

RAPPORT D'ÉTUDE

Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Fribourg

A l'attention du
Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

Version finale juin 2024

Abram Pointet
Joël Chételat

Objet

Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil
de jour des enfants dans le Canton de Fribourg

Institution

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

Pérolles 24

Case postale

1701 Fribourg

Personne de contact

Mme Jessica Rosenast, Collaboratrice scientifique

Responsable d'étude

Abram Pointet

abram.pointet@microgis.ch

Tél. 021 691 77 17

MICROGIS SA

Rue de la Tour 16

1004 Lausanne

021 691 7717

www.microgis.ch

RÉSUMÉ

Le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ en charge de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le Canton de Fribourg a, d'entente avec l'Association des communes fribourgeoises, initié une étude relative aux besoins en places d'accueil extrafamilial de jour au niveau cantonal.

Le diagnostic et la prospective du besoin en places d'accueil ont été menés à l'échelle du Canton de Fribourg, de ses districts et de ses communes. La trame méthodologique suivie dans le cadre de l'étude s'appuie sur six phases que sont :

- L'analyse des rôles et de l'influence des facteurs explicatifs du besoin en places d'accueil ;
- La quantification du besoin institutionnel aux motifs de la conciliation et de la socialisation ;
- La consolidation de l'offre existante au sein des communes ;
- La confrontation du besoin à l'offre dans le but de quantifier le besoin supplémentaire en places ;
- La quantification du besoin futur en termes d'évolutions démographique et sociétale ;
- La quantification des besoins en personnel formé pour accompagner le développement de l'offre.

Le diagnostic porte sur la population des enfants d'âges préscolaires et scolaires jusqu'à 12 ans.

L'approche méthodologique adoptée permet de différencier les besoins en places d'accueil selon les motifs de la conciliation vie privée - vie professionnelle et de la socialisation. Elle permet en outre d'apprécier les enjeux actuels et futurs en matière de places d'accueil à créer de de personnels formés à impliquer.

La dimension démographique du besoin

La population cible, les enfants de 0 à 11 ans compris, compte un peu plus de 43'900 enfants, soit 13.1% de la population cantonale. Cette part est supérieure à la moyenne nationale (12.0%). Cela place le canton parmi ceux en Suisse avec le plus haut taux d'enfants d'âges préscolaire et scolaires.

Au sein du canton, une forte variabilité est observée entre les régions germanophones, au sein desquelles la part est plus faible, et celles du sud du canton où elle est la plus forte. La structure par âge de la population

Le besoin associé à la conciliation

Sous l'angle du motif de la conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle, le facteur déterminant correspond avant tout au taux d'activité des parents.

Si dans cette perspective les enfants dont un parent est au foyer à temps sont écartés (16.3%), le taux de recours à l'accueil est de 83.7% au sein de la population cible.

Tous les enfants n'ont cependant pas les mêmes besoins en termes de nombre de jours par semaine du fait des taux d'activités variables observés. Dès lors et en tenant compte de ces différences entre les familles, le besoin en places d'accueil déterminé à l'échelle cantonale correspond à un taux de couverture institutionnel de 36.6%, soit 1 place pour 2.7 enfants. Le canton se place bien au-dessus de la moyenne nationale (31.5%) derrière les cantons de Bâle-Ville et -Campagne (37.0%), Genève (37.7%) et Vaud (40.8%).

Une forte variabilité régionale est également observée. La Singine affiche le taux de couverture institutionnel le plus bas (27.8%). Les districts de la Sarine, de la Glâne ou encore de la Gruyère se tiennent autour de la moyenne cantonale. Les autres districts (Broye, Lac et Veveyse) se positionnent en revanche bien au-dessus de celle-ci, atteignant pour la Veveyse un taux de 45.0%.

Rapporté à la population cible, ce taux implique un besoin global de 16'150 places d'accueil dont un tiers en préscolaire (5'290) et les deux tiers restants en extrascolaire (10'860).

Le besoin associé à la socialisation

Le principe de socialisation, considéré sous l'angle de l'égalité des chances et de l'accès précoce à l'éducation, soulève la question de la population à laquelle destiner de l'accueil. Trois axes de lecture du besoin en socialisation sont retenus, à savoir la langue, l'origine culturelle et le milieu socio-économique.

Le besoin en question s'applique à la population spécifique des enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à plein temps.

L'analyse du besoin en socialisation selon les trois axes fait apparaître que :

cible est différente à l'échelle locale selon la migration des familles en fonction de leur cycle de vie.

- Pour un motif de distance socio-culturelle, le besoin touche 5.4% des enfants au sein de la population cible globale, Cette valeur est bien plus importante au sein de la population spécifique atteignant 10.2%.
- Pour un motif de milieu socio-économique défavorisé, le besoin identifié atteint 19.1% au sein de population cible prise dans sa globalité. Cette valeur est bien supérieure s'élève à 29.0% au sein de la population spécifique.

Ces trois axes se chevauchent pour une part, ce qui implique que le besoin de socialisation touche 45.2% des enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer.

Rapporté à la population d'intérêt, ce taux implique un besoin de socialisation pour près de 1'080 enfants à l'échelle cantonale. Le nombre de places d'accueil correspondant s'élève à 540 unités.

La réponse au besoin de conciliation

Pour l'accueil préscolaire

L'offre à destination des enfants d'âge préscolaire comprend les places d'accueil recensées dans les crèches, les associations d'accueil familial de jour et les milieux d'accueil indépendants.

La situation actuelle fait état de 3'759 places mises à disposition des besoins préscolaires ce qui permet de couvrir 71.1% des besoins identifiés pour ces premiers âges.

Le manque à ce jour atteint 1'500 places d'accueil pour combler l'écart au besoin quantifié au motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle pour les âges préscolaires.

Pour l'accueil extrascolaire

L'offre à destination des enfants d'âge scolaire comprend les places d'accueil recensées dans les accueils extrascolaires, les associations d'accueil familial de jour et les milieux d'accueil indépendants.

La situation actuelle fait état de 6'186 places mises à disposition des besoins extrascolaires ce qui permet de couvrir 56.9% des besoins identifiés pour ces premiers âges.

Le nombre de places d'accueil nécessaire à ce jour pour combler l'écart au besoin quantifié au motif de la

- Pour un motif linguistique, si ce besoin touche 14.1% des enfants au sein de la population cible globale, il atteint 18.2% dans le cas de la population spécifique ;

La réponse au besoin de socialisation

Les structures à temps d'ouverture réduite TOR offrent par nature une réponse au besoin de socialisation. Ces structures comptabilisent 1'290 places à l'échelle cantonale.

Le besoin identifié est bien inférieur à la capacité d'accueil identifiée. Dès lors, l'offre en socialisation permet de largement couvrir le besoin identifié.

L'évolution du besoin en places d'accueil

L'évolution du besoin en places d'accueil à moyen et long termes est dictée par la dynamique de trois facteurs complémentaires que sont :

- L'évolution démographique et ses effets sur la population cible ;
- L'évolution du degré d'autochtonie et son impact sur le taux institutionnel ;
- L'évolution sociétale de la population et en particulier du taux d'activité des familles pour le besoin de conciliation et de leur composition socio-économique ou culturelle.

Chacun de ses facteurs a une dynamique propre qui influence les tendances d'évolution du besoin :

- Les évolutions spécifiques à la population cible affichent des tendances à moyen et long termes qui impliquent une baisse des effectifs selon le scénario cantonal moyen ;
- Le taux institutionnel qui limite le besoin en places d'accueil à la part non couverte par les formes informelles de garde ne présente pas une évolution très importante. Ces cinq dernières années, sa valeur cantonale (69.8%) est restée stable ;
- L'évolution sociétale des familles fribourgeoises présente une hausse généralisée des taux d'activités, en particulier des mères. Cette hausse implique un renforcement du besoin de l'ordre +3.7% sur cinq ans entre 2017 et 2022, soit +0.7% annuel. Ceci implique un renforcement soutenu des besoins en places d'accueil de jour.

L'effet conjugué de ces évolutions implique une croissance annuelle du besoin pour les âges préscolaires de l'ordre de +0.99% à court terme, puis +1.05% à moyen terme et finalement +0.53% à long terme.

conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle pour les âges préscolaires atteint 4'700 places.

Dans le cas de l'accueil extrascolaire, l'évolution des besoins pressentie implique une croissance annuelle de l'ordre de +2.07% à court terme, puis +0.96% à moyen terme et +0.00% à long terme.

Finalement, la dynamique des changements sociétaux observés au sein des familles fribourgeoises annule les effets démographiques pressentis et implique une hausse des besoins tant préscolaires qu'extrascolaires.

Cette hausse reste toutefois modérée par rapport au manque actuel de places selon le diagnostic exposé précédemment.

Le besoin en personnel formé

Le besoin institutionnel en personnel formé peut dans une certaine mesure être déduit du besoin en places d'accueil. Cette analyse s'appuie sur les directives cantonales d'encadrement. Plusieurs facteurs influencent les besoins en personnel formé sous l'angle de l'engagement d'une part et de la formation d'autre part.

- Le premier facteur correspond à la part de l'accueil collectif dans la réponse au besoin d'accueil de jour. Cette part est de 68.5% pour l'accueil préscolaire et atteint 82.5% pour l'accueil extrascolaire. En tenir compte a pour effet de limiter d'autant le besoin en postes en comparaison à la demande globale.
- Le second facteur d'influence est le taux moyen d'activité du personnel formé qui est de 64% à l'échelle cantonale. Ceci a pour effet d'augmenter le nombre de personnes nécessaire pour couvrir les besoins d'un poste d'un facteur 1.6x.
- Le facteur suivant correspond à la compétitivité des cantons voisins en termes d'engagement de résidents fribourgeois. Les statistiques de pendularité des professionnels de l'accueil de jour font état d'un flux sortant de l'ordre de 25% alors que le flux entrant se limite à 9%. Dès lors, ce sont 16% des forces vives qui échappent au dispositif d'accueil fribourgeois. Ceci a également pour effet d'augmenter le nombre de personnes nécessaires d'un facteur 1.2x.
- Finalement, le dernier facteur concerne le devenir du personnel formé. Les statistiques en question font état d'une perte de professionnels de l'ordre de 44% à destination d'autres professions ou d'un

arrêt de toute activité. Ceci se solde par un besoin accru en personnel à former d'un facteur 1.8x.

La combinaison de ces différents facteurs d'influence génère un besoin en personnel formé d'autant plus important.

Dans une perspective d'engagement, cela signifie qu'un poste à pourvoir va impliquer 1.6 personnes. Dans la perspective de la formation, un poste à pourvoir va impliquer un besoin de 3.3 personnes formées.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	4
TABLE DES MATIÈRES.....	7
CONTEXTE ET OBJET À L'ÉTUDE	1
ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	2
LE CONCEPT GÉNÉRAL	2
LES ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES MOBILISÉES.....	2
LA POPULATION CIBLE	2
LES DONNÉES MOBILISÉES.....	3
LA TRAME MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE	3
BESOIN ACTUEL EN PLACES D'ACCUEIL.....	7
UNE LECTURE GRADUELLE DU BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL	7
LA DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE DU BESOIN	7
LA DÉFINITION DU BESOIN ASSOCIÉ À LA CONCILIATION.....	11
LA DÉFINITION DU BESOIN ASSOCIÉ À LA SOCIALISATION	30
CONCLUSIONS RELATIVES AU BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL.....	40
OFFRE ACTUELLE EN REGARD DU BESOIN	41
UNE LECTURE COMPOSITE DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL	41
LA LECTURE DES RÉSULTATS D'ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES.....	41
L'ÉTAT DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE	42
L'ÉTAT DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	46
LA RÉPONSE AU BESOIN PRÉSCOLAIRE ASSOCIÉ À LA SOCIALISATION.....	49
CONCLUSIONS RELATIVES A L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL	50
ÉVOLUTION DU BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL	52
UNE ÉVOLUTION À PLUSIEURS COMPOSANTES	52
L'ÉVOLUTION DU BESOIN EN PLACES COMME RÉSULTANTE DES EFFETS CONJUGUÉS	54
ÉTAT & ÉVOLUTION DU BESOIN EN PERSONNEL.....	57
LE BESOIN EN PERSONNEL D'ENCADREMENT EN ACCUEIL PRÉSCOLAIRE	58
LE BESOIN EN PERSONNEL D'ENCADREMENT EN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	61
UN BESOIN EN PERSONNEL FORMÉ EN CROISSANCE.....	63

CONTEXTE ET OBJET À L'ÉTUDE

Le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ chargé de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le Canton de Fribourg, a nourri l'intérêt pour une étude relative aux besoins en places d'accueil extrafamilial de jour au niveau cantonal.

L'étude en question a pris la forme d'un diagnostic du besoin et d'une prospective de son évolution dans le Canton de Fribourg à l'échelle du canton, des districts et des communes. Une des exigences de base réside dans l'utilisation à des fins opérationnelles des résultats, ceci dans le but de pouvoir soutenir directement les communes dans leur développement de l'offre en places d'accueil pour correspondre au besoin. En effet, les données résultant de l'étude permettent d'évaluer la situation et d'anticiper les besoins futurs pour ainsi planifier l'implantation de structures d'accueil au bon moment et au bon endroit.

Afin de tenir compte de la variabilité des structures démographiques et économiques régionales, une approche systématique est adoptée couvrant l'entier du canton. L'évaluation des besoins à moyen et long termes repose sur une approche quantitative à même d'établir les effectifs en présence à l'échelle des communes¹ et pour la Ville de Fribourg à l'échelle des quartiers. Dans le but de permettre une lecture contextualisée des besoins observés dans le Canton de Fribourg, une analyse succincte mais comparable a été menée sur les périmètres des cantons suisses.

Le présent rapport détaille les aspects méthodologiques de la démarche de diagnostic et de prospective entreprise. Par la suite, les résultats de détermination du besoin en places d'accueil préscolaire et extrascolaires sont présentés et discutés. Une contextualisation des valeurs mises en avant est faite selon deux axes. Une première confrontation est faite entre les résultats cantonaux et ceux des autres cantons. Une seconde confrontation s'attache à mettre en évidence les spécificités régionales à travers les résultats des districts. Un portrait de l'offre actuelle en places d'accueil est établi sur la base des données du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton. Par la suite, la disponibilité de ressources est confrontée au besoin identifié à l'échelle des communes des régions et du canton dans le but de faire un état des lieux de la couverture du besoin. Finalement, l'évolution pressentie du besoin en places d'accueil à l'avenir est observée sous l'angle de l'évolution démographique et des changements sociétaux qui affectent les taux d'activités au sein des familles fribourgeoises.

¹ Certaines communes dont la petite taille (nombre d'habitants) ne permet pas d'assurer un degré de fiabilité statistique suffisant se voient attribuer un profil régional.

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

LE CONCEPT GÉNÉRAL

Le concept général proposé dans le but de déterminer les contours des besoins en matière de places d'accueil des enfants pour le canton et à l'échelle des districts et des communes repose sur les constats et modèles valorisés dans le cadre de précédentes études menées dans les cantons romands de Vaud, Neuchâtel et du Valais. Sauf mention particulière, l'étude fait la distinction entre les notions de besoin et de demande. La notion de besoin fait ici référence à la « quantité » d'accueil impliquée par la configuration socio-économique des familles que cela soit pour des motifs de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle ou encore de socialisation des enfants. La notion de demande fait ici référence à la « quantité » d'accueil requise ou exprimée par les familles dans leur appréciation personnelle du besoin.

La problématique de l'accueil des enfants impose de tenir compte d'un faisceau de leviers tels que l'environnement urbain dans lequel évoluent les familles, la migration inter-régionale des enfants selon les étapes de vie, la structure des ménages en présence, le contexte culturel, économique ou encore familial dans lequel ils évoluent ainsi que le modèle d'occupation et de pendularité des parents pour n'en citer que les principaux. Chaque levier a un effet sur le besoin d'accueil, dont l'existence et l'ampleur sont établis. Il s'agit dans le cas présent d'évaluer si les rôles de ces différents leviers ont un impact au niveau du contexte fribourgeois et dans quelle mesure ils évoluent, ceci pour appréhender la dynamique des phénomènes en présence dans le but de quantifier le besoin actuel et à moyen ou long termes.

Ceci implique que l'approche mobilisée dans le cas de la présente étude puisse répondre à la fois au besoin de détermination de la structure du besoin dans sa réalité actuelle, tenant compte des traits explicatifs du recours pour les familles à l'accueil de jour des enfants, et au besoin d'identification des tendances d'évolution tant de la population que des facteurs d'influence du besoin en places d'accueil.

LES ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES MOBILISÉES

Pour rappel, le concept proposé pour le diagnostic s'appuie sur un modèle analytique et prévisionnel à quatre échelles géographiques imbriquées. Premièrement, l'échelle nationale et celle cantonale doivent permettre de définir le contexte général du besoin et ainsi servir d'entités de référence. À l'extrême opposé, l'échelle des communes/quartiers doit quant à elle servir d'unité d'analyse opérationnelle la plus détaillée pour établir le modèle de besoin en places d'accueil. De fait, les districts constituent une échelle intermédiaire dont l'utilité est avant tout de contextualisation et de lecture stratégique.

LA POPULATION CIBLE

La population sur laquelle porte l'étude correspond aux enfants de moins de 12 ans qui habitent de manière permanente dans le Canton de Fribourg. Ce groupe compose la population cible prise dans son ensemble.

Cette population cible est décomposée en trois sous-groupes génériques en fonction des âges également. Le premier sous-groupe correspond à la population préscolaire qui couvre les âges de 0 à 3 ans compris. Le second sous-groupe correspond à la population scolaire du premier cycle primaire, c'est-à-dire aux âges de 4 à 7 ans compris. Finalement, le dernier sous-groupe est constitué des enfants de 8 à 11 ans compris et correspond à la population scolaire du second cycle primaire. Ces sous-groupes font encore l'objet d'une segmentation plus fine dans le but de disposer d'un portrait en adéquation avec les regroupements pratiqués au niveau opérationnel, à l'image de la séparation du sous-groupe préscolaire en deux entités au sein des crèches que sont les petits (0 à 1 ans compris) et les grands (2 à 3 ans compris)

Une distinction est également faite pour les deux sous-groupes se rapportant aux enfants d'âge scolaire. Si de manière générale la statistique établie tient compte de la totalité des enfants, pour le cas de l'accueil extrascolaire au sein des cercles scolaires publics du canton, la statistique tient compte également du nombre d'élèves. Cela doit permettre dans certaines régions du canton au profil particulier de ne pas tenir compte d'effectifs d'enfants qui échappent au cursus ordinaire public lors de la détermination d'un nombre de places idéal.

LES DONNÉES MOBILISÉES

Les données de sources et de natures diverses exploitées dans le cadre de l'étude sont :

- Les états et projections démographiques cantonales et fédérales déclinées par tranche d'âge et par district ayant servi de base à la consolidation des effectifs de la population cible. Le besoin à moyen (5 ans) et long (10 ans) termes s'appuie sur ces effectifs bruts pour être affinée. Dès lors, la qualité de cette information de base est cruciale ;
- Le recensement de la population de l'Office fédéral de la Statistique (OFS), à travers le Relevé des registres et le Relevé structurel, a permis d'établir les structures de la population cible et le profil des familles à l'échelle locale comme globale. Ces indications ont permis d'affiner les effectifs bruts pour en déduire le besoin en places d'accueil ;
- Les enquêtes fédérales plus générales sur les familles et les générations EFG (OFS) et sur les revenus et les conditions de vie SILC (OFS) ont permis d'affiner l'estimation du besoin ;
- Les statistiques d'offre au sein des communes consolidées par le SEJ, à un niveau le plus brut ou désagrégé possible ont permis de confronter le modèle aux valeurs observées ;
- Les résultats d'une enquête menée auprès de toutes les communes du canton dans le but d'identifier au moyen des listes d'attentes le besoin exprimé et pour l'heure non couvert ainsi que les collaborations régionales en vigueur.

Les données existantes précitées ont constitué la base des modèles mobilisés dans cette étude.

LA TRAME MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE

La trame méthodologique suivie dans le cadre de cette étude de diagnostic et de prospective du besoin en places d'accueil est constituée de six phases principales que sont :

- L'analyse des rôles et de l'importance des facteurs explicatifs du besoin pour les motifs de conciliation et de socialisation et de leurs traits régionaux ;
- La modélisation à proprement parler du besoin actuel en places d'accueil à l'échelle locale, régionale et cantonale ;
- La consolidation de l'offre existante au sein des communes ;
- La confrontation du besoin aux ressources aux échelles communale, régionale et cantonale ;
- La modélisation du besoin futur à l'échelle locale, régionale et cantonale ;
- La quantification des besoins en termes de personnel formé.

Ces différentes phases de la trame méthodologique font l'objet d'une description détaillée ci-dessous.

Analyse des rôles et de l'importance des facteurs explicatifs du besoin

Cette phase a eu pour but de définir le rôle des facteurs explicatifs retenus dans le contexte fribourgeois. Les différents éléments d'analyse constitutifs de cette phase sont détaillés. Les facteurs pouvant

influencer le besoin sont *a priori* identifiés, à savoir la configuration parentale au sein des familles fribourgeoises, les taux d'activités et l'ancrage dans la région pour ce qui relève de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle à quoi s'ajoute la langue usuelle du foyer, l'origine socio-culturelle ou encore le milieu socio-économique des familles. Seuls les facteurs retenus et qui de fait contribuent à la conception du modèle de détermination du besoin ont fait l'objet d'une présentation détaillée des résultats.

Afin de pouvoir les intégrer aux deux modèles mentionnés par la suite, leurs effets et leur variabilité pour les différents facteurs d'influence ont été quantifiés et localisés. Outre le fait que cette étape de calibration du modèle reste centrale, elle a permis d'établir la sensibilité des facteurs qui jouent un rôle sur le besoin au niveau cantonal, régional et communal.

Modélisation du besoin actuel en places d'accueil aux différentes échelles

Cette deuxième phase a apporté les premiers éléments de dimensionnement du besoin en termes quantitatifs. Les facteurs explicatifs ont été mis à profit du modèle de détermination des places nécessaires tenant compte à la fois de la structure démographique des communes et des traits socio-culturels et économiques des ménages familiaux en présence. Cette phase de la démarche est segmentée en cinq moments distincts d'analyse.

a. Identification et quantification des populations cibles

La structure démographique des communes du canton varie fortement selon les régions considérées tant du point de vue géographique que typologique ou encore familiale. Cette première section de modélisation des effectifs en présence se base sur la distribution géographique des populations cibles impliquées (0 à 3 ans compris pour les préscolaires et 4 à 11 ans compris pour les scolaires) dans le but de localiser et de quantifier les masses en présence selon une catégorisation des âges au sens de l'accueil de jour (petits, grands, 1&2H, 3-6H et 7&8H). Les effectifs ainsi consolidés à l'échelle des localités constituent le socle de population brute, laquelle est traduite en besoin brut puis besoin net par la considération des facteurs explicatifs, *a priori* très variables selon les régions. Il n'y a pas eu lieu à ce stade d'introduire de scénario étant donné que le diagnostic et le modèle en question considèrent des populations existantes et recensées.

b. Modélisation du besoin actuel en termes de places d'accueil

Le besoin maximal basé sur de pures considérations d'âge est affiné en tenant compte des facteurs d'influence retenus pour en déduire le besoin brut ou besoin théorique dans un premier temps puis le besoin net ou besoin institutionnel dans un second temps. Dans les faits, les facteurs socio-économiques et socio-culturels retenus ont pour effet de traduire la population brute, qui constitue par nature un besoin maximal de 1 place pour 1 enfant, en besoin en places d'accueil tenant compte notamment des taux d'activités et des caractéristiques socio-culturelles des ménages familiaux au sein des localités du canton. Le modèle en question aboutit à l'établissement du besoin en places d'accueil au sens institutionnel du terme.

c. Modélisation du besoin actuel en termes de personnel formé

Le besoin institutionnel déterminé est également exprimé en termes de personnel formé nécessaire à l'encadrement des places modélisées. Ce calcul est décliné selon les directives cantonales d'encadrement ainsi que selon les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Il est important de relever que ce pan du diagnostic des besoins s'appuie sur des équivalents temp-plein pour ce qui est de l'encadrement.

d. Modélisation du besoin actuel de socialisation

Pour la part d'enfants qui émerge des besoins de la pure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle du fait notamment d'un parent au foyer, une analyse complémentaire est menée. Celle-ci se base notamment sur les caractéristiques du contexte familial, de la nationalité des parents et de langues parlées au sein des familles dans le but d'établir les contours du besoin d'accueil pour des motifs de socialisation. Pour les enfants dont la configuration familiale implique un besoin pour des motifs de conciliation et dont le contexte familial pourrait impliquer des besoins de socialisation, il est entendu que ces derniers sont couverts par le besoin de conciliation. Cette phase qui doit permettre de broser un portrait complet du besoin d'accueil fera notamment l'objet d'une analyse des pratiques actuelles auprès de certaines communes dans le but d'ajuster la définition du besoin de socialisation.

e. Synthèse des rôles des facteurs d'influence

Les résultats du modèle prévisionnel du besoin en places d'accueil sont à ce stade décortiqués dans le but de comprendre, a posteriori, quels rôles jouent les différents facteurs retenus. Un facteur peut en théorie exprimer un effet important dans la définition du besoin mais s'avérer peu impactant dans les faits. En effet, mis en présence de la réalité des masses par commune, son effet peut ne correspondre qu'à une proportion faible du besoin déterminé. L'effet des familles monoparentales sur le besoin est un exemple illustratif de ce principe. Dans un tel cas, le besoin est important avec un taux pour les familles monoparentales plus élevé que pour les familles de couples avec enfants. Toutefois, cet effet est limité par le fait que les familles monoparentales sont moins nombreuses et de surcroît ont moins d'enfants.

La consolidation de l'offre existante en places d'accueil au sein des communes

La troisième phase d'étude a pour objectif de synthétiser l'offre existante en places d'accueil sur la base du recensement des structures fait par le Service de l'enfance et de la jeunesse du Canton. Ce diagnostic de l'offre actuelle porte sur les différentes formes d'accueil rencontrées à l'image des crèches, des structures à temps d'ouverture restreint (TOR), de l'accueil familial indépendant ou institutionnalisé ou encore des structures d'accueil extrascolaire. Leur rôle au sein du dispositif d'accueil est analysé sous l'angle notamment des besoins auxquelles les différentes offres permettent de répondre.

Cet état des lieux de l'offre est décliné selon les mêmes découpages que ceux retenus dans le cas de l'analyse du besoin à savoir selon les échelles géographiques communale, régionale et cantonale, ou encore selon les sous-groupes d'âges. Il doit notamment permettre de mettre en évidence les disparités régionales ou parmi les populations cibles.

La confrontation du besoin à l'offre aux différentes échelles

Cette quatrième phase a pour objectif de déterminer la situation en matière de couverture des besoins par la confrontation de l'offre recensée aux besoins en places déterminés. Cette confrontation est une étape clé du diagnostic qui permet d'identifier les éléments de développement stratégique et de prise de décisions pour les communes. Elle permet également d'évaluer le degré d'adéquation des structures existante sur deux plans. Le premier plan est celui des places disponibles par opposition aux places requises dans le futur selon le besoin établi. Le deuxième plan est celui de l'adéquation au besoin par âge. De plus, une lecture des besoins exprimés au travers des listes d'attente permet de compléter le tableau de la situation actuelle.

Modélisation du besoin futur aux différentes échelles

L'objectif affiché de l'étude est d'offrir les éléments de planification et de décision pour le besoin futur, à moyen et long termes. La cinquième phase complète le diagnostic de l'existant dans le but de définir le besoin futur. Pour cela, une dimension projective est intégrée à l'analyse. Celle-ci vient affecter tant les effectifs d'enfants par âge en fonction de l'évolution démographique tendancielle que les facteurs d'influence du fait de leur évolution. Un exemple de cette dynamique est l'appropriation progressive de

l'accueil collectif par les familles. Cette phase de la démarche est segmentée en quatre moments d'analyse.

a. Quantification et localisation de l'évolution de la population cible à moyen et long termes

Les projections démographiques cantonales à court et moyen termes (5 et 10 ans) sont disponibles à l'échelle des districts dans une version actuelle datant de 2023 et selon plusieurs scénarios de croissance. Les données de base mises à disposition par l'Office cantonal de statistique concernent les perspectives de population qui doivent permettre de consolider les besoins futurs à différents horizons quinquennaux. Il est cependant important de rappeler que la statistique tant des personnes que celle des structures d'accueil court avec un temps de retard de l'ordre d'une année et donc que les données disponibles pour l'exécution des analyses relèveront principalement de l'année 2022, voire 2023. Les résultats de cette phase de modélisation correspondent aux effectifs d'enfants totaux par catégorie d'âge au sens de l'accueil de jour (petits, grands, 1&2P, 3&4P, 5&6P et 7&8P) et par commune.

b. Qualification et quantification de l'évolution des effets des facteurs retenus

Comme mentionné précédemment, les facteurs d'influence retenus peuvent également présenter une évolution propre et différenciée selon les régions. Un exemple est l'évolution de la part de familles dont un parent est au foyer. Même si l'expérience nous montre que les structures socio-démographiques et économiques des régions du canton évoluent lentement, il y a lieu d'évaluer ces évolutions à moyen et long termes pour la thématique qui nous occupe ici. Dès lors, il est important de poser les valeurs d'évolution à appliquer aux facteurs du modèle sur la base d'enquêtes et d'une analyse statistique des évolutions récentes. De plus, une analyse de variabilité des évolutions est nécessaire dans le but d'identifier et de quantifier le faisceau des possibles pour chaque facteur.

c. Modélisation du besoin futur

Cette nouvelle étape de modélisation intègre au modèle prévisionnel la dimension projective évoquée se basant à la fois sur l'évolution de la population cible (besoin potentiel brut futur) et sur celle des caractéristiques contextuelles exerçant une influence sur le besoin selon trois scénarios. Le modèle en question établit les effectifs futurs d'enfants selon les catégories d'âge susceptibles de constituer réellement le besoin futur en places d'accueil. Nous parlons à ce stade de besoin institutionnel futur, déterminé à l'échelle des communes et selon les jalons temporels retenus.

d. Synthèse des facteurs d'influence et de l'évolution de leur rôle dans le temps.

Sur le même principe de synthèse proposée en fin de phase 2, les résultats du modèle prévisionnel en matière de besoins futurs sont à ce stade étudiés dans le but de comprendre quels rôles jouent finalement les différents facteurs retenus. De plus, les rôles futurs ainsi établis sont confrontés aux rôles initiaux dans le but d'en déceler les évolutions respectives.

BESOIN ACTUEL EN PLACES D'ACCUEIL

UNE LECTURE GRADUELLE DU BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL

Les résultats des différentes analyses menées dans le cadre de l'étude de diagnostic et de prospective du besoin en places d'accueil préscolaire et parascolaire dans le Canton de Fribourg sont présentés de manière progressive. Cette approche de valorisation et de communication des résultats, qui se départit partiellement de celle plus séquentielle adoptée pour l'analyse favorise la mise en évidence du rôle de chaque facteur d'influence.

En préambule, la notion de place fait ici référence au nombre d'enfants pouvant être accueilli à un moment donné de la journée, pour ce qui est de la socialisation, et sur le temps de midi spécifiquement pour ce qui relève de l'accueil de jour pour un motif de conciliation. De plus, deux dimensions complémentaires du besoin en places d'accueil sont identifiées. La première correspond à la dimension socio-démographique de la problématique qui se concentre sur la présence en proportion variable de la population cible dans les communes et les régions du canton. La seconde correspond à la dimension socio-économique et socio-culturelle du besoin au travers notamment des besoins en lien avec la conciliation et la socialisation des enfants. Ces deux facettes de la détermination du besoin en places d'accueil font l'objet d'une présentation successive avant d'être intégrée au calcul du besoin en places à proprement parler.

Dans le cas spécifique de la dimension socio-économique et socio-culturelle du besoin, une approche séquentielle est adoptée. Partant d'un besoin hypothétique et maximal d'une place pour un enfant, la prise en considération graduelle des traits caractéristiques de la situation familiale des ménages avec un enfant de moins de 12 ans permet dans un premier temps d'identifier et de quantifier le besoin en lien avec la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Par la suite, la fraction de la population cible qui échappe au besoin d'accueil pour un motif de conciliation est caractérisée sous l'angle du besoin d'accueil pour un motif de socialisation.

La présentation et la discussion des résultats rapportées ci-dessous s'appuient en premier lieu sur une lecture au niveau cantonal. Pour ce faire et dans le but de mieux contextualiser la lecture des valeurs cantonales, trois autres échelles de lecture sont mobilisées :

- L'échelle nationale qui permet de contextualiser le portrait du besoin fribourgeois par rapport aux valeurs moyenne du pays ;
- L'échelle des cantons suisses qui permet de positionner la situation fribourgeoise par rapport aux cantons voisins ou plus lointains ;
- L'échelle régionale qui correspond aux valeurs des districts dans le but de mettre en évidence l'hétérogénéité qui prévaut entre les régions du canton tant au niveau des situations familiales que des dynamiques démographiques.

Cette présentation des principes et résultats généraux est accompagnée par une lecture locale des besoins synthétisée au niveau des communes et le cas échéant des groupements de communes.

LA DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE DU BESOIN

Selon les régions considérées du canton, la part que représente la population cible au sein de la population totale varie. A l'échelle cantonale, la population des 0 à 11 ans compris représente, à fin 2022, un peu plus de 43'900 enfants sur une population cantonale de 334'400 habitants, soit 13.1%. Il est intéressant de relever que cette part de la population cible au sein du total est supérieure à la moyenne nationale de 12.0%. Ceci met en lumière une spécificité qui en fait le canton de Suisse avec

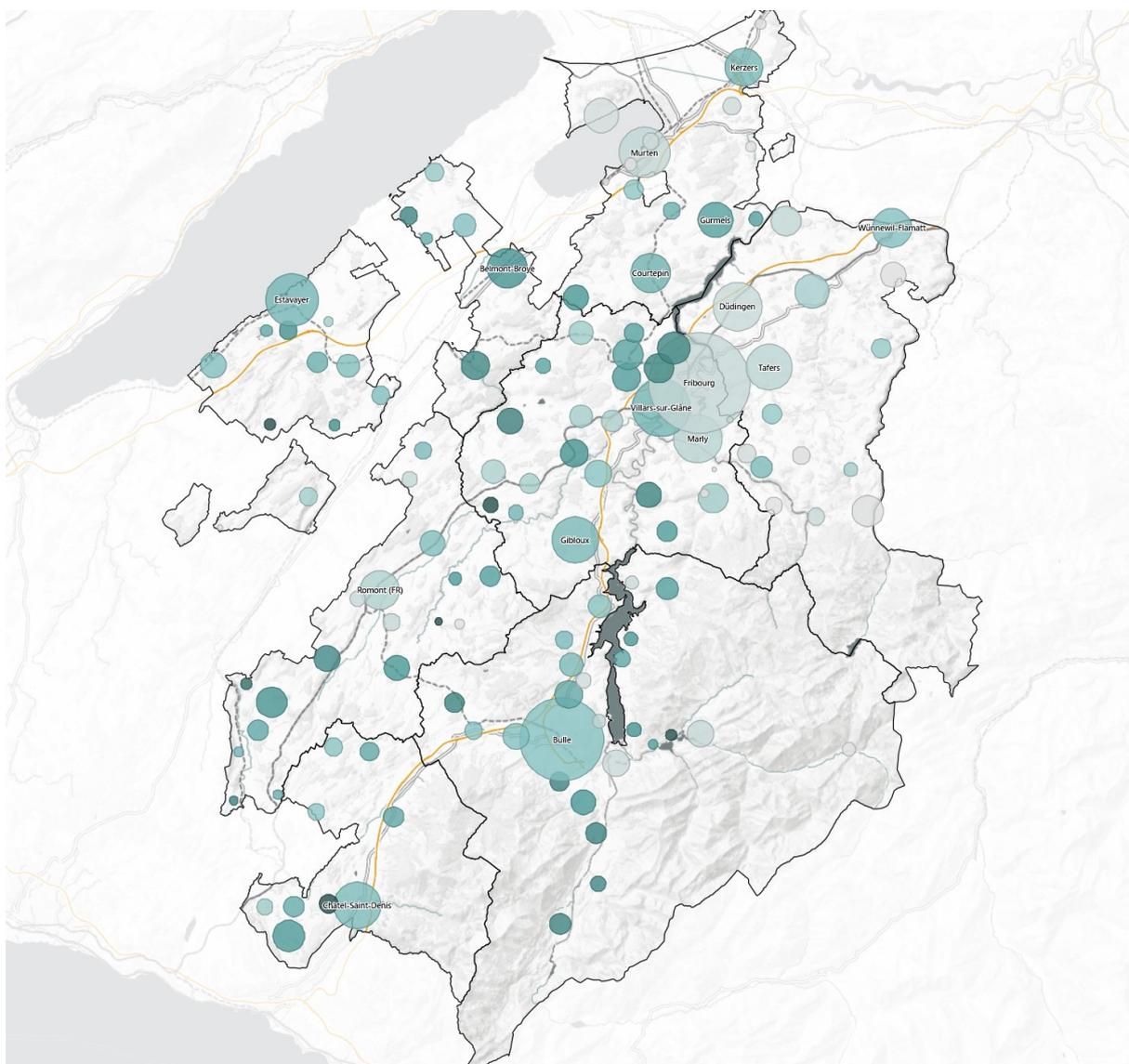
la part la plus importante d'enfants dans la population. Cela vient ajouter un point de pression sur les besoins en places.

A l'échelle des régions du canton, une certaine variabilité de la part d'enfants au sein de la population est également visible comme le met en évidence le tableau rapporté ci-contre.

District de la Singine	11.8%
District du Lac	12.7%
District de la Sarine	13.0%
Canton de Fribourg	13.1%
District de la Guyère	13.5%
District de la Glâne	13.9%
District de la Veveyse	14.1%
District de la Broye	14.1%

Tableau 1 : Part de la population cible au sein de la population totale des districts fribourgeois

Une fois encore, un trait culturel entre les univers francophones et germanophone apparaît. La part d'enfants au sein des régions germanophones est plus faible que dans les autres régions du canton, à l'instar des districts de la Singine (11.8%) et dans une moindre mesure du Lac (12.7%). Le District de la Sarine présente une valeur dans la moyenne cantonale. A l'opposé, les districts du sud du canton affichent les valeurs les plus hautes (14.1%).



Carte 1a : Variabilité de la part de la population cible au sein de la population totale des communes. La taille des cercles est proportionnelle à la population totale. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (présence faible) à élevée en vert foncé ● (présence soutenue).

A l'échelle des communes du canton et outre le gradient culturel relevé, le caractère périurbain de distribution des familles est clairement mis en évidence dans la carte cantonale (carte 1a). Les périphéries des centres ressortent très nettement faisant état d'une pression différente au sein des populations locales.

Finalement, à l'échelle des quartiers de la Ville de Fribourg, la population cible présente une répartition très variable également. La carte rapportée ci-contre en atteste. Celle-ci fait ressortir le cas très particulier du Quartier du Schoenberg qui présente la part de population cible la plus élevée (15.1%). Celui-ci est suivi par les quartiers familiaux de Beaumont-Vignettaz (12.2%), de Gambach-Guintzet (11.7%), d'Alt, Palatinat et Jura-Torry (11.6%). Les autres secteurs se situent à 10% ou en dessous.

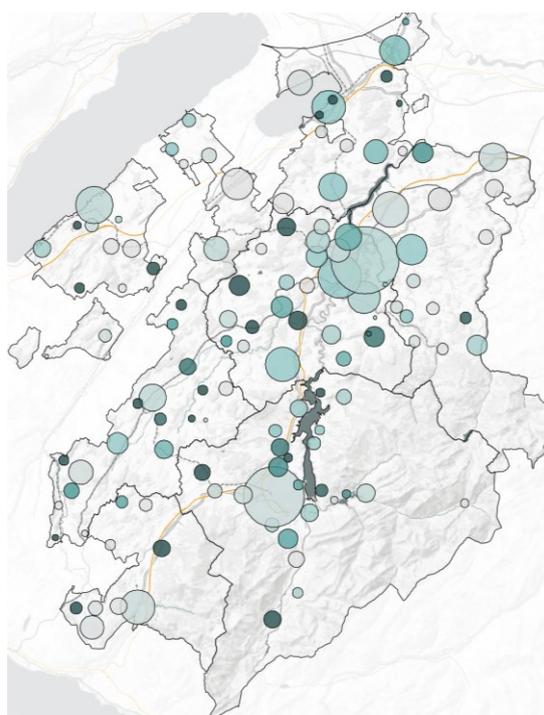
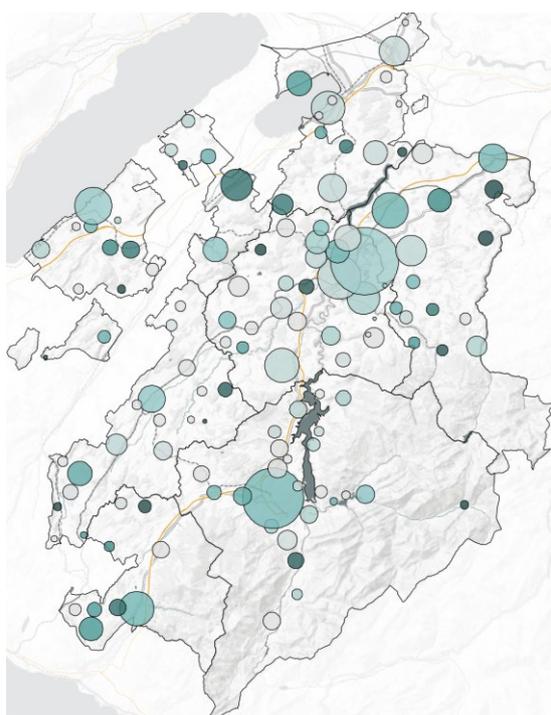


Carte 1b : Variabilité de la part de la population cible au sein de la population totale des quartiers de Fribourg. La taille des cercles est proportionnelle à la population totale. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

Cette lecture à diverses échelles met en avant la très grande variabilité de la part des enfants au sein des communes du canton, impliquant des besoins, d'un point de vue purement démographique, très différents.

En plus des différences locales et régionales de population cible au sein des populations résidente, une variation supplémentaire est observée au niveau des différents groupes d'âge.

Par exemple, le groupe des plus jeunes, les 0 et 1 ans, se concentre selon une géographie qui est différente de celle des enfants plus âgés. Les cartes rapportées ci-dessous en médaillon en attestent.

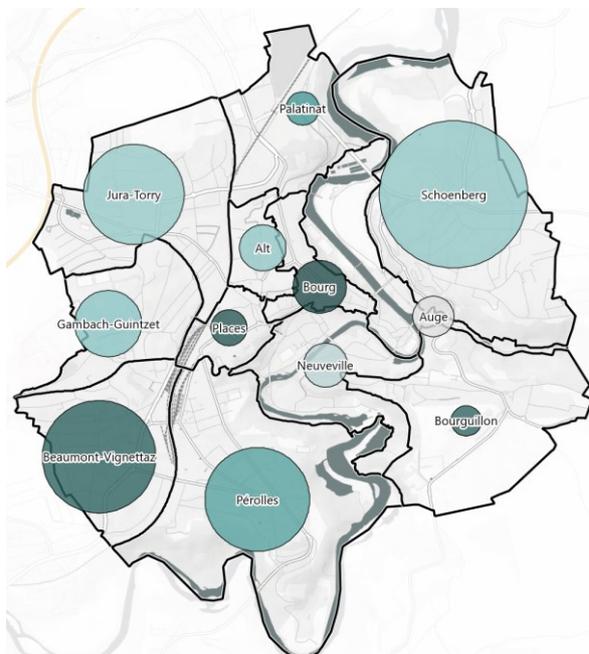


Carte 1c : Part des enfants de 0 et 1 an dans les communes du canton

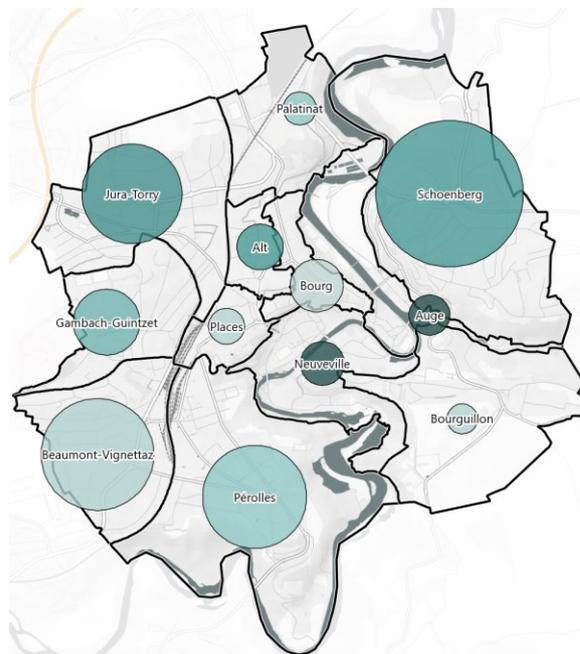
Carte 1d : Part des enfants de 2 et 3 ans dans les communes du canton

Ces différences sont le fait de la migration des familles en fonction de leur cycle de vie avec notamment l'effet d'un phénomène de périurbanisation qui leur fait quitter les centres urbains pour leur périphérie.

Ce constat fait à l'échelle des communes du canton est également vrai à l'échelle des quartiers de la Ville de Fribourg.



Carte 1e : Part des enfants de 0 et 1 an dans les quartiers de la Ville de Fribourg.



Carte 1f : Part des enfants de 2 et 3 ans dans les quartiers de la Ville de Fribourg.

En résumé, la répartition de la population cible sur le territoire cantonal est loin d'être homogène. Non seulement la part d'enfants de 0 à 11 ans au sein de la population des communes et des quartiers varie mais en plus la structure par âge de cette population cible est différente. Le caractère familial des communes et la migration des familles en fonction de leur cycle de vie en sont les moteurs.

LA DÉFINITION DU BESOIN ASSOCIÉ À LA CONCILIATION

Le principe de conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle soulève la question du modèle d'activité des parents au sein des ménages familiaux. Le profil d'activité des parents² est mis à profit pour identifier et quantifier les grandes catégories de régimes auxquels sont soumis les enfants.

Les données du recensement de la population suisse, en particulier son volet du relevé structurel, permettent d'établir les taux d'activité³ du ou des parents des ménages avec enfants en âge de préscolarité ou de scolarité obligatoire. L'analyse pratiquée de ces données se concentre sur plusieurs grandes catégories de situations familiales sous l'angle de l'activité professionnelle⁴ des parents. Les catégories retenues et leur représentativité respective au sein de la population d'enfants en âge d'être concernés par l'accueil de jour sont :

- Les enfants dont un parent est au foyer à temps complet et en capacité de s'en occuper ce qui par définition annule tout besoin d'accueil pour un motif de conciliation mais fait potentiellement l'objet d'un besoin de socialisation ;
- Les enfants dont les parents sont occupés à temps complet ou à temps partiel impliquant un besoin d'accueil, divisé en deux sous-catégories que sont
 - Les enfants dont les parents sont occupés à temps complet ce qui implique un besoin de garde à temps complet pour un motif de conciliation ;
 - Les enfants dont les parents sont occupés à temps partiel ce qui implique un besoin de garde proportionnel à l'activité des parents pour un motif de conciliation.

Cette typologie des besoins d'accueil selon les modalités d'activité des parents est illustrée ci-dessous.



Figure 1 : Modalités d'activités des parents et typologie des motifs de besoins d'accueil.

Une lecture de chaque modèle familial et de ses effets sur le besoin en places d'accueil pour un motif de conciliation et de socialisation est faite dans les sections qui suivent.

² La notion de parents fait référence de manière indifférenciée aux adultes en charge des enfants au sein des familles que celles-ci soient mono- ou biparentales et sans distinction de genre.

³ La notion d'activité tient ici compte à la fois des parents actifs dans un emploi ou en formation selon le taux hebdomadaire déclaré, ainsi que des parents en situation de recherche d'emploi selon un taux fixe de deux jours par semaine. De plus, le télétravail n'est pas considéré comme un élément de réduction du besoin de garde.

⁴ La notion d'activité professionnelle est ici comprise au sens large incluant de fait les personnes « occupées » qui ont un emploi, qui sont en formation ou qui sont à la recherche d'un emploi.

Le statut du modèle familial avec un parent au foyer à temps complet

Le premier modèle familial étudié correspond aux ménages familiaux au sein desquels un parent est au foyer à temps complet. A l'échelle cantonale, 16.3% des enfants ont un parent au foyer selon ce modèle. Cette part correspond aux enfants qui n'ont pas de fait un besoin d'accueil pour un motif de conciliation mais peuvent avoir un besoin lié au motif de la socialisation, point traité par la suite.

En comparaison nationale, cette valeur cantonale se situe bien en dessous de la moyenne suisse qui est de 20.4%. Ceci met en évidence une première spécificité du canton qui est d'avoir une part relativement limitée d'enfants dont un parent est à temps plein au foyer. Ceci a pour effet de renforcer les besoins de garde. Les seuls cantons à présenter des parts encore plus faibles sont ceux de Neuchâtel (14.5%) et du Jura (13.5%). À l'extrême opposé se situent deux cantons alémaniques que sont Appenzell Rhodes-Intérieures (28.1%) et la Thurgovie (26.5%). Il est intéressant de relever que cette valeur a généralement tendance à baisser du fait des changements sociologiques au sein des familles tant à l'échelle nationale qui est passée de 23.0% à 20.4% (-11.3%) entre 2017 et 2021 que cantonale qui est passée de 18.2% à 16.3% (-10.4%) sur la même période.

Au sein du canton, les disparités régionales sont fortes comme le met en évidence le tableau rapporté ci-contre. La Veveyse se démarque clairement des autres districts avec une part d'enfants dont un parent est au foyer bien plus faible (14.5%) que la moyenne cantonale (16.3). La majorité des districts se concentre entre 15% et 16%. Le District de la Glâne présente une valeur un peu supérieure (16.7%) à la moyenne tandis que la Singine se démarque clairement des autres avec la valeur la plus forte observée (22.5%).

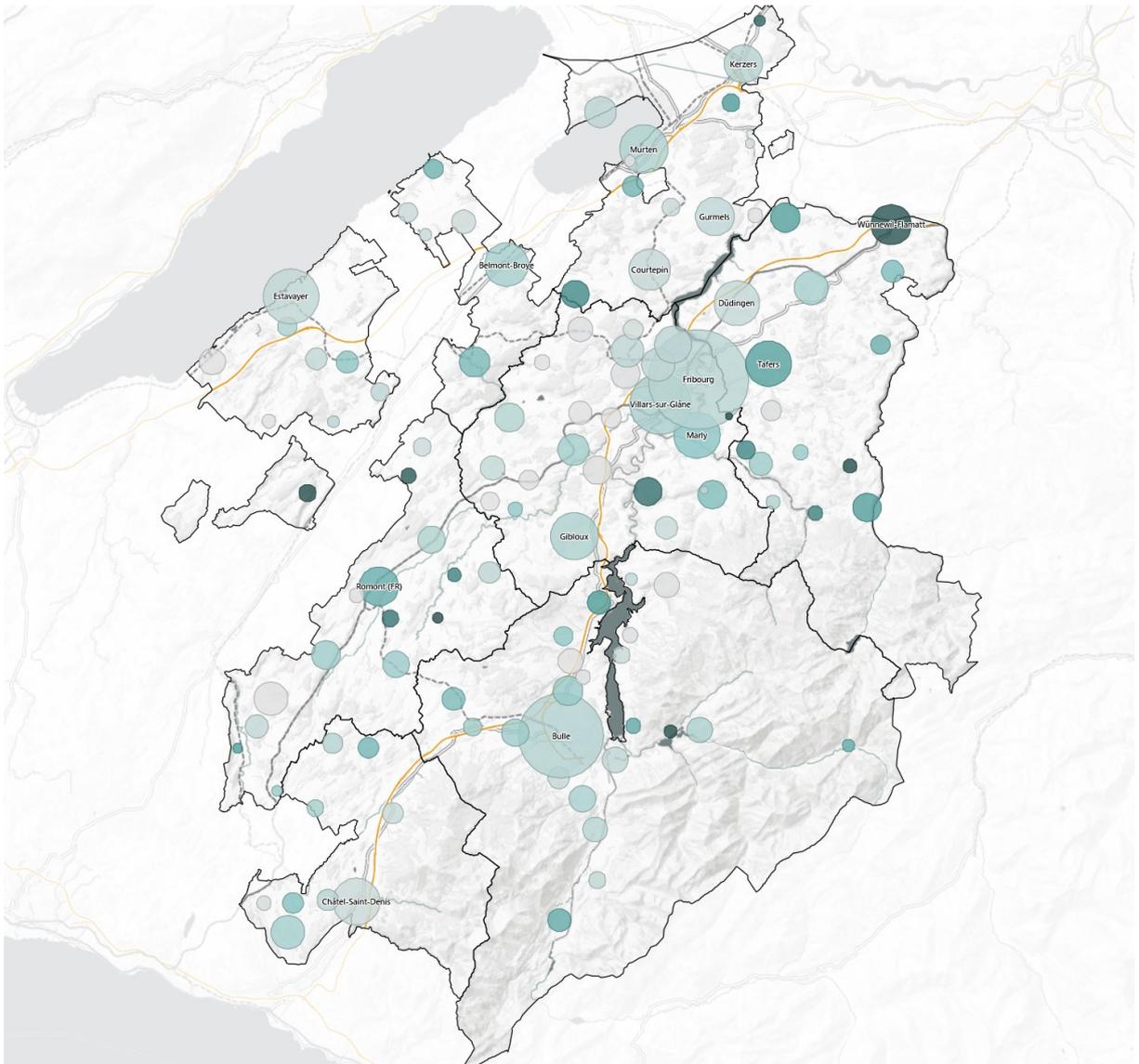
District de la Veveyse	14.5
District de la Sarine	15.0
District du Lac	15.2
District de la Broye	15.4
District de la Guyère	15.8
Canton de Fribourg	16.3
District de la Glâne	16.7
District de la Singine	22.5

Tableau 2 : Pourcentage d'enfants dont un parent est au foyer au sein des districts fribourgeois.

Sous l'angle de l'âge des enfants, il apparaît que la part des enfants dont un parent est à temps plein au foyer est légèrement plus élevée durant la préscolarité (17.4%) que durant le premier cycle primaire⁵ (16.3%). Par la suite, la part diminue encore durant le second cycle primaire (14.8%). Ceci met en évidence un phénomène limité mais visible de reprise progressive de l'activité, principalement des mères, au sein des familles fribourgeoises. Ce schéma n'est pas rencontré dans tous les cantons romands, seuls les cantons de Neuchâtel et du Jura sont similaires, mais correspond à ce qui est observé au niveau national. Au niveau intra-cantonal, les valeurs des districts suivent dans les grandes lignes le même schéma. Notons toutefois que la Singine présente une baisse plus soutenue entre la préscolarité et la scolarité passant de 26% à 20% pour se stabiliser durant la scolarité ce qui met en évidence le rôle marqué du passage entre ces deux moments de la vie de l'enfant. La Glâne suit un schéma un peu comparable. A l'opposé, la Veveyse et la Broye présente une baisse quasi nulle entre la préscolarité et la scolarité, le changement s'instaurant durant la scolarité.

La variabilité régionale et locale de la part d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet peut être appréciée au moyen de la carte rapportée ci-dessous. Cette représentation géographique rend compte simultanément du nombre d'enfants en présence par la taille des cercles et de la part dont un parent est au foyer par la couleur des cercles. Cela met en lumière une certaine hétérogénéité au sein même des districts.

⁵ Les cycles primaires auxquels il est fait référence vont de la 1H à la 4H pour le premier et de la 5H à la 8H pour le deuxième.



Carte 2a : Répartition au sein du canton et de ses districts, à l'échelle des communes de la part d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression forte) à élevée en vert foncé ● (pression faible).

Un niveau géographique supplémentaire est apporté à la lecture, lequel concerne la Ville de Fribourg et ses quartiers. A l'échelle communale, Fribourg affiche une part d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet de 15.3%, ce qui est inférieur à la moyenne cantonale (16.3%).

Faisant abstraction des très petits ensembles que sont les quartiers de la Palatinat et des Places, les quartiers de Beaumont-Vignettaz et du Schoenberg présentent une part importante d'enfants dont un parent est au foyer.



Carte 2b : Répartition de la part d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet dans les quartiers de la Ville de Fribourg. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression forte) à élevée en vert foncé ● (pression faible).

Cette part d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet peut être lue sous l'angle complémentaire, à savoir que 83.7% des enfants ont un besoin d'accueil en lien avec la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Cette part de la population cible correspond au taux de recours théorique.

A l'instar de ce qui a été observé pour la part des enfants dont un parent est au foyer, la valeur varie selon les cantons. Le graphique suivant permet de situer le besoin en lien avec la conciliation identifié dans le cas du Canton de Fribourg aux valeurs des autres cantons et de la Suisse.



Figure 2 : Part (%) des enfants ayant un besoin d'accueil en lien avec la conciliation à l'échelle des cantons suisses.

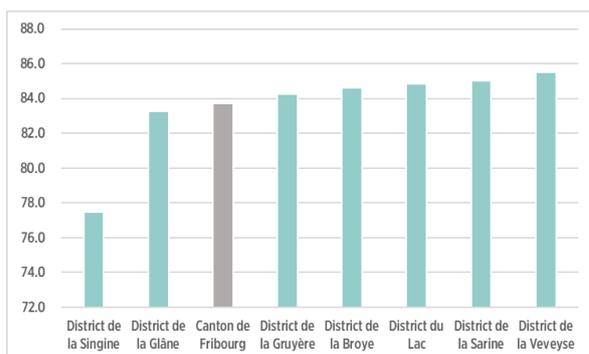


Figure 3 : Part des enfants ayant un besoin d'accueil en lien avec la conciliation à l'échelle des districts du canton.

Ce premier regard sur les besoins en accueil de jour sous l'angle de la conciliation laisse apparaître que celui-ci concerne 83.7% des enfants à l'échelle du canton. Cette valeur le place parmi les cantons à la pression la plus forte en Suisse du fait d'une disparition déjà largement entamée du modèle du parent au foyer.

A l'échelle des districts, seules la Singine (77.5%) et la Glâne (83.3%) se situent en dessous de la moyenne cantonale, laissant présager d'une pression moins importante dans ces régions alors qu'elle semble être forte dans le District de la Veveyse (85.5%).

En résumé, le taux de recours théorique atteint 83.7% en lien avec la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle avec une forte variabilité selon les régions du fait notamment de l'ancrage culturel du modèle du parent au foyer.

Le statut du modèle familial avec des parents actifs à temps complet

À l’opposé du premier modèle familial présenté ci-dessus se trouve la situation des familles au sein desquelles le parent unique ou les parents sont actifs à 100%. Sous l’angle de la conciliation de la vie privée – vie professionnelle, ce modèle implique un besoin complet de garde. La part d’enfants dont les parents sont actifs à temps plein est de 11.8% à l’échelle cantonale. Cette valeur est supérieure à la moyenne nationale (10.7%) ce qui indique que la pression y est supérieure. Le canton se place toutefois bien en dessous des cantons de Neuchâtel (15.4%), Vaud (16.5%) ou encore Genève (19.4%) qui présentent les pressions associées aux parents actifs à temps plein les plus fortes, comme le met en évidence le graphique suivant.

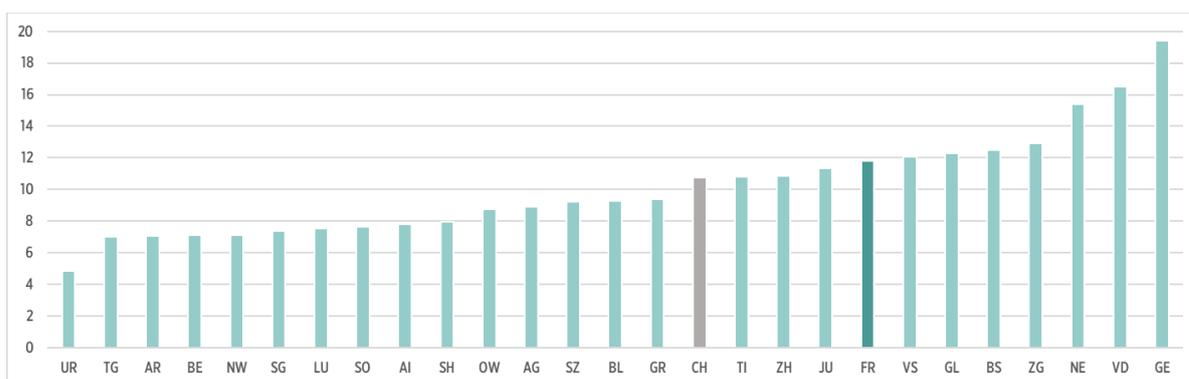


Figure 4 : Part (%) des enfants ayant un besoin d'accueil en lien avec la conciliation à l'échelle des cantons suisses.

En dessous de la moyenne nationale se situent essentiellement des cantons alémaniques avec des valeurs descendant jusqu'à 4.8% à Uri au sein desquels le modèle d'activité à temps plein des parents reste moins répandu que dans les cantons romands et/ou métropolitains.

Il est intéressant de relever que par rapport à cette valeur cantonale, seul le District de la Singine (7.1%) se situe en dessous mettant en évidence également à cette échelle la différence observée au sein des espaces romands et alémaniques. En effet, la valeur du district en question est comparable à la moyenne bernoise (7.1%).

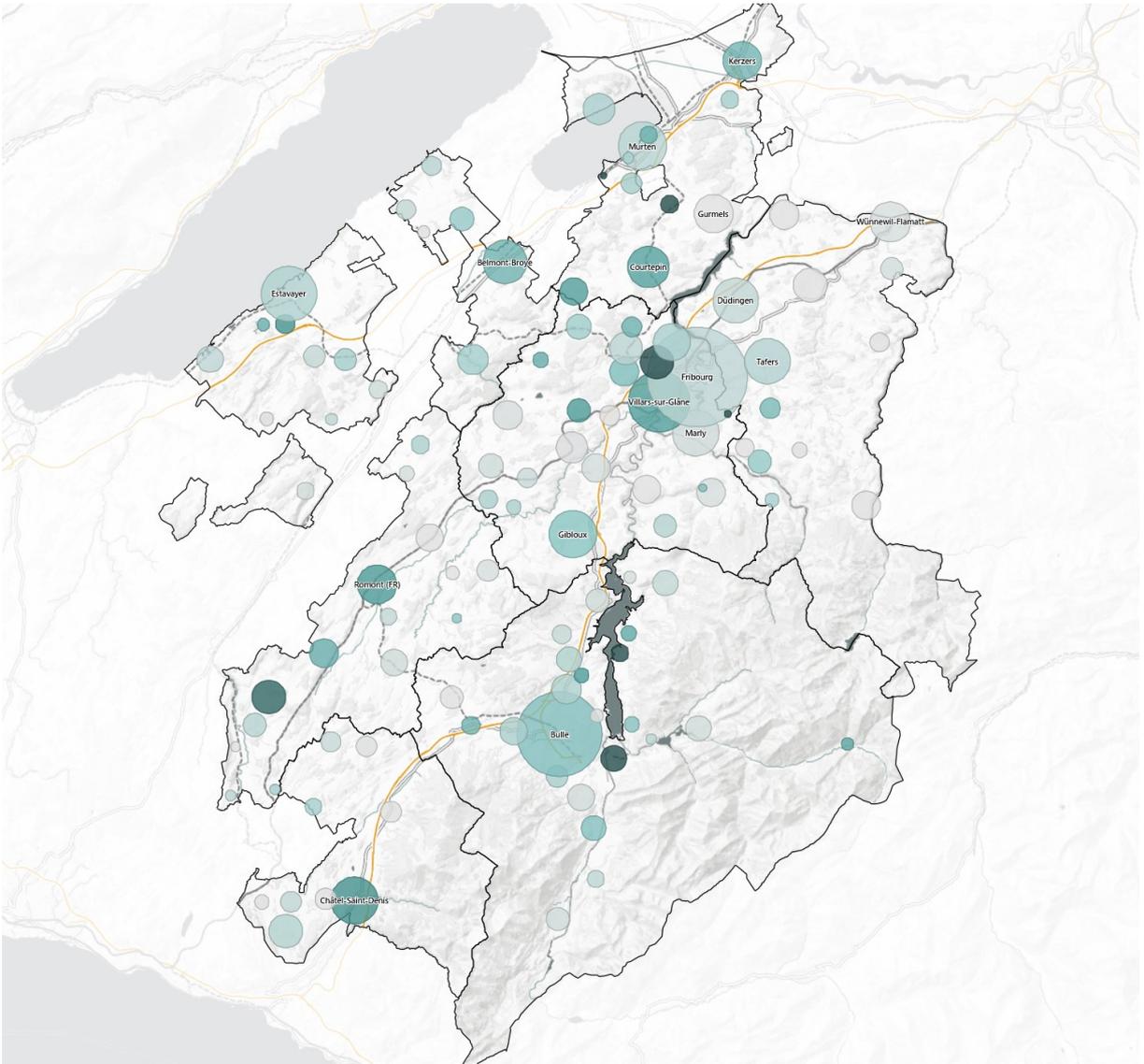
Les districts de la Sarine (11.8%), de la Veveyse (12.0%) et de la Broye (12.1%) se situent dans la moyenne cantonale alors que ceux du Lac (13.1%), de la Glâne (13.1%) et de la Gruyère (13.5%) se placent clairement en dessus.

District de la Singine	7.1
Canton de Fribourg	11.8
District de la Sarine	11.8
District de la Veveyse	12.0
District de la Broye	12.1
District du Lac	13.1
District de la Glâne	13.1
District de la Gruyère	13.5

Tableau 3 : Part (%) des enfants dont les parents sont actifs à temps plein au sein des districts fribourgeois.

Au sein de ces trois derniers districts la pression sur le besoin en places d'accueil est d'autant plus forte.

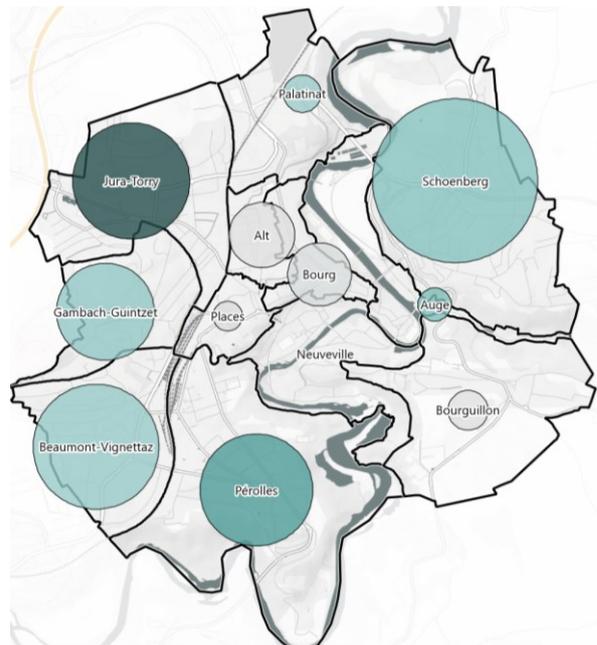
Pour ce modèle familial également, il est intéressant de cartographier les différences à l'échelle communale sur l'entier du périmètre cantonal ce qui est rapporté dans la carte suivante (voir carte 3a). Celle-ci fait ressortir une trame typologique et géographique forte. En plus du schéma général de baisse de la pression d'Ouest en Est qui relève principalement des différences culturelles entre les espaces francophones et germanophones, un second schéma lié au degré d'urbanité et de périurbanité apparaît. De manière synthétique, la pression est la plus forte dans les communes périurbaines et urbaines alors qu'elle est plus faible dans les communes rurales. De manière similaire, la cartographie de la part d'enfants dont les parents sont actifs à temps plein au sein de la Ville de Fribourg permet d'identifier les points de pression potentielle sur les besoins en places d'accueil de jour en lien avec la conciliation.



Carte 3a : Répartition au sein du canton et de ses districts, à l'échelle des communes de la part d'enfants dont les parents sont actifs à temps plein. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

A l'échelle communale, Fribourg affiche une part d'enfants dont les parents sont actifs à temps plein de 9.6%, valeur qui s'avère être inférieure à la moyenne cantonale (11.8%).

Il est intéressant de relever que les valeurs les plus élevées se rencontrent dans les quartiers résidentiels qui entourent le centre, avec des concentrations particulières dans les quartiers de Jura-Torry et dans une moindre mesure de Pérolles.



Carte 3b : Répartition de la part d'enfants dont les parents sont actifs à temps plein dans les quartiers de la Ville de Fribourg. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

En complément, il est intéressant de relever que le profil des ménages dont un parent est au foyer et celui pour lequel les parents sont à temps plein ne s'opposent pas forcément. Si dans le cas de la Singine c'est le cas, la Glâne présente un taux élevé pour les deux profils simultanément.

La part d'enfants dont le taux d'activité des parents correspond à un temps complet a évolué à la hausse à l'échelle suisse passant de 10.1% à 10.7% en cinq ans. Dans le même temps, le Canton de Fribourg enregistre également une hausse qui s'avère être légèrement plus faible passant de 11.5% à 11.8%. Cette évolution cantonale qui met en avant un renforcement progressif du besoin en accueil masque des évolutions très différentes entre les régions même si globalement la tendance est à la hausse de l'activité à temps plein au sein des familles fribourgeoises.

En résumé, le modèle familial pour lequel les deux parents ou le parent unique sont actifs à temps plein et qui touche 11.8% des enfants à l'échelle cantonale présente également une dimension culturelle forte, même si celui-ci a tendance à gagner de l'ampleur.

Le statut du modèle familial avec des parents actifs à temps partiel

Cette dernière réalité vient compléter les deux premiers modèles dans le but de couvrir toutes les situations selon la typologie présentée en introduction. Le modèle des parents actifs à temps partiel recouvre des situations diverses à l'image du parent unique à temps partiel, d'un parent à temps plein alors que l'autre est à temps partiel ou encore que les deux sont à temps partiel. Dans ces situations, le taux d'activité influence directement le besoin en garde pour les enfants sous l'angle de la conciliation. Il apparaît qu'à l'échelle du canton, la part d'enfants dont le ou les parents travaillent à temps partiel est de 71.9%. Cette valeur supérieure à la moyenne nationale (68.9%), les différences aux deux autres modèles se compensant partiellement.

Comme mentionné, l'intérêt de la prise en compte séparée de ce modèle est de pouvoir évaluer l'effet du temps partiel sur le besoin d'accueil. Les diverses situations de temps partiel évoquées ont des impacts significativement différents. Premièrement, le taux d'activité au sein des familles monoparentales, qui concernent 7.0% des enfants, implique un besoin qui est équivalent à 3.6 jours par semaine et par enfant, valeur qui se maintient dans le temps et qui correspond à un taux moyen d'activité de 72%. Deuxièmement au sein des ménages pour lesquels l'un des parents est à temps plein et l'autre à temps partiel, cette valeur est de 3.1 j./s./e., valeur qui s'est avérée être stable ces cinq dernières années.

S'il est tenu compte des taux partiels d'activité, il apparaît que la part de 71.9% est compressible⁶ pour atteindre une valeur d'équivalents plein-temps de 41.3%, soit un peu plus de la moitié, à considérer pour la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Un principe de « compression » du besoin est appliqué et qui peut être illustré par le besoin théorique de deux enfants qui se trouvent dans des situations de besoins différentes mais complémentaires. Si le premier a un besoin de deux du fait de l'activité de ses parents et que le second a lui un besoin de trois jours, alors leurs besoins respectifs correspondent à cinq jours soit une semaine complète. En d'autres termes si les temps partiels des parents touchent 71.9% des enfants, les temps-plein que cela représente se limitent à 41.3%

Il apparaît que le canton se trouve très en-dessus de la moyenne nationale (35.7%). Cela signifie que les temps partiels au sein des familles fribourgeoise sont plus élevés que ce qui est généralement observé au niveau national, juste derrière le Jura (Figure 5).

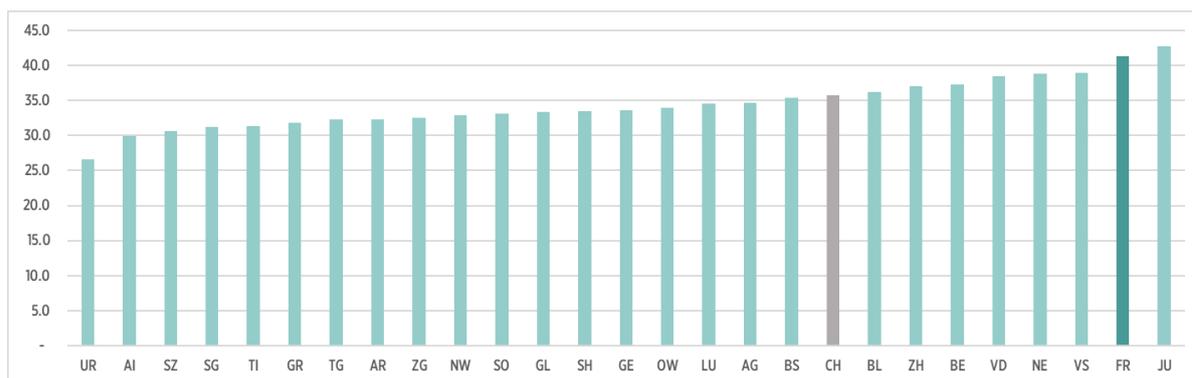


Figure 5 : Part (%) des équivalents-enfants liés aux temps partiels à l'échelle des cantons suisses.

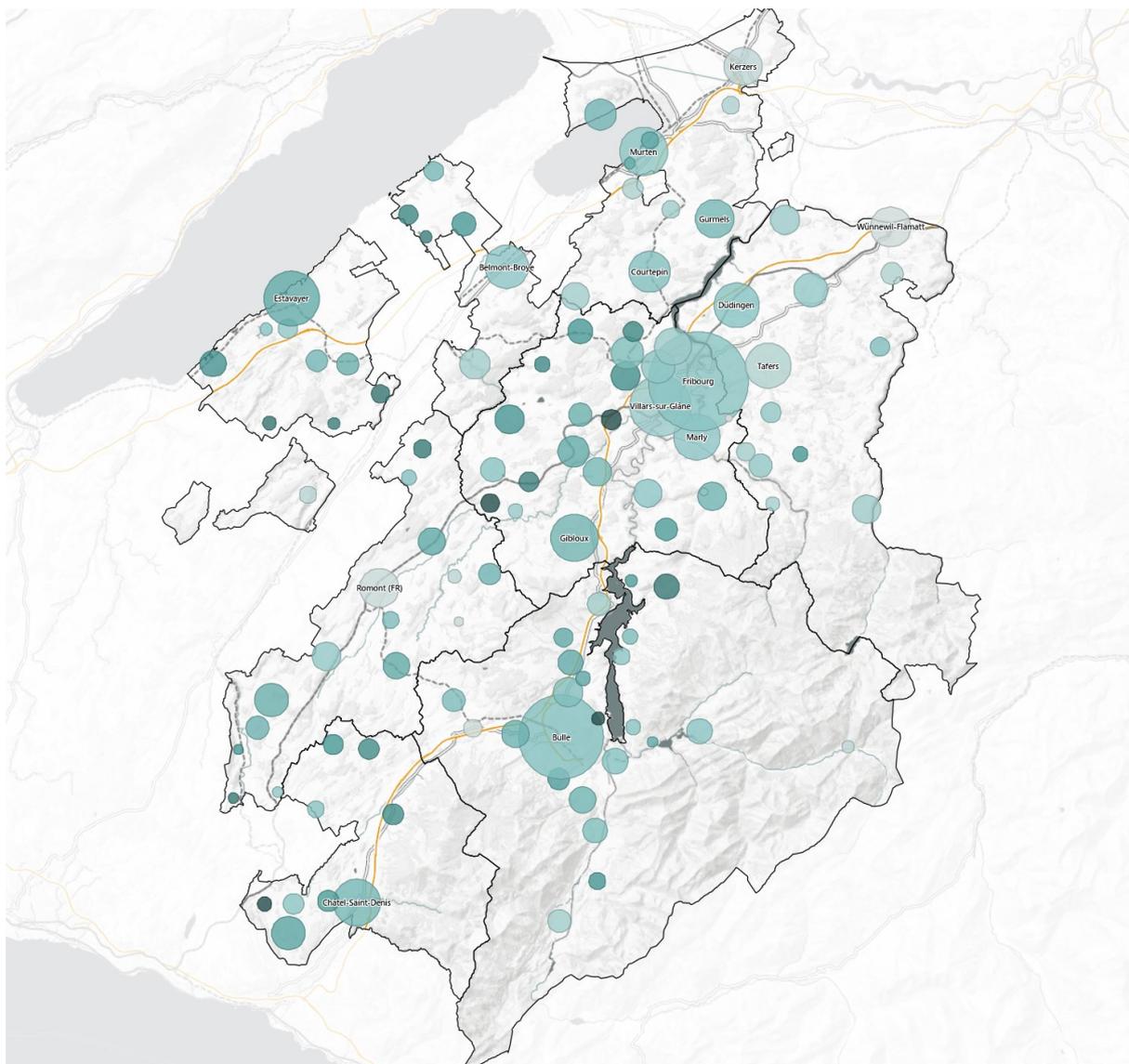
⁶ Le modèle peut être qualifié de minimaliste en cela qu'il part du principe que les besoins des familles se complètent parfaitement. Ainsi, deux familles dont les besoins correspondent à 2 jours pour la première et à 3 jours pour la seconde correspondent en théorie à 1 place au niveau hebdomadaire. Un correctif à cette hypothèse de base est présenté par la suite.

Au niveau régional des différences sont également relevées. La Singine se distingue avec le taux le plus faible (35.1%), suivie des districts du Lac (39.1%) et de la Glâne (41.2%) toujours en dessous de la moyenne cantonale. Les districts de la Sarine et de la Gruyère se situent juste au-dessus de cette moyenne (42.1%).

District de la Singine	35.1
District du Lac	39.1
District de la Glâne	41.2
Canton de Fribourg	41.3
District de la Sarine	42.1
District de la Gruyère	42.1
District de la Broye	44.0
District de la Veveyse	46.6

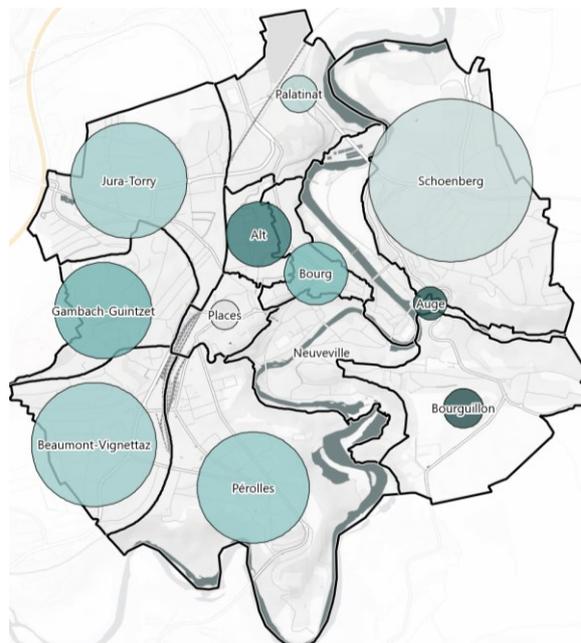
Tableau 4 : Part (%) des équivalents-enfants liés aux temps partiels à l'échelle des districts du canton.

Finalement, la Broye et la Veveyse s'en démarquent nettement avec des taux de 44.0% respectivement 46.6%. Ceci met en évidence une pression d'autant plus soutenue dans ces deux régions du canton.



Carte 4a : Répartition au sein du canton et de ses districts à l'échelle des communes de la part d'équivalents-enfants pour ceux dont les parents sont actifs à temps partiel. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris (pression faible) à élevée en vert foncé (pression forte).

Au niveau local, la représentation géographique des parts d'équivalents-enfants à l'échelle des communes est rapportée dans la carte ci-dessus, alors que la carte ci-contre met en évidence la variabilité de cet indicateur à l'échelle des quartiers de la Ville de Fribourg.



Carte 4b : Répartition de la part d'équivalents-enfants pour ceux dont les parents sont actifs à temps partiel dans les quartiers de la Ville de Fribourg. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

La lecture de ces cartes permet de faire les constats suivants. La variabilité des temps partiels au sein du territoire cantonal implique une pression très marquée suivant les communes. L'hétérogénéité observée reprend pour une part les caractéristiques géographiques évoquées des deux autres modèles. Il est intéressant de relever en complément que pour les espaces périurbains où le taux d'activité à temps plein est moins prononcé, le taux d'activité partiel est élevé. Le constat est le même en Ville de Fribourg où les quartiers du centre présentent des parts élevées de temps partiels ce qui contraste avec la situation des temps pleins (carte 3b). Cela relève du phénomène de renforcement général de l'activité au sein des familles fribourgeoises qui est plus ou moins avancé selon les régions ou espaces urbains.

En résumé, ce troisième modèle familial met en lumière que ramené à un plein temps, le besoin lié à l'activité à temps partiel des parents correspond à 41.3%. Ce besoin présente également une forte variabilité régionale, laquelle fait émerger un gradient allant du sud-ouest au nord-est du canton et impliquant une baisse progressive des taux.

Le besoin global associé à la conciliation

Tenant compte des trois modèles familiaux décrits et de leurs implications sur le besoin en places d'accueil pour la conciliation, une valeur de besoin théorique en conciliation est déterminée. Celle-ci tient compte des effets spécifiques aux différentes situations de ménages. Le cumul des parts relatives aux modèles de travail à temps partiel (41.3%) et à temps plein (11.8%) permet d'obtenir la valeur du besoin théorique pour la conciliation. Ce besoin théorique en lien avec la conciliation tel que déterminé sur la base des configurations d'activités des parents au sein des ménages familiaux correspond finalement à un taux de couverture théorique⁷ de 53.1% à l'échelle cantonale. En d'autres termes, parti d'une situation maximaliste de 1 place pour 1 enfant, le besoin tel que décomposé atteint 1 place pour 1.9 enfants. Ce résultat est synthétisé dans la figure suivante.

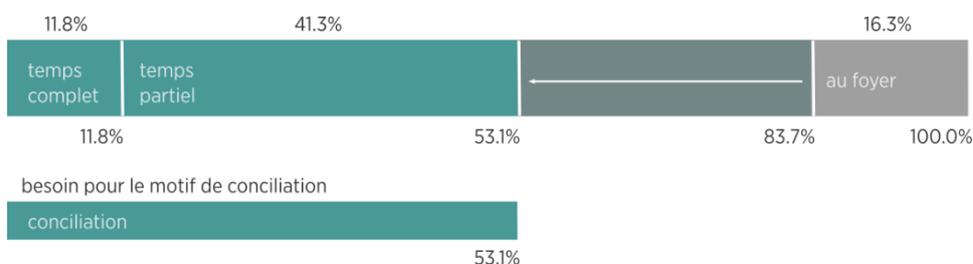


Figure 6 : Synthèse des éléments constitutifs du besoin associé à la conciliation.

Ce taux global de couverture fribourgeois se place bien au-dessus de la moyenne nationale (46.4%, soit 1 place pour 2.2 enfants) et parmi les valeurs les plus élevées de Suisse. Seuls les cantons du Jura (54.1%), de Neuchâtel (54.2%) et de Vaud (55.0%) affichent des besoins supérieurs comme le met en évidence le graphique suivant.

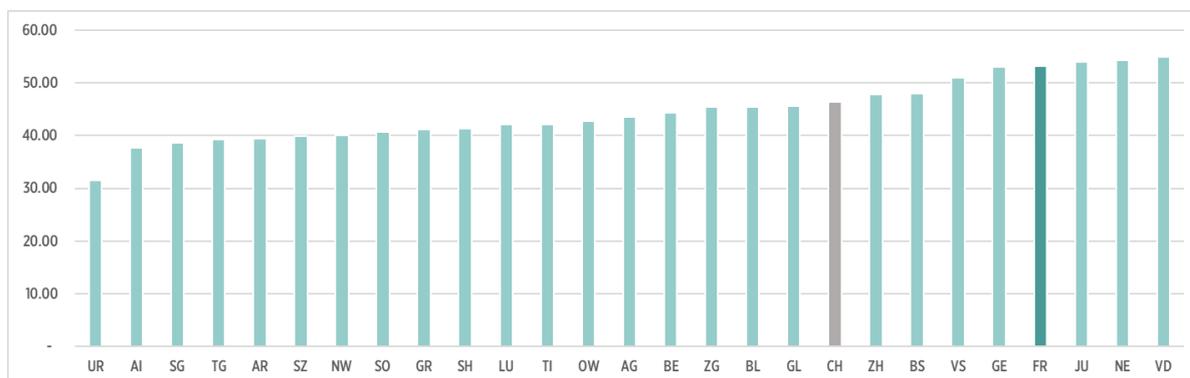


Figure 7 : Taux global de couverture théorique au niveau des cantons suisses.

À l'inverse, les cantons alémaniques présentent tous des valeurs bien plus basses avec uniquement Zurich et Bâle-Ville (47.9%) qui affichent une valeur supérieure à la moyenne suisse. Le canton d'Uri affiche le taux global le plus faible de Suisse (31.5%) bien en dessous du vient-ensuite Appenzell Rhodes-Intérieures (37.7%). Cela met en évidence les différences régionales dans la configuration de l'activité des parents qui se reporte sur le besoin en accueil de jour pour le motif de la conciliation allant de 1 place pour 3.2 enfants là où la pression est la moins forte à 1 place pour 1.8 enfants là où elle est la plus importante.

Au niveau régional, la variabilité observée au niveau des différents modèle se reporte dans le modèle global qui combine les effets régionaux relevés précédemment. Le tableau rapporté ci-dessous le met en évidence.

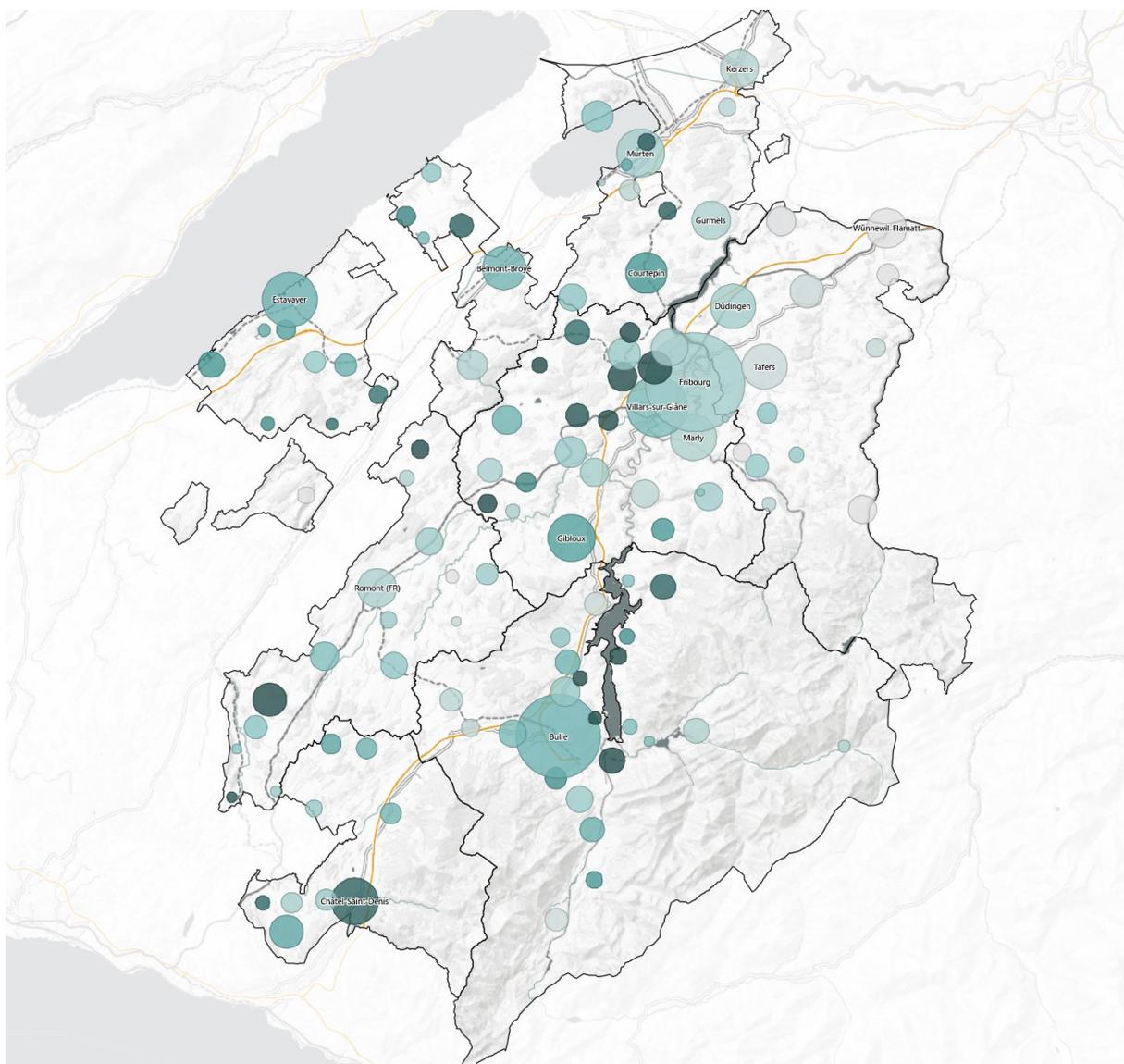
⁷ Le taux de couverture théorique correspond au rapport entre le nombre de places nécessaires pour la conciliation et le nombre total d'enfants d'âge correspondant.

Sans surprise, le District de la Singine présente le besoin le plus faible avec une valeur de taux de couverture de 42.2%, bien inférieure à la moyenne cantonale (53.1%). Cette valeur correspond à 1 place pour 2.4 enfants. Le besoin dans le District du Lac qui le suit (52.2%) correspond à 1 place pour 1.9 enfants. A l'opposé, on observe que le besoin atteint 1 place pour 1.8 enfants dans les districts de la Gruyère et de la Broye et même 1 place pour 1.7 enfants dans le District de la Veveyse où la pression est la plus forte du canton.

District de la Singine	42.2
District du Lac	52.2
Canton de Fribourg	53.1
District de la Sarine	53.9
District de la Glâne	54.3
District de la Gruyère	55.6
District de la Broye	56.0
District de la Veveyse	58.6

Tableau 5 : Taux global de couverture théorique (%) à l'échelle des districts du canton.

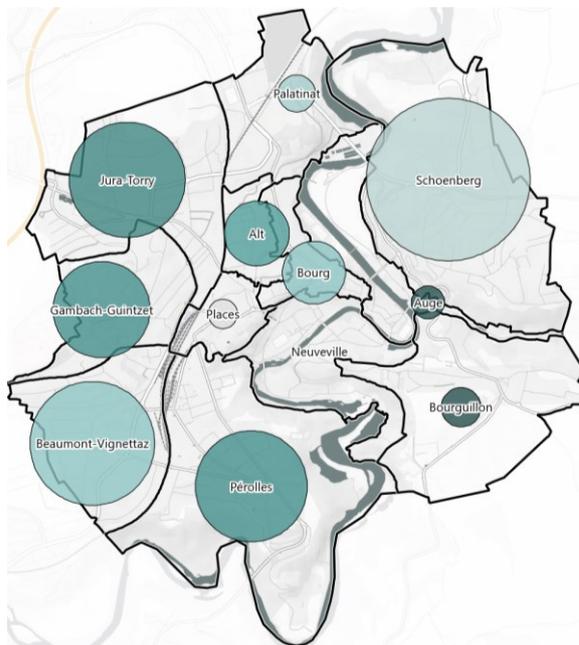
Le besoin lié à la conciliation de la vie professionnelle et la privée à l'échelle locale prend les caractéristiques illustrées par la carte suivante (carte 4). Cette représentation met en évidence la concentration du besoin en question dans les communes périurbaines et dans une moindre mesure dans les centres urbains. Les communes les plus périphériques présentent une pression plus faible.



Carte 5a : Répartition au sein du canton et de ses districts à l'échelle des communes du taux global de couverture théorique comme indicateur du besoin en accueil des enfants. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris (pression faible) à élevée en vert foncé (pression forte).

Il est intéressant de relever que ces points de pression au sein des communes fribourgeoise s'appliquent sur les mêmes espaces que la pression démographique précédemment présentée. En d'autres termes la pression sur certaines communes est double.

Au sein de la Ville de Fribourg la pression sur le besoin en places d'accueil varie fortement selon les quartiers. Comme référence à la lecture des pressions locales, la valeur moyenne communale est de 50.1%, soit inférieure à la moyenne cantonale (53.1%). Deux quartiers de petite taille se démarquent avec des taux globaux très élevés, à savoir Bourguillon (68.6%) et Auge (65.7%). Ceux-ci sont suivis de quartiers où la pression reste forte à l'image dans l'ordre de Jura-Torry (58.5%), Gambach-Guintzet (57.3%), Pérolles (57.2%) et Alt (55.2%). Les quartiers de Beaumont-Vignettaz (50.5%) et de Bourg (50.3%) affichent une pression un peu inférieure. Finalement, le grand quartier du Schoenberg présente une valeur basse (40.7%) qui indique un besoin lié à la conciliation moindre.



Carte 5b : Répartition du taux global de couverture théorique comme indicateur de besoin en accueil des enfants dans les quartiers de la Ville de Fribourg. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

En résumé, le cumul des effets des différents modèles familiaux présentés implique un taux de couverture théorique de 53.1%. Ce taux fait état du besoin brut, tous modes de garde ou d'accueil confondus, et ne tient dès lors pas compte du fait qu'une part de l'accueil est non-institutionnelle par nature (garde par des proches, etc.). L'appréciation de cette part fait l'objet d'une modélisation dans la section suivante dans le but d'affiner encore l'estimation du besoin en infrastructures d'accueil.

La part institutionnelle du besoin

La garde dite non-institutionnelle fait référence à la prise en charge des enfants par des personnes tierces, professionnelles ou non et sans lien avec un organisme ou une institution. La garde par une nourrice, une connaissance ou encore un parent en sont des exemples. Plusieurs facteurs impactent le niveau de garde non-institutionnelle que l'on peut observer, dont le principal est le degré d'autochtonie des parents. Cet indicateur permet d'expliquer si de la garde par un parent, à l'image des grands-parents, est envisageable compte tenu de la distance familiale. Dans le même ordre d'idée, les ménages multigénérationnels sont identifiés comme facteur favorisant le recours à de la garde non-institutionnelle, même si ceux-ci sont de plus en plus rares. D'autres dimensions de la garde non-institutionnelle telles que les relations communautaires sont difficilement mesurables et sont par choix écartées du modèle. Les effets mentionnés sur le taux de garde non-institutionnelle qu'il est possible d'attendre ont fait l'objet d'une évaluation et d'un calibrage lors de la précédente étude sur les besoins en places d'accueil de jour. Ce travail faisait notamment référence à l'étude sur la participation de la population au travail bénévole informel dont la garde d'enfants de la parenté fait partie (OFS, 2019).

En se basant sur les profils d'autochtonie des familles fribourgeoises qui tiennent compte de leur provenance et de la présence potentielle de proches, la prise en charge non-institutionnelle est évaluée pour le Canton de Fribourg à 31.1%. Celle-ci tient compte du degré d'autochtonie de la population et de la présence de ménages multigénérationnels mais n'intègre pas d'autres formes de garde pour lesquelles aucune donnée n'est disponible. Par jeu de complémentarité, les 68.9% restants incombent à la prise en charge institutionnelle.

En comparaison nationale, le Canton de Fribourg affiche une valeur de part institutionnelle la plus proche de la moyenne suisse, position qu'il partage avec les cantons alémaniques de Schaffhouse et de Schwyz. Cette position médiane s'explique par la mixité de la population qui y réside, moins forte que dans les espaces métropolitains de Suisse et plus soutenue que dans les régions périphériques. Ceci est mis en évidence sur le graphique synthétique ci-dessous.

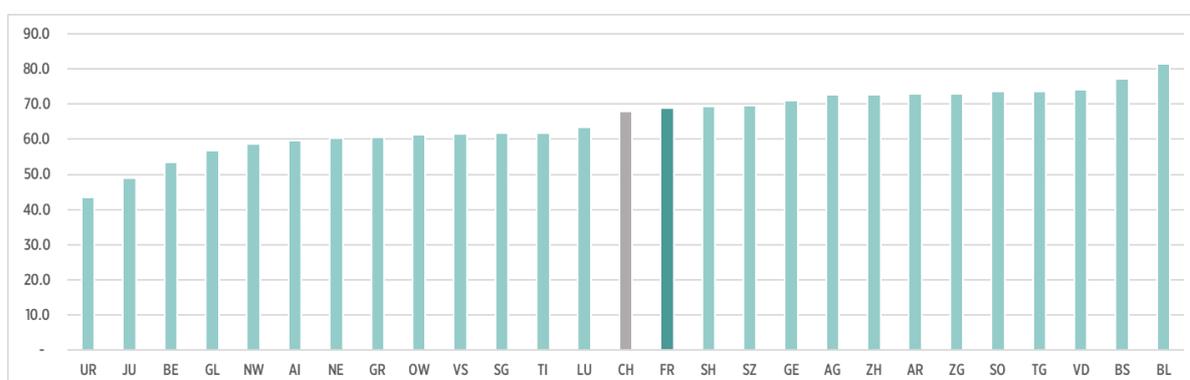


Figure 8 : Valeur de la part institutionnelle identifiée à l'échelle des cantons suisses

Au niveau infracantonal, la valeur de la part institutionnelle varie également entre les districts comme le met en évidence le tableau rapporté ci-contre. A l'échelle des districts, une séparation en deux groupes est observée. Le premier groupe concerne les districts dont la valeur de la part institutionnelle se situe au-dessous de la moyenne cantonale et au sein desquels le degré d'autochtonie est plus fort. Si pour les districts de la Glâne, de la Singine voire de la Gruyère cela peut sembler intuitif, le cas du District de la Sarine est plus surprenant.

District de la Sarine	65.3
District de la Glâne	65.7
District de la Singine	65.9
District de la Gruyère	66.8
Canton de Fribourg	68.9
District de la Broye	73.1
District de la Veveyse	76.7
District du Lac	78.9

Tableau 6 : Valeur de la part institutionnelle (%) identifiée à l'échelle des districts du canton

Le second groupe dont les valeurs se situent bien au-dessus de la moyenne met en évidence des régions au sein desquelles la mixité des origines est plus soutenue impliquant une part institutionnelle plus importante et donc une pression supérieure sur les besoins en places d'accueil.

Le besoin institutionnel associé à la conciliation

Cette information supplémentaire qu'est la part institutionnelle permet de renforcer la vision générale des besoins impliqués et auxquels les collectivités sont appelées à répondre. Dès lors, la considération conjointe du taux global de couverture déterminé précédemment (51.3%) et de la part institutionnelle (68.9% du besoin global) permet d'établir le taux de couverture institutionnel. Pour le Canton de Fribourg, le taux de couverture institutionnel atteint 36.6%, soit 1 place pour 2.7 enfants. Cet indicateur, également nommé taux de couverture idéal ou taux de couverture théorique, constitue un outil de référence à l'échelle cantonale en cela qu'il peut être confronté en tout temps au taux de couverture en vigueur (ou taux de couverture effectif / observé) au sein des régions et des communes. Du fait des données requises pour son calcul, à savoir le nombre de places offertes et le nombre d'enfants d'âge correspondant, cet indicateur est extrêmement simple à mettre en œuvre.

Avec un taux de couverture institutionnel bien supérieur à la moyenne suisse qui se situe à 31.5%, le Canton de Fribourg se positionne parmi les cantons au besoin en lien avec la conciliation le plus fort. Les quatre cantons qui se place au-dessus du Canton de Fribourg sont dans l'ordre les deux cantons bâlois (37.0%), le Canton de Genève (37.7%) et le Canton de Vaud (40.8%). La pression finale sur le besoin en termes de conciliation est le fait de réalités très diverses en matière de besoin d'accueil de jour, différences qui tiennent essentiellement aux modèles d'activités des familles qui y résident selon une trame à la fois culturelle, les familles romandes présentant des taux d'activités plus élevés, et de centralité, les familles urbaines et périurbaines affichant également des taux plus soutenus. A cela s'ajoute l'effet de la part institutionnelle. L'amplitude que couvre cette diversité est illustrée dans le graphique suivant.

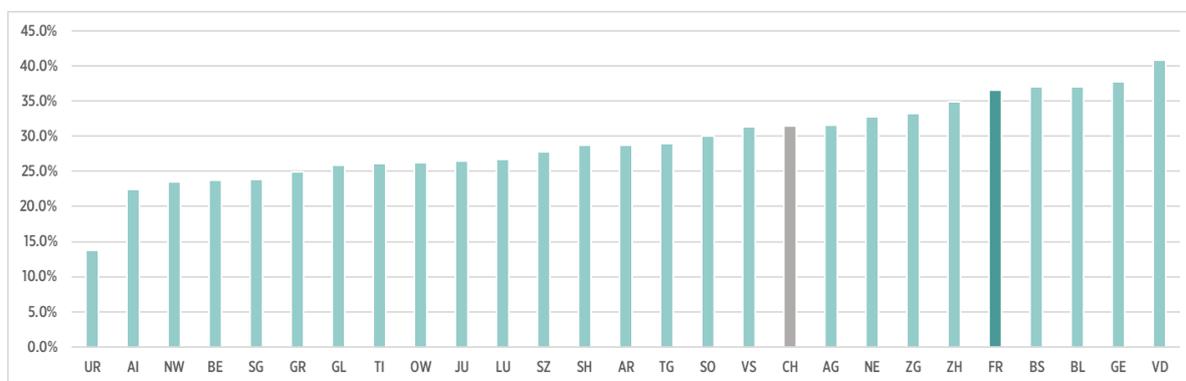
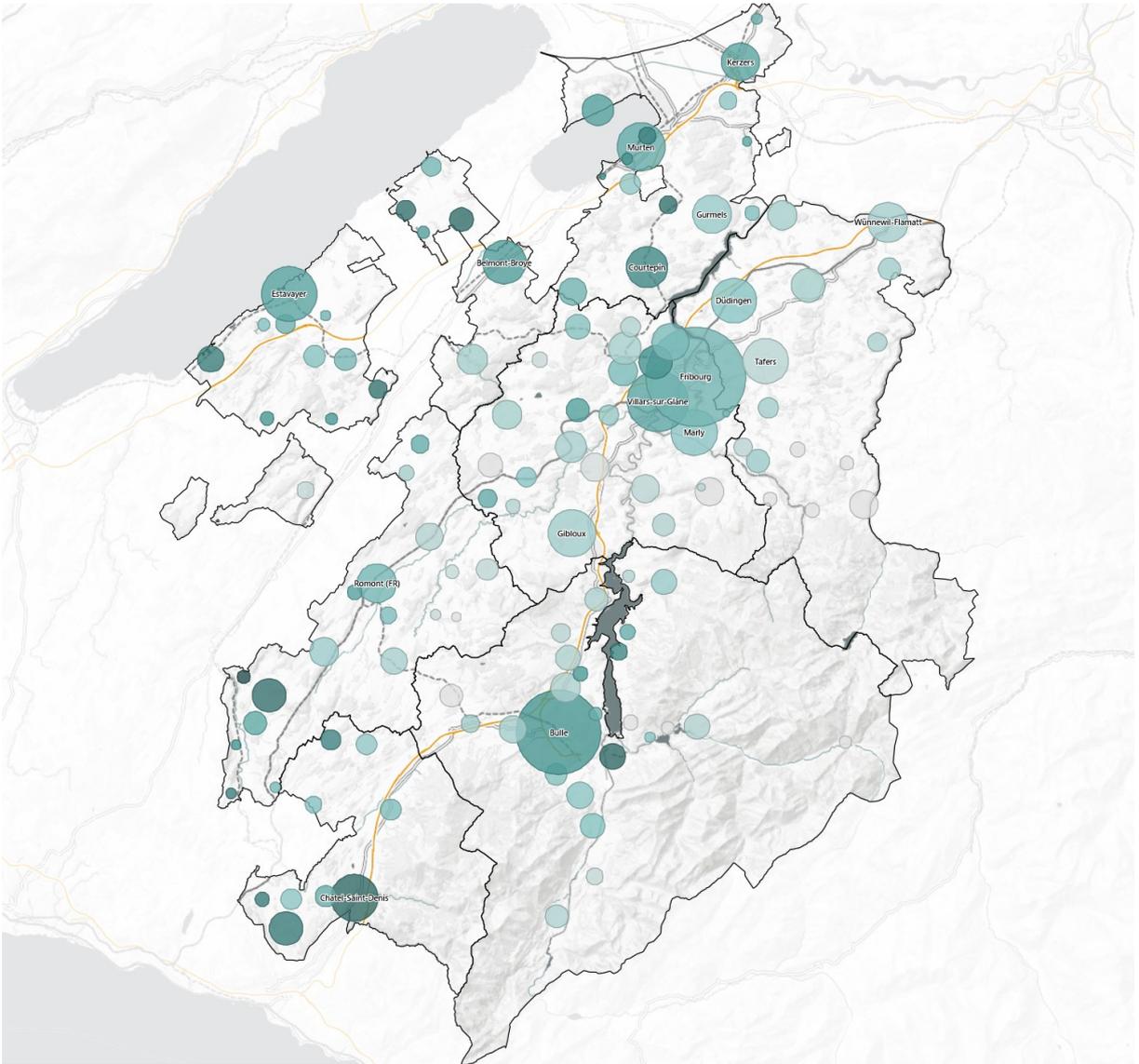


Figure 9 : Taux de couverture institutionnel dans les cantons suisses ordonnés selon le taux global croissant

A l'échelle régionale, l'amplitude que couvrent les taux de couverture institutionnels des districts est importante, les valeurs allant de 27.8% pour la plus basse dans le District de la Singine à 45.0% dans celui de la Veveyse. Cela met en évidence des réalités de pression sur le besoin en places d'accueil de jour complètement différentes selon les régions du canton. Cette amplitude est illustrée par le tableau rapporté ci-contre.

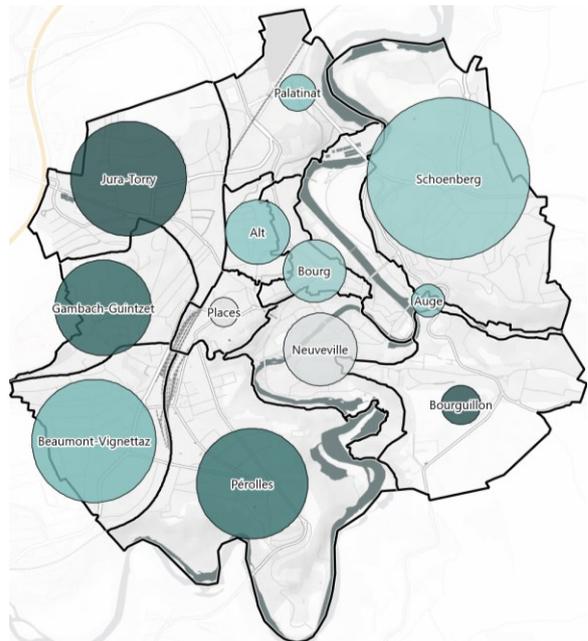
District de la Singine	27.8%
District de la Sarine	35.2%
District de la Gâne	35.7%
Canton de Fribourg	36.6%
District de la Gruyère	37.2%
District de la Broye	40.9%
District du Lac	41.2%
District de la Veveyse	45.0%

Tableau 7 : Taux institutionnel de couverture théorique (%) à l'échelle des districts du canton.



Carte 6a : Variabilité du taux de couverture institutionnel à l'échelle des communes. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

Au niveau de la Ville de Fribourg qui affiche un taux de couverture institutionnel de 38.7% ou 1 place pour 2.6 enfants, une très forte variabilité est observée selon les quartiers. Les valeurs du taux en question vont de 14.4% ou 1 place pour 6.9 enfants dans le quartier des Places à 47.5% ou 1 place pour 2.1 enfants dans celui de Bourguillon.



Carte 6b : Variabilité du taux de couverture institutionnel à l'échelle des quartiers de la Ville de Fribourg. La taille des cercles est proportionnelle à la population cible. Leur couleur rend compte de la part en question allant de basse en gris ● (pression faible) à élevée en vert foncé ● (pression forte).

De manière générale, le besoin en places est très soutenu dans les quartiers de Bourguillon (47.5%) et de Jura-Torry (46.7%). Il est soutenu dans les quartiers de Guintzet-Gambach (43.6%) et de Pérolles (42.9%). Les quartiers de Beaumont-Vignettaz (36.8%), Palatinat (35.7%), Auge (35.5%), Alt (35.0%), Schoenberg (34.2%) ou encore Bourg (33.4%) présentent des niveaux de besoin pouvant être qualifiés de moyen. Finalement, les quartiers de la Neuveville (22.5%) et des Places (14.4%) présentent les besoins les plus faibles.

Le taux de couverture fluctue selon les âges considérés des enfants. Ce taux est de 36.3% durant la préscolarité et reste relativement stable durant le premier cycle primaire (36.1%). En revanche, il augmente durant le second cycle (37.7%). Ce schéma d'augmentation du besoin entre le premier et le second cycle primaire peut paraître surprenant. Dans les faits, il correspond à une baisse de besoin du point de vue des familles plutôt qu'une augmentation. La nécessité d'accueil diminue progressivement dans la perception des familles, les enfants grandissant, ce qui les incite à augmenter leur taux d'activité ou à reprendre une activité. Cela se traduit par une hausse du taux de couverture institutionnel sans réelle hausse du besoin et de la demande. Il y a donc lieu dans une situation telle que celle-ci de baser la définition des besoins en places d'accueil sur les valeurs associées au premier cycle primaire.

En résumé, le taux de couverture institutionnel combine les caractéristiques socio-démographiques et socio-culturelles pour atteindre à l'échelle cantonale 36.6% ce qui correspond à un besoin de 1 place pour 2.7 enfants. Cette valeur varie fortement entre les régions allant de 1 place pour 3.6 enfants en Singine à 1 place pour 2.2 enfants en Veveyse mettant en évidence les réalités familiales très différentes qui existent au sein du canton.

L'évolution du besoin institutionnel associé à la conciliation

L'évolution récente de ce taux de couverture institutionnel met en évidence une hausse générale du besoin en places d'accueil institutionnelles à l'échelle nationale. Le besoin institutionnel associé à la conciliation en Suisse est passé de 28.5% en 2017 à 31.4% en 2021 soit +10.5%.

Dans le cas du Canton de Fribourg, une hausse est également observée laquelle reste plus contenue (+7.4%) ce qui s'explique par la valeur déjà élevée observée.

Les cantons principalement alémaniques qui présentent des renforcements supérieurs du taux institutionnel, pouvant atteindre 20% à l'exemple d'Obwald, partent de taux bien plus faibles.

Les évolutions très différentes observées entre les régions traduisent des changements plus ou moins marqués au sein des ménages familiaux. Le graphique rapporté ci-contre confronte les valeurs de taux pour chaque canton et la moyenne suisse à deux états que sont 2017 et 2021. La même représentation est utilisée pour mettre en évidence les évolutions propres à chaque district du Canton de Fribourg (voir ci-dessous).

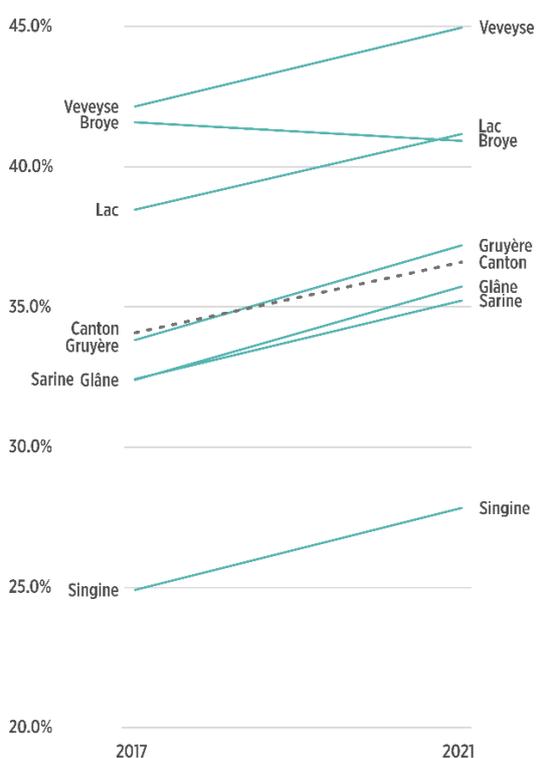


Figure 10 : Évolution du taux de couverture institutionnel des cantons suisses

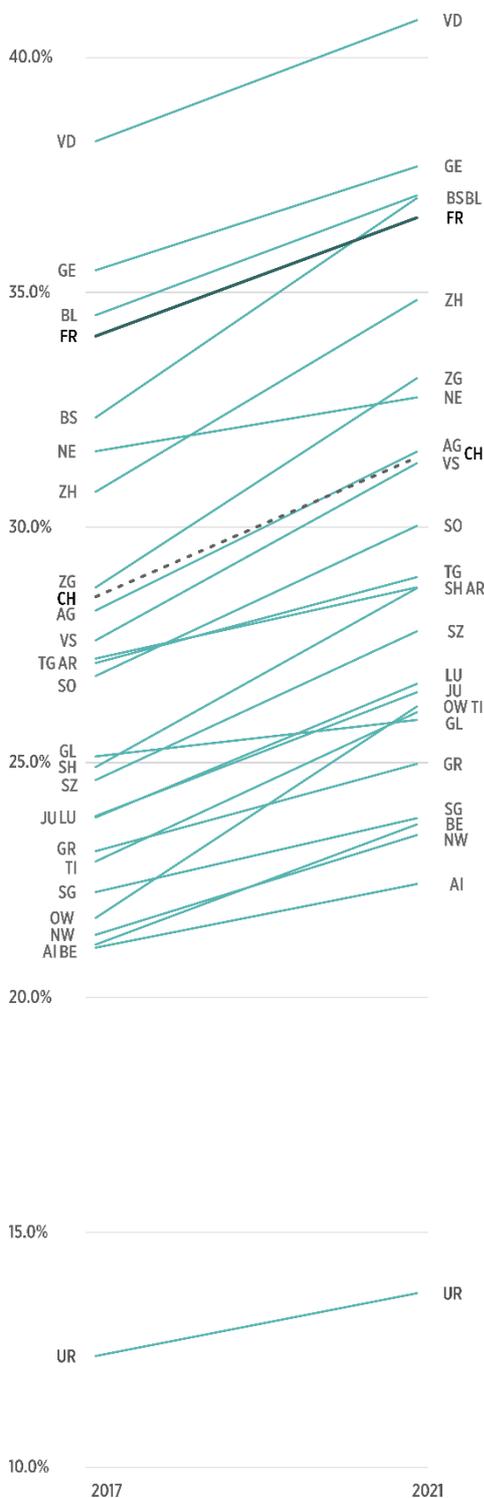


Figure 11 : Évolution du taux de couverture institutionnel des cantons suisses

A l'échelle des districts, il apparaît que tous à l'exception de la Broye suivent une hausse de rythme comparable impliquant une pression supplémentaire du besoin en lien avec la conciliation de l'ordre de 7 à 10%. Le cas du District de la Broye qui met en avant un léger recul soulève la question des facteurs de cette évolution légèrement négative. Cette situation est issue de la combinaison d'évolutions opposées du besoin brut qui est passé de 51.4% à 56.0% par un renforcement des taux d'activité et de la part institutionnelle qui est passée pour des raisons structurelles de 80.8% à 73.1% ce qui implique une baisse de pression.

Les places d'accueil nécessaires pour répondre à la conciliation

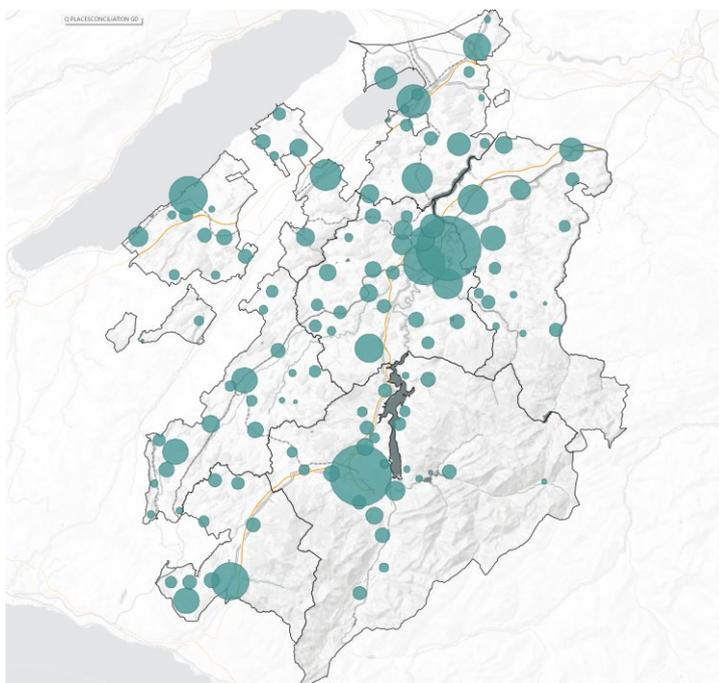
Deux facettes du besoin ont été présentées ci-dessus, à savoir d'une part sa dimension socio-économique qui implique à l'échelle cantonale 1 place pour 2.7 enfants et d'autre part sa dimension socio-démographique du nombre d'enfants d'âge cible. Dès lors, appliqué aux populations avérées d'enfants d'âges préscolaire et scolaire du canton, le taux de couverture institutionnel permet de déterminer le nombre de places institutionnelles impliquées par la conciliation vie privée – vie professionnelle.

À l'échelle du territoire cantonal, le nombre modélisé, ou théorique, de places institutionnelles nécessaires se monte à près de 16'150 unités dont un tiers, soit 5'290 en préscolaire et les deux tiers restants, soit 10'860 en extrascolaire.

À l'échelle des districts, le besoin en places d'accueil préscolaire varie fortement selon la taille des populations impliquées et du taux de couverture institutionnel modélisé.		préscolaire	extrascolaire	total	part cantonale
	District de la Broye	665	1381	2046	12.7%
	District de la Glâne	48	90	138	8.2%
	District de la Gruyère	984	2003	2987	18.5%
	District de la Sarine	1623	3322	4945	30.6%
	District du Lac	659	1343	2001	12.4%
	District de la Saigne	511	998	1509	9.3%
	District de la Veveyse	426	914	1340	8.3%
	Canton de Fribourg	5285	10871	16156	100.0%

Tableau 8 : Besoin en places d'accueil pour un motif de conciliation au sein des districts du canton.

Outre la quantification des besoins théoriques, le tableau rapporté ci-dessus met en avant les disparités de « taille » des districts passant du simple au quadruple en matière de places d'accueil préscolaire et parascolaire. A l'échelle locale, la carte rapportée ci-contre ne fait pas émerger de distribution particulière en dehors des singularités régionales et culturelles déjà relevées. Il est intéressant toutefois de relever les besoins comparables qui sont déterminés entre les villes de Fribourg et de Bulle malgré leur taille encore bien différente.



Carte 7 : Distribution des besoins en places d'accueil pour un motif de conciliation à l'échelle des communes du canton. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de places nécessaires.

LA DÉFINITION DU BESOIN ASSOCIÉ À LA SOCIALISATION

Le principe de socialisation, sous l'angle de l'égalité des chances et de l'accès précoce à l'éducation, soulève la question d'une part de l'apport de l'accueil de jour pour les enfants et d'autre part des situations familiales pour lesquelles cet apport peut être jugé favorable voire nécessaire. Le profil socio-économique et socio-culturel des familles est ici mis à profit pour identifier et quantifier les besoins selon trois axes principaux que sont la langue, l'origine culturelle et le milieu socio-économique.

La considération de la socialisation et la définition de ses contours dans la population cible fribourgeoise s'applique dans le cadre de cette étude à deux groupes de population :

- Le premier groupe considère l'ensemble des familles ayant un enfant entre 0 et 11 ans compris. Celui-ci doit servir de profil de référence ;
- Le second groupe se limite aux familles dont un parent est au foyer à temps complet et qui par définition ne sont pas concernées par la conciliation. C'est au sein de ce deuxième groupe que les besoins associés à la socialisation seront définis. L'hypothèse est faite que pour une famille dont les parents travaillent et dont les conditions familiales impliquent un besoin de socialisation, celui-ci est couvert par l'accueil au motif de la conciliation.

Finalement, les besoins en places associées au motif de la socialisation sont déterminés sur la base de la population d'enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer.

Les données du recensement de la population suisse, en particulier son volet du relevé structurel, permettent d'établir les profils des ménages avec enfants en âge de préscolarité ou de scolarité obligatoire selon les trois axes évoqués. L'analyse de ces données se concentre dans les trois cas sur la qualification de l'éloignement du milieu familial de l'enfant au contexte régional au sein duquel il vit. Les trois axes retenus sont détaillés ci-dessous :

- Le premier axe correspond à la langue parlée au sein des familles. La notion de langue parlée est lue selon deux dimensions complémentaires. Premièrement, les langues parlées par les parents sont considérées dans le but d'identifier si la langue régionale usuelle (le français ou

l'allemand selon les communes) en fait partie ou si une langue nationale est présente. Une gradation est ainsi établie. Deuxièmement, il est tenu compte de la langue utilisée naturellement au sein du ménage, laquelle est comparée à la langue régionale. Un indicateur d'éloignement à la langue régionale usuelle est établi sur cette base, donnant un poids supérieur à la deuxième dimension dans la perspective de l'enfant ;

- Le deuxième axe correspond à l'origine culturelle des membres de la famille (parents et enfants). Cette notion s'appuie sur trois indicateurs complémentaires que sont la nationalité effective, le pays de naissance et le pays de provenance, notamment récente, lors de l'établissement en Suisse pour les familles. Une valeur graduelle de l'éloignement culturel est appliquée à chaque pays. Une pondération des trois indicateurs est également appliquée. Celle-ci permet de définir la place qu'occupe et l'importance attribuée à chacun avec une prépondérance donnée au pays de provenance récente suivi de la nationalité et du lieu de naissance ;
- Le troisième axe correspond au milieu socio-économique de la famille. Cette notion intègre deux indicateurs complémentaires que sont le niveau de formation des parents d'une part et le statut en entreprise que détient le parent actif d'autre part.

Pris séparément chacun de ces trois axes n'implique pas forcément de besoin de socialisation. Par exemple, un éloignement culturel important couplé à une maîtrise de la langue régionale et une condition socio-économique favorable n'induit pas forcément un besoin aigu de socialisation. De même, la non-maîtrise de la langue régionale sans éloignement culturel et une condition socio-économique favorable n'implique pas automatiquement de besoin soutenu. Dans le but de déterminer à quel degré les différentes combinaisons peuvent tirer profit de la socialisation, il est important dans un premier temps d'identifier les apports de l'accueil de jour et de la socialisation pour les enfants. Si cette lecture adopte, de manière restrictive, le point de vue de l'enfant, plusieurs apports vont également se répercuter en cascade sur la famille.

Sous cet angle, quatre apports majeurs sont reconnus :

- L'apprentissage du vivre ensemble par la confrontation au groupe, ses contraintes et ses interactions qui permet à l'enfant d'acquérir des compétences sociales ;
- L'apprentissage de la langue régionale au sein de la structure ou de la famille d'accueil qui permet à l'enfant de développer ses connaissances et renforce l'égalité des chances ;
- La confrontation aux codes et usages culturels régionaux qui permet à l'enfant de développer ses compétences culturelles et renforce l'égalité des chances ;
- La stimulation et l'apprentissage au sens général qui renforcent également l'égalité des chances.

Même si par définition tout enfant quel que soit son milieu familial ne peut que profiter des apports mentionnés, la lecture conjointe axe de socialisation versus apport de socialisation permet de hiérarchiser pour les besoins de l'étude l'intérêt de la socialisation pour différents sous-groupes et par là de définir et quantifier le besoin en places. Prises séparément, les trois distances peuvent bénéficier de manière spécifique des apports. L'apprentissage de la langue régionale profitera avant tout aux situations de distance linguistique importante. La confrontation aux codes et usages culturels régionaux profitera aux situations de distance socio-culturelle élevée. La stimulation par l'apprentissage précoce pourra profiter aux situations pour lesquelles la distance socio-économique est marquée. Finalement, toutes les situations pourront tirer profit de l'apprentissage du vivre ensemble. Pour le cas de chevauchement de situations, les apports spécifiques se conjuguent ce qui renforce l'intérêt de la socialisation. Dans le présent contexte, le besoin de socialisation est quantifié pour trois groupes :

- Le besoin de socialisation associé à une situation triple (distances linguistique, socio-économique et socio-culturelle) : le besoin de degré 3 ;

- Le besoin de socialisation associé à une situation double quel que soit le binôme de distances : le besoin de degré 2 ;
- Le besoin de socialisation associé à une situation simple : le besoin de degré 1.

Cette hiérarchisation du besoin en socialisation est illustrée dans le schéma rapporté ci-dessous.

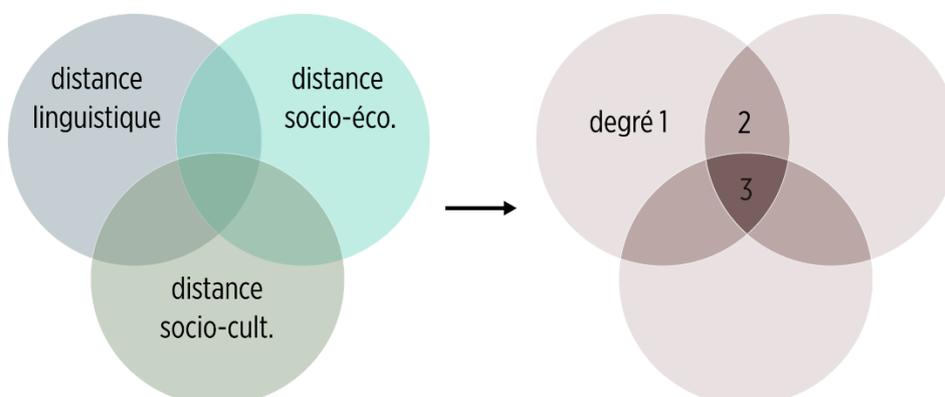


Figure 12 : Degrés de besoin en socialisation identifiés au sein du modèle en trois axes.

Partant des fondements théoriques et méthodologiques présentés ci-dessus, une lecture de chaque axe et de degré sous l'angle de ses effets sur le besoin en places d'accueil pour un motif de socialisation est faite dans les sections qui suivent. Cette lecture s'appuie toujours sur les deux groupes de population retenus à savoir la population cible dans son ensemble (100%) comme référence et la sous-population des enfants qui ont un parent au foyer à temps complet (16.3%).

Le besoin de socialisation selon la distance linguistique

A l'échelle cantonale, la socialisation pour un motif linguistique touche 14.1% des enfants d'âge préscolaire soit un peu plus de 1 enfant sur 7 considéré au sein de la population cible prise dans sa globalité, c'est-à-dire que les enfants aient ou non par ailleurs un besoin de conciliation identifié.

Cette valeur monte à 18.2%, soit environ 1 enfant sur 5, au sein de la population d'enfants en âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps complet. Cette situation est illustrée par le graphique rapporté ci-contre.

Il est dès lors intéressant de relever que le besoin associé au motif linguistique est plus important dans la sous-population d'intérêt qui apparaît de fait plus défavorisée par rapport à la distance linguistique.

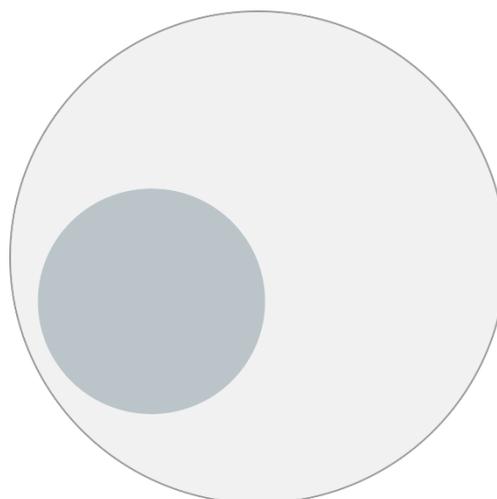


Figure 13 : Part de la population d'enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation de distance linguistique élevée et pouvant impliquer un besoin de socialisation. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants impliqués. Le cercle gris représente l'entier des enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps complet. Le cercle bleu représente les enfants pour lesquels un besoin de socialisation pour un motif linguistique est identifié.

La distance linguistique présente une forte variabilité entre les régions du canton tel que le met en évidence le tableau suivant.

Les districts de la Sarine (15.4%) et de la Gruyère (16.4%) se démarquent de la valeur cantonale (18.2%) avec une part plus faible, suivi du District de la Broye (17.9%). A l’opposé, les districts du Lac et dans une moindre mesure de la Glâne et de la Singine présentent les valeurs les plus élevées (26.0% respectivement 23.7% et 22.7%). Ceci s’explique par une concentration particulière de population étrangère au sein de laquelle le modèle du parent au foyer est très présent. Le District de la Veveyse est quant à lui proche de la moyenne cantonale avec des parts d’enfants pour lesquelles un besoin de socialisation pour un motif de distance linguistique est identifié 18.4%.

La Ville de Fribourg présente une part de 14.6% des enfants concernés par la socialisation pour un motif linguistique, valeur proche de la moyenne du district (15.4%) mais néanmoins plus faible.

En résumé à l’échelle du Canton de Fribourg, 1 enfant sur 5 dont un parent est au foyer à temps complet présente un besoin de socialisation pour un motif de langue.

District de la Sarine	15.4%
District de la Gruyère	16.4%
District de la Broye	17.9%
Canton de Fribourg	18.2%
District de la Veveyse	18.4%
District de la Singine	22.7%
District de la Glâne	23.7%
District du Lac	26.0%

Tableau 9 : Part des enfants dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation de distance linguistique élevée et pouvant impliquer un besoin de socialisation.

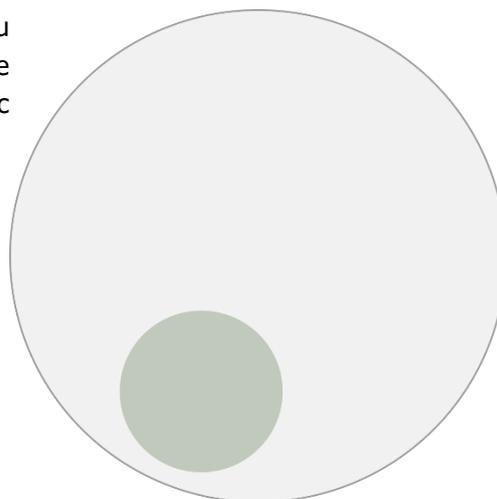
Le besoin de socialisation selon la distance socio-culturelle

A l'échelle cantonale, la socialisation pour un motif de distance socio-culturelle touche 5.4% des enfants d'âge préscolaire soit près de 1 enfant sur 18 au sein de la population cible dans son entier.

Cette valeur est bien plus importante (10.2%) au sein de la population d'enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps complet avec 1 enfant sur 10 concerné.

Comme dans le cas précédent, le besoin associé au motif socio-culturel est plus important dans la sous-population d'intérêt qui apparaît de fait plus défavorisée par rapport à cette distance vis-à-vis des codes régionaux.

Figure 14 : Part de la population d'enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation de distance socio-culturelle élevée et pouvant impliquer un besoin de socialisation. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants impliqués. Le cercle gris représente l'entier des enfants dont un parent est au foyer à temps complet. Le cercle vert représente les enfants pour lesquels un besoin de socialisation pour un motif socio-culturel est identifié.



La distance socio-culturelle présente une forte variabilité entre les régions du canton tel que le met en évidence le tableau suivant.

Les districts du Lac (3.1%) et de la Singine (4.3%) se démarquent de la valeur cantonale (10.2%) avec des valeurs très basses. Le District de la Gruyère (8.5%) se positionnent en dessous de la moyenne cantonale. Le District de la Veveyse se place juste en dessus de la moyenne cantonale sous cet angle également. En revanche, les deux districts de la Broye (12.4%) et de la Sarine (12.8%) présentent des valeurs un peu au-dessus de la moyenne cantonale. Finalement, le District de la Glâne est celui qui présente la valeur la plus élevée (13.4%).

District du Lac	3.1%
District de la Singine	4.3%
District de la Gruyère	8.5%
Canton de Fribourg	10.2%
District de la Veveyse	10.9%
District de la Broye	12.4%
District de la Sarine	12.8%
District de la Glâne	13.4%

Tableau 10 : Part des enfants dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation de distance socio-culturelle élevée et pouvant impliquer un besoin de socialisation.

La Ville de Fribourg présente une part de 11.4% des enfants concernés par la socialisation pour un motif socio-culturel, valeur qui se place bien au-dessus de la moyenne cantonale (10.2%) mais en-dessous de la moyenne régionale (12.8%).

En résumé à l'échelle du Canton de Fribourg, 1 enfant sur 10 dont un parent est au foyer à temps complet présente un besoin de socialisation pour un motif de distance socio-culturelle.

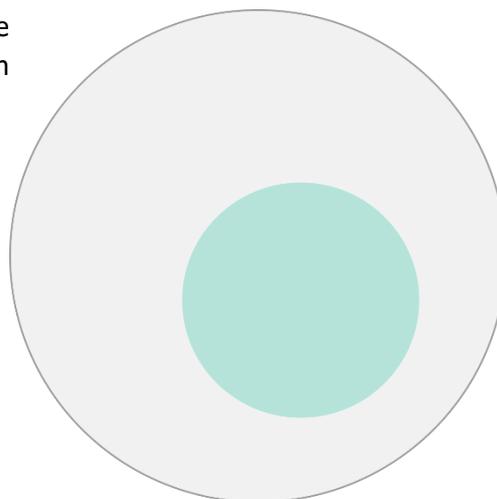
Le besoin de socialisation selon la position socio-économique

A l'échelle du canton, la socialisation pour un motif de milieu socio-économique défavorisé touche 19.1% des enfants d'âge préscolaire soit près de 1 enfant sur 5 au sein de la population cible dans son entier.

Cette valeur est bien supérieure (29.0%) au sein de la population d'enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps complet.

Dès lors le décalage observé entre les deux populations étudiées est une fois encore en défaveur de la population d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet au sein de laquelle le besoin est proportionnellement plus soutenu.

Figure 15 : Part de la population d'enfants d'âge préscolaire dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation socio-économique défavorisée et pouvant impliquer un besoin de socialisation. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants impliqués. Le cercle gris représente l'entier des enfants impliqués. Le cercle turquoise représente les enfants pour lesquels un besoin de socialisation pour un motif socio-économique est identifié.



La situation socio-économique présente une variabilité modérée entre les régions du canton tel que le met en évidence le tableau suivant.

Le District de la Veveyse (14.4%) se démarque nettement des autres districts avec la part la plus faible du canton. Le District de la Singine (25.1%) et celui de la Glâne (26.5%) se placent également en dessous de la moyenne cantonale (29.0%). Juste au-dessus de cette moyenne se situent les districts de la Sarine (29.4%) et du Lac (30.4%). Finalement, les régions de la Gruyère (32.8%) et de la Broye (34.7%) affichent les pourcentages d'enfants dans une situation socio-économique défavorisée les plus élevés du canton.

District de la Veveyse	14.4%
District de la Singine	25.1%
District de la Glâne	26.5%
Canton de Fribourg	29.0%
District de la Sarine	29.4%
District du Lac	30.4%
District de la Gruyère	32.8%
District de la Broye	34.7%

Tableau 11 : Part des enfants dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation socio-économique défavorisée et pouvant impliquer un besoin de socialisation.

La Ville de Fribourg se situe un peu en dessous de la moyenne avec une part de 27.9% des enfants concernés par la socialisation pour un motif socio-économique, valeur qui est également inférieure à la moyenne régionale (29.4%).

En résumé à l'échelle du Canton de Fribourg, 1 enfant sur 3 dont un parent est au foyer à temps complet présente un besoin de socialisation pour un motif de situation socio-économique.

Le besoin de socialisation selon les trois axes

Les trois axes d'analyse du besoin de socialisation se recoupent partiellement avec des situations familiales qui impliquent deux voire trois axes. La présente section propose une lecture statistique de ces recouvrements et du degré de socialisation qui s'en dégage.

De manière générale, il est intéressant de relever que 45.2% des enfants dont un parent est au foyer présentent un besoin de socialisation selon les définitions retenues ce qui correspond pour les âges préscolaires à 1'360 enfants à l'échelle du canton.

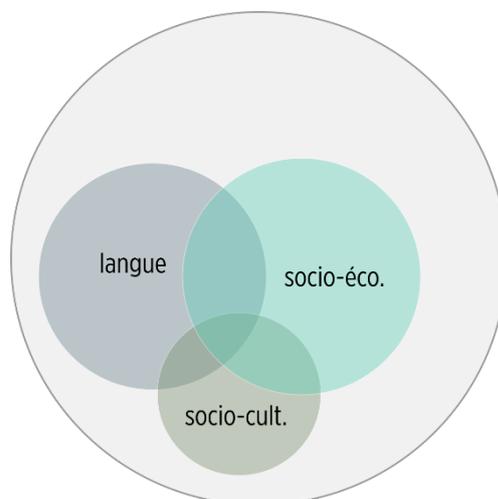


Figure 14 : Part de la population d'enfants dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation de distance socio-culturelle élevée et pouvant impliquer un besoin de socialisation. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants impliqués. Le chevauchement des cercles est proportionnel au nombre de situations partagées entre les trois axes

Cette première valeur globale correspond à un besoin de socialisation qui touche près de 2 enfants sur 5. Elle varie encore selon la région considérée comme le met en évidence le tableau ci-contre.

District de la Veveyse	38.6%
District de la Sarine	43.7%
District de la Singine	44.1%
District de la Glâne	44.7%
Canton de Fribourg	45.2%
District de la Gruyère	46.4%
District du Lac	46.9%
District de la Broye	54.7%

Tableau 12 : Part des enfants dont un parent est au foyer à temps plein qui présente une situation pouvant impliquer un besoin de socialisation.

Dans le but de mettre en évidence les différences régionales selon les trois axes de la socialisation, une représentation en triangle est adoptée. Le profil de chaque district est confronté à la distribution moyenne cantonale dans le but de mettre en évidence les spécificités régionales.

Le district de la Veveyse se distingue largement des autres régions du canton avec la valeur globale la plus faible (38.6%). Ceci est cohérent par rapport à sa position observée selon chaque axe pour lesquels ce district est systématiquement parmi les valeurs cantonales ou dans le cas de l'axe socio-économique, bien en dessous.

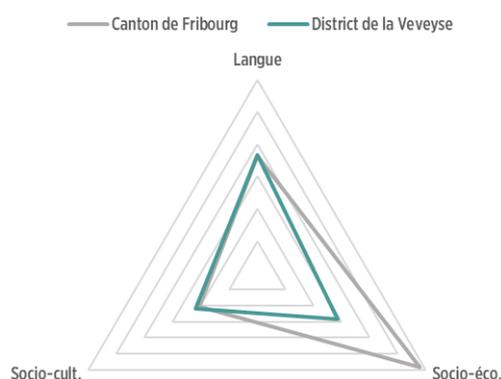


Figure 15 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation en % pour le district de la Veveyse (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

Juste en dessous de la moyenne cantonale (45.2%) se situent les trois districts de la Sarine (43.7%), de la Singine (44.1%) et de la Glâne (44.7%). Si les valeurs associées à ces districts sont proches, la structure du besoin est différente.

Comme le met en évidence le graphique de gauche ci-dessous, la valeur de la Singine est dictée avant tout par sa position basse selon les axes socio-économique et socio-culturel étant donné que sa position sur l'axe linguistique est au contraire parmi les plus élevées du canton. A l'inverse, le cas du

District de la Sarine est dicté par une position selon les trois axes qui se distingue peu du profil cantonal.

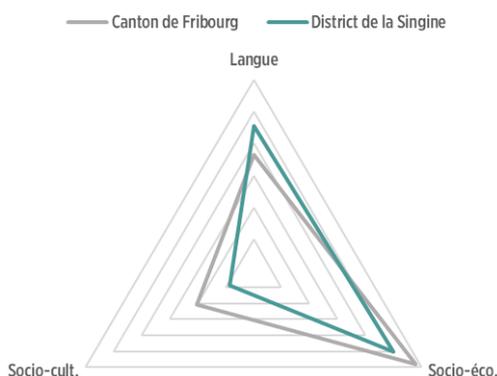


Figure 16 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation en % pour le district de la Singine (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

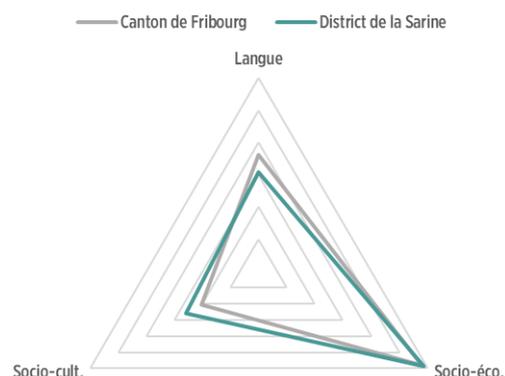


Figure 17 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation en % pour le district de la Sarine (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

Dans le cas de la Glâne, une valeur plus élevée qu'en moyenne cantonale est observée selon les axes linguistique et socio-culturel, à l'inverse de l'axe socio-économique pour lequel la valeur est plus faible.

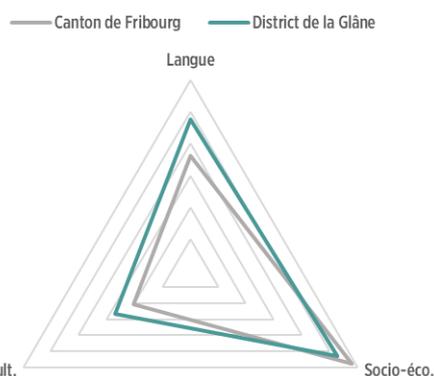


Figure 18 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation en % pour le district de la Glâne (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

Dans le cas des districts de la Gruyère et du Lac, proches de la moyenne cantonale mais au-dessus de celle-ci, leurs valeurs sont également expliquées par des profils différents. Dans le cas du District de la Gruyère, le facteur socio-économique prend une place plus importante et explique en partie la position du district dans le tableau précédent.

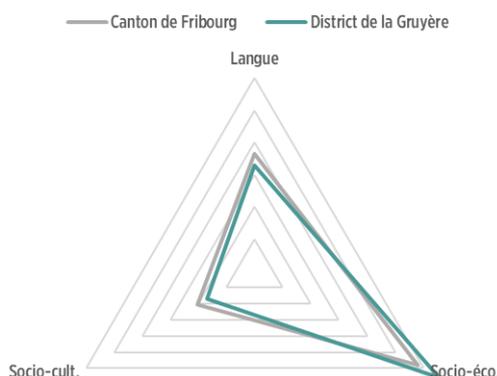


Figure 19 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation en % pour le district de la Gruyère (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

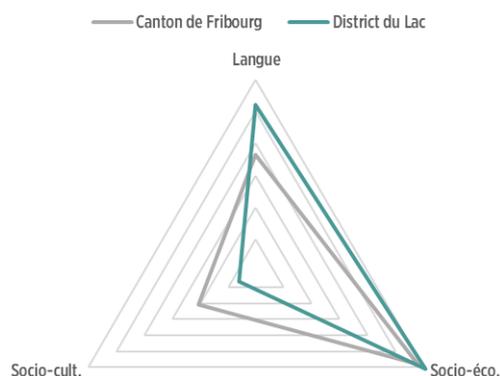


Figure 20 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation en % pour le district du Lac (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

Le district du Lac présente un profil à la fois différent de la moyenne, et qui se rapproche de celui de la Singine avec un rôle plus limité de la composante culturelle à l'inverse de la langue, et de valeurs plus marquées.

Finalement, le district de la Broye qui présente la valeur globale la plus soutenue (54.7%) qui est expliquée en partie par un besoin plus élevé que la moyenne selon les axes socio-culturel et socio-économique.

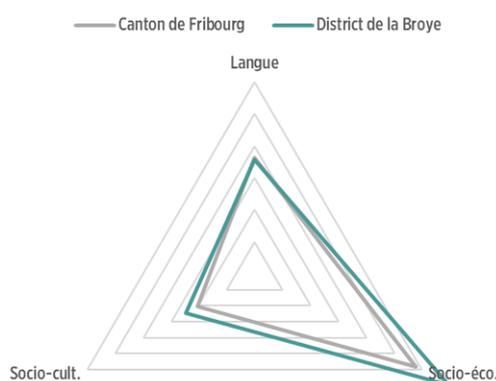


Figure 21 : Représentation des trois axes qui définissent le besoin en socialisation pour le district de la Broye (en vert) en comparaison cantonale (en gris).

La Ville de Fribourg affiche un besoin de socialisation de 39.4% au sein de la population dont un parent est au foyer. Cette valeur est composée d'un besoin de 14.6% sous l'angle de la langue, de 27.9% sous l'angle socio-économique et 11.4% sous l'angle socio-culturel.

Les différences observées entre les régions du canton selon les trois axes retenus n'expliquent que partiellement la valeur globale associée à chaque district. Cela tient au fait qu'un enfant peut présenter des besoins selon plusieurs axes et donc ceux-ci peuvent se chevaucher. Dans le but de l'illustrer, les résultats de l'analyse du degré de besoin, tel que présenté en introduction, sont détaillés.

Au sein du sous-groupe pour lequel un besoin de socialisation est identifié, plusieurs degrés sont donc impliqués comme mentionné en introduction. Cette analyse met en évidence que 75.5% des situations de besoin n'impliquent qu'un des axes (besoin de degré 1) soit près de 850 enfants comme le montre le graphique rapporté ci-contre. Il s'agit de la situation majoritaire. Les situations impliquant deux axes (besoin de degré 2) représentent 22% des cas, soit près de 250 enfants. Finalement, les situations qui combinent les trois axes représentent 2.5% des cas ce qui correspond à 30 enfants.

Une fois encore, les régions présentent des profils bien différents sur le plan des degrés de socialisation impliqués, ce qui est mis en évidence dans le tableau rapporté ci-contre. Si le degré 1 reste majoritaire au sein de toutes les régions fribourgeoises, les districts de la Glâne et de la Sarine affichent les parts les plus élevées de degrés 2 et 3.		Degré 1	Degré 2	Degré 3
District de la Glâne		66.2%	25.3%	8.4%
District de la Sarine		70.8%	26.4%	2.8%
Canton de Fribourg		75.5%	22.0%	2.5%
District de la Gruyère		76.1%	22.5%	<10%
District du Lac		76.6%	19.9%	3.4%
District de la Broye		81.0%	18.4%	<10%
District de la Singine		84.9%	12.0%	3.1%
District de la Veveyse		86.4%	13.0%	<10%

Tableau 13 : Répartition du besoin en socialisation selon le degré identifié et la région du canton

Les districts de la Gruyère et du Lac sont dans la moyenne cantonale alors que ceux de la Broye, de la Singine ou encore de la Veveyse ont à l'inverse des parts plus faibles de degrés 2 et 3.

La part d'enfants, dont un parent est au foyer et pour lesquels un besoin de socialisation est identifié, peut être rapportée à la population cible prise dans son ensemble. Le taux de socialisation en question est calculé en multipliant la part d'enfants dont un parent est au foyer (16.3% à l'échelle du canton, voir tableau 2) par le taux de besoin en socialisation au sein de ce sous-groupe (45.2%, voir tableau 12).

La valeur cantonale ainsi calculée est de 7.3%, valeur qui doit être lue de la manière suivante : 7.3% des enfants en âge de préscolarité présentent un besoin de socialisation qui n'est pas couvert par un accueil au motif de la conciliation. La variabilité de ce taux de socialisation entre les districts du canton est le produit des différences régionales de ces deux composantes mentionnées. Les régions de la Veveyse (5.6%) et de la Sarine (6.5%) présentent les valeurs les plus basses. A l'opposé, les districts de la Broye (8.4%) et de la Singine (9.9%) affichent des valeurs élevées.

District de la Veveyse	5.6%
District de la Sarine	6.5%
District du Lac	7.1%
District de la Gruyère	7.3%
Canton de Fribourg	7.3%
District de la Glâne	7.5%
District de la Broye	8.4%
District de la Singine	9.9%

Tableau 14 : Valeur régionale du taux de socialisation au sein de la population préscolaire

Dans le cas de la Ville de Fribourg, le taux de socialisation est de 6.0 % (une part d'enfants dont un parent est au foyer de 15.3% multipliée par un besoin de socialisation de 39.4%) plaçant la ville en dessous de la valeur régionale (6.5%).

Les taux de socialisation présentés ci-dessus peuvent être traduits en nombre d'enfants pour lesquels un besoin de socialisation est pressenti selon la définition adoptée en trois axes. A l'échelle du canton, ce sont près de 1'100 enfants d'âge préscolaire qui sont concernés par un besoin de socialisation.

La population qui présente un besoin en termes de socialisation varie fortement selon les régions observées du fait à la fois de la démographie et du taux de socialisation propre à chacune. Cette variabilité est mise en évidence dans le tableau rapporté ci-contre.

District de la Broye	138
District de la Glâne	86
District de la Gruyère	194
District de la Sarine	303
District du Lac	114
District de la Singine	184
District de la Veveyse	54
Canton de Fribourg	1073

Tableau 15 : Nombre d'enfants d'âge préscolaire concernés par un besoin de socialisation au sein des régions du canton.

En résumé, le nombre d'enfants d'âge préscolaire pouvant être concernés par un besoin de socialisation selon les trois axes retenus atteint près de 1'080 à l'échelle du canton. Le degré 1 implique 810 enfants, le degré 2 se limite à 240 enfants et finalement le degré 3, qui correspond aux situations les plus précaires, une trentaine d'enfants.

Le nombre d'enfants pour lesquels un besoin d'accueil est identifié au motif de la socialisation se distingue du nombre de places nécessaires pour répondre à ce besoin. Ce pas supplémentaire dans la définition du besoin d'infrastructures d'accueil pour un motif de socialisation est abordé à la section suivante.

Les places d'accueil nécessaires pour répondre au besoin de la socialisation

A l'image de ce qui a été fait précédemment au niveau du besoin d'accueil associé à la conciliation, les besoins identifiés au motif de la socialisation ci-dessus et exprimés en nombre d'enfants doivent encore être traduits en nombre de places. Pour cela, l'analyse s'appuie sur un nombre moyen de 2 jours par semaine. Ce chiffre découle à la fois de la limite supérieure de 2 jours et demi par semaine fixée dans le cadre légal pour l'accueil dans les structures à temps d'ouverture réduit et du fait que les structures du canton présentent des horaires et jours d'ouverture très variables ce qui implique que la limite supérieure évoquée n'est pas constamment atteinte.

Dès lors et par analogie à ce qui est fait pour le besoin de conciliation, il est possible d'établir le taux de couverture institutionnel associé au besoin de socialisation. A l'échelle cantonale, la valeur du taux de couverture en question est de 3.7%.

Tableau 16 : Taux de couverture institutionnel associé au besoin de socialisation à l'échelle des régions du canton.

District de la Veveyse	28%
District de la Sarine	3.3%
District du Lac	3.6%
District de la Gruyère	3.7%
Canton de Fribourg	3.7%
District de la Glâne	3.7%
District de la Broye	4.2%
District de la Singine	5.0%

Le taux de couverture institutionnel en question permet d'établir le nombre de places nécessaires pour couvrir le besoin relatif à la socialisation

En résumé et tenant compte du rapport de 1 place pour 2 enfants qui sert de facteur de conversion, le nombre de places nécessaires pour répondre au besoin de la socialisation à l'échelle du canton se monte à près de 540 unités. Le besoin par région est synthétisé dans le tableau rapporté ci-contre.

Tableau 17 : Nombre de places nécessaires pour répondre au besoin de socialisation selon les régions du canton.

District de la Broye	69
District de la Glâne	43
District de la Gruyère	97
District de la Sarine	162
District du Lac	57
District de la Singine	92
District de la Veveyse	27
Canton de Fribourg	<u>536</u>

CONCLUSIONS RELATIVES AU BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL

Sur la base des deux approches complémentaires dont le but est d'évaluer le besoin en places d'accueil tant pour un motif de conciliation que de socialisation le nombre de places nécessaires à l'échelle du canton et de ses régions a été établi.

Pour rappel, le besoin estimé selon les âges et les motifs retenus prend les contours suivants :

- Au motif de la conciliation et à l'échelle du canton, le nombre de places institutionnelles nécessaires pour couvrir le besoin de la population préscolaire se monte à 5'290 unités, valeur dictée par un taux de couverture institutionnel de 36.5% pour le besoin de conciliation de cette population ;
- Au motif de la conciliation encore et à l'échelle du canton toujours, le nombre de places institutionnelles nécessaires pour couvrir le besoin de la population scolaire par de l'accueil extrascolaire se monte à 10'690 unités, valeur dictée par un taux de couverture institutionnel de 36.3% pour le besoin de conciliation de cette population ;
- Au motif de la socialisation et à l'échelle du canton, le nombre de places institutionnelles nécessaires pour couvrir le besoin de la population préscolaire dont un parent est au foyer se monte à 540 places, valeur dictée par un taux de couverture institutionnel de 3.7% pour le besoin de socialisation de cette population.

Le besoin ainsi établi selon ses différentes facettes est par la suite confronté aux ressources mises à disposition au sein des structures d'accueil des enfants dans le but d'établir l'état de la situation en termes de couverture des besoins des familles du Canton de Fribourg.

OFFRE ACTUELLE EN REGARD DU BESOIN

UNE LECTURE COMPOSITE DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL

L'offre en places d'accueil est composée d'une palette de prestations et de structures d'accueil aux caractéristiques propres dont il s'agit d'identifier les besoins auxquelles elles répondent. Les types d'accueil principaux rencontrés sont :

- Les crèches, dédiées aux enfants en âge de préscolarité et qui par nature permettent de répondre à un besoin de conciliation comme de socialisation ;
- L'accueil extra-scolaire, dédié aux enfants en âge de scolarité et qui par nature permettent de répondre à un besoin de conciliation comme de socialisation ;
- L'accueil familial de jour, à disposition des enfants d'âge préscolaire comme scolaire également sous un motif de conciliation ou de socialisation ;
- Les structures d'accueil à temps d'ouverture réduit (TOR) qui par nature permettent de répondre à un besoin de socialisation.

L'offre identifiée au sein des structures d'accueil et des familles du canton fait l'objet d'une « traduction » en équivalents de places d'accueil dans le but de permettre sa confrontation au besoin théorique.

En complément à cette analyse de l'offre et du besoin théorique établis précédemment, une lecture du besoin exprimé à travers l'enquête auprès des communes du canton est portée.

La première partie de ce chapitre traite du retour des communes sur la présence et l'état des listes d'attente comme indicateur du besoin exprimé et encore non-couvert à ce jour. Cette partie est suivie du diagnostic de l'offre à destination des premiers âges pour faire l'état de la situation pour les enfants d'âges préscolaires. Par la suite, le diagnostic de la situation de l'accueil extrascolaire est présenté.

LA LECTURE DES RÉSULTATS D'ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES

L'enquête menée auprès de toutes les communes du canton portait sur deux éléments centraux que sont l'état des listes d'attente pour les âges préscolaires et scolaires d'une part, et des éventuelles synergies entre communes d'autre part. Ceux-ci étaient traduits dans les deux questions suivantes posées aux communes :

Combien d'enfants, qui ont un besoin d'accueil à ce jour, sont présents sur les listes d'attente pour l'accueil préscolaire d'une part et extrascolaire d'autre part au sein de votre commune ?

Cette première question avait pour objectif de déterminer le taux de recours exprimé, lequel correspond au total des places offertes et du besoin exprimé sur les listes d'attentes rapporté aux enfants des âges correspondants.

Avec quelle(s) autre(s) commune(s) partagez-vous les infrastructures d'accueil préscolaire d'une part et extrascolaire d'autre part ?

Cette seconde question avait pour objectif d'identifier et de déterminer les liens qui unissent les communes entre-elles pour le développement de l'accueil de jour.

A cette enquête, 89 des 126 communes ont participé soit directement soit par l'intermédiaires des instances régionales en charge de l'accueil de jour des enfants. Ceci correspond à un taux de

participation 70%. Pondérée par le nombre d'enfants impliqués dans les communes ayant répondu, la valeur de participation atteint 73%.

La lecture des résultats de l'enquête met en évidence que dans de nombreux cas aucune liste n'est tenue au niveau des communes pour l'accueil extrascolaire. C'est notamment le cas pour les communes qui ne disposent pas d'infrastructure d'accueil. Dans le cas de l'accueil préscolaire, les listes d'attentes sont majoritairement en main des structures d'accueil ou des organismes régionaux, sans forcément que les communes aient une vision de celles-ci. Dans un tel cas, il est difficile pour les communes de disposer d'une vision des besoins de la population. Les villes ainsi que les associations, au sens large, de communes disposent d'information relatives au besoin exprimé par leur population. Celles-ci font apparaître que le besoin exprimé pour les âges préscolaires reste important, même si ces valeurs restent inférieures au besoin identifié sur la base des taux d'activités des parents au sein des familles fribourgeoises. Ce constat est d'autant plus marqué pour les âges scolaires.

Dès lors, il apparaît que l'expression du besoin et sa saisie ou capitalisation au sein des communes n'est que rarement présent dans les communes de petites tailles, masquant de ce fait le besoin présent au sein de leur population. Quand bien même que les communes recenseraient ces besoins, les nombres limités de places impliqués n'incitent pas les communes à proposer un accueil plus large qu'une structure TOR. Sur ce point, les regroupements ou associations de communes pour l'accueil de jour des enfants offrent l'avantage de concentrer les besoins et ainsi permettre à ceux-ci d'être considérés.

Au-delà de ces considérations relatives aux pratiques et à leurs implication pour le développement local de l'offre d'accueil de jour dans le canton, il apparaît que l'expression du besoin est plus forte dans les communes du sud du canton, ce qui reprend la trame des besoins identifiés sous l'angle des activités des parents.

L'ÉTAT DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

L'offre à destination des âges préscolaires est constituée des places en crèche, celles au sein des familles d'accueil membres des diverses associations régionales ou locales et celles au sein des mamans de jour indépendantes.

Sous l'angle des crèches, le canton compte 79 structures d'accueil collectif réparties au sein de 45 communes (sur un total de 126 communes peuplées). Ces structures comptabilisent 2'576 places dont 39.2% sont destinés aux premiers âges (0 à 1 an compris) et 60.8% aux enfants plus âgés (2 à 3 ans compris). Cette répartition déséquilibrée est surprenante en cela qu'elle ne reflète pas la répartition statistique des deux groupes d'âge en question à l'échelle cantonale (50.0%/50.0%).

Les places offertes à destination des âges préscolaires dans les structures collectives du canton sont synthétisées dans le tableau rapporté ci-contre.

Sa lecture fait apparaître la concentration importante de places dans le District de la Sarine, suivi de celui de la Gruyère mettant en évidence l'effet des villes principales du canton sur la mise à disposition de places d'accueil collectif.

District de la Broye	177
District de la Glâne	135
District de la Gruyère	408
District de la Sarine	1252
District du Lac	235
District de la Singine	238
District de la Veveyse	131
Canton de Fribourg	2'576

Tableau 18 : Nombre de places offertes en milieu collectif préscolaire au sein des différents districts du canton.

Cette lecture doit encore être complétée par les autres formes mentionnées d'accueil à destination des enfants d'âge préscolaire au sein du canton et des régions.

Les places d'accueil mises à disposition par les associations d'accueil familial de jour (AAFJ) et les milieux indépendants (AFJI) sont calculées sur la base de la statistique des heures consommées, des milieux

d'accueil et des enfants concernés selon les régions. La synthèse de cette analyse de l'offre d'accueil en milieu familial est donnée dans les deux tableaux suivants.

Si le District de la Sarine se démarque également avec un nombre de places en milieu familial important, celui de la Broye présente un cas de figure intéressant. Les places en milieu familial, principalement sous le régime de l'association régionale, y sont nombreuses et dépassent l'offre collective.

District de la Broye	273
District de la Glâne	117
District de la Gruyère	151
District de la Sarine	243
District du Lac	45
District de la Singine	33
District de la Veveyse	98
Canton de Fribourg	961

Tableau 19 : Nombre de places offertes en dans les associations d'accueil en milieu familial au sein des différents districts du canton.

District de la Broye	27
District de la Glâne	18
District de la Gruyère	44
District de la Sarine	59
District du Lac	37
District de la Singine	11
District de la Veveyse	27
Canton de Fribourg	222

Tableau 20 : Nombre de places offertes en accueil familial de jour indépendant au sein des différents districts du canton.

Cette forme d'accueil de jour vient compléter l'offre en milieu collectif avec un équivalent de 1'183 places supplémentaires.

En résumé, l'offre globale à destination des enfants d'âges préscolaires atteint en l'état actuel des structures 3'759 places. L'offre en milieu collectif correspond à 68.5% de l'offre préscolaire globale.

La réponse au besoin préscolaire associé à la conciliation

Rapportée à la population d'âge correspondant (14'485 enfants d'âge préscolaire), l'offre en milieu collectif représente un taux de couverture observé de 17.8% à comparer au taux institutionnel déterminé de 36.3%. Cela revient à dire que les places offertes dans les différentes crèches du canton permettent à ce jour de couvrir près de la moitié du besoin identifié en lien avec la conciliation, soit un taux d'effort de 48.7%⁸. Ce taux d'effort moyen consenti au niveau cantonal pour couvrir les besoins masque une forte variabilité entre les districts du canton.

Le tableau rapporté ci-contre le met en évidence. Le District de la Sarine se démarque largement des autres districts avec un taux d'effort de 77.1%, l'offre d'accueil collectif y étant largement plus développé. A elle-seule, cette valeur a pour effet de faire grimper la moyenne cantonale au-dessus de celles des autres districts. Les districts de la Gruyère et de la Singine présentent des taux d'effort moyens (41.5 respectivement 46.5%). Les autres districts se situent bien en dessous avec la Broye qui ferme la marche (26.6%).

District de la Broye	26.6%
District de la Veveyse	30.8%
District de la Glâne	32.3%
District du Lac	35.7%
District de la Gruyère	41.5%
District de la Singine	46.5%
Canton de Fribourg	48.7%
District de la Sarine	77.1%

Tableau 21 : Taux d'effort pour la couverture du besoin de conciliation calculé comme le rapport entre le taux de couverture observé et le taux de couverture institutionnel à l'échelle des districts du canton.

S'il est tenu compte des places offertes par l'ensemble des formes d'accueil préscolaire, le taux de couverture observé à l'échelle cantonale est de 26.0%, valeur qui doit être mise en regard du taux institutionnel déterminé de 36.3% en préscolaire.

⁸ Le taux d'effort en question correspond au rapport entre le taux de couverture observé 17.8% et le taux de couverture institutionnel théorique 36.3%. Celui-ci correspond au taux de satisfaction du besoin

La composition de cette offre varie fortement entre les régions avec des concentrations différentes sur les milieux d'accueil collectifs ou familiaux.

Tableau 22 : Répartition du taux de couverture observé entre les différentes formes d'accueil au sein des districts du canton.

	CRECHES	AAFJ	AFJI	TOTAL
District de la Broye	10.8%	16.7%	16%	29.1%
District de la Glâne	11.8%	10.2%	16%	23.6%
District de la Gruyère	15.4%	5.7%	17%	22.8%
District de la Sarine	27.0%	5.2%	13%	33.5%
District du Lac	14.6%	2.8%	2.3%	19.7%
District de la Singine	12.9%	1.8%	0.6%	15.2%
District de la Veveyse	13.7%	10.3%	2.8%	26.8%
Canton de Fribourg	17.8%	6.6%	15%	26.0%

Le District de la Sarine comme celui de la Singine présentent une structure de l'offre principalement axée sur l'offre en crèches, laquelle représente 80.6% respectivement 84.4% de l'offre de ces régions). Les districts de la Gruyère et du Lac affichent une composition de leur offre en place proche de la moyenne cantonale avec des parts d'offre en crèche de 67.6%, respectivement 74.2%. La Veveyse et la Glâne présentent une offre qui se distribue pour moitié en milieu collectif et pour moitié en milieu familial. Finalement, la Broye présente un profil tout à fait singulier en cela que l'offre est avant tout axée sur l'accueil familial de jour (62.9%) avec une offre en milieu collectif largement minorisée (37.1%).

Les taux de couverture observés au sein des différents districts du canton peuvent être confrontés aux taux de couverture institutionnels précédemment établis dans le but de déterminer la situation dans les régions. Cette analyse est rapportée dans le tableau suivant.

Au niveau cantonal, l'offre en places d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire permet de couvrir 71.1% des besoins liés à la conciliation de la vie privée et professionnelle. La situation au sein des différentes régions du canton est plus contrastée avec des taux d'effort allant de 48.1% dans le District du Lac qui présente la réponse la plus faible au besoin identifié à 95.7% dans celui de la Sarine qui concentre une part très importante des ressources.

	Tx de couverture		Tx d'effort
	observé	théorique	
District du Lac	19.7%	410%	48.1%
District de la Singine	15.2%	27.6%	55.1%
District de la Veveyse	26.8%	44.5%	60.1%
District de la Gruyère	22.8%	37.1%	61.3%
District de la Glâne	23.6%	36.5%	64.6%
Canton de Fribourg	26.0%	36.5%	71.1%
District de la Broye	29.1%	40.5%	71.8%
District de la Sarine	33.5%	35.0%	95.7%

Tableau 23 : Confrontation des taux de couverture observé et théorique dans le but de déterminer la situation de la réponse au besoin au moyen du taux d'effort au sein des districts du canton

Même si le besoin identifié est moins important dans les régions germanophones, l'offre pour y répondre reste à ce jour également plus limitée positionnant de ce fait les régions du Lac et de la Singine parmi celles où le développement à venir de l'offre reste très conséquent. La part des besoins pour les âges préscolaires identifiés comme non-couverts à ce jour (100%-71% soit 29%) sont traduits en places manquantes à l'échelle du canton et de ses régions.

Pour la conciliation, le manque de places déterminé selon la méthode exposée atteint un peu plus de 1'520 places à l'échelle du canton. Le besoin le plus important est localisé en Gruyère avec 380 places manquantes, suivi du district du Lac avec 342 places qui font défaut. La région de la Sarine qui présente le taux d'effort consenti le plus élevé (96%) affiche un besoin en places supplémentaires qui atteint 70 places.

	Places		manquantes
	offertes	nécessaires	
District de la Broye	477	665	188
District de la Glâne	270	418	148
District de la Gruyère	603	984	381
District de la Sarine	1554	1623	69
District du Lac	317	659	342
District de la Singine	282	511	230
District de la Veveyse	256	426	170
Canton de Fribourg	3'759	5'285	1526

Tableau 24 : Totaux régionaux de places offertes, de places nécessaires pour la conciliation et de places manquantes par différences entre le besoin et l'offre.

En résumé, l'offre préscolaire permet à ce jour de couvrir 71% des besoins associés à la conciliation à l'échelle du Canton. Cela implique qu'un manque de plus de 1'500 places reste encore à combler dans le but de couvrir les besoins en places d'accueil pour la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Les limites à l'optimisation des demandes en préscolaires

La définition du besoin en places d'accueil, par sa nature statistique, implique un principe de complémentarité totale des besoins des familles. En d'autres termes, dans le but d'être traduits en nombre de places, les besoins des familles sont additionnés comme si ceux-ci s'imbriquaient parfaitement. Dans le but de l'illustrer, si un enfant a un besoin de conciliation de deux jours par semaine et un autre enfant un besoin de trois jours par semaine, alors les deux besoins combinés correspondent à une place complète de cinq jours.

Toutefois, la réalité des demandes d'accueil de la part des familles pour couvrir les besoins en question se chevauchent pour une part en cela qu'elles ciblent les mêmes jours. Pour poursuivre l'exemple, le premier enfant a besoin du lundi et du mardi alors que l'autre enfant a besoin du mardi, du jeudi et du vendredi. Cela implique une concurrence sur le mardi qui se traduit par un besoin en places supplémentaires le mardi.

Le dispositif d'accueil est dès lors confronté à une limite quant à l'optimisation des demandes de conciliation dans les structures. Cette limite se situe autour de 90% selon les études menées en Suisse romande. En d'autres termes, l'utilisation des places d'accueil pour un motif de conciliation implique que 10% des moments d'accueil offerts ne peuvent pas être valorisés pour la conciliation. Dans la pratique, il s'agit souvent de périodes qui sont mises à profit de l'accueil pour un motif de socialisation.

En conclusion, les besoins déterminés à la section précédente doivent faire l'objet d'une majoration de l'ordre de 10% si l'on veut tenir compte de ce phénomène ce qui a pour effet de faire reculer le taux d'effort atteint.

A l'échelle du canton, cela implique que le taux d'effort déterminé de 71.1% correspond en réalité à un taux d'effort de 64% du fait de la perte de place liée aux limites d'optimisation des ressources.

Cela se répercute de manière linéaire sur les régions du canton sans changer les constats faits dans la section précédente.

	Tx de couverture		Tx d'effort
	observé	institutionnel	
District du Lac	19.7%	45.6%	43.3%
District de la Singine	15.2%	30.7%	49.6%
District de la Veveyse	26.8%	49.5%	54.1%
District de la Gruyère	22.8%	41.2%	55.2%
District de la Glâne	23.6%	40.5%	58.2%
Canton de Fribourg	26.0%	40.5%	64.0%
District de la Broye	29.1%	45.1%	64.6%
District de la Sarine	33.5%	38.9%	86.2%

Tableau 25 : Confrontation des taux de couverture observé et théorique dans le but de déterminer la situation de la réponse au besoin au moyen du taux d'effort au sein des districts du canton pour les âges préscolaires

La part des besoins pour les âges préscolaires identifiés comme non-couverts à ce jour (100%-64% soit 36%) sont traduits en places manquantes à l'échelle du canton et de ses régions.

Pour la conciliation, le manque de places déterminé selon la méthode exposée atteint un peu plus de 2'100 places à l'échelle du canton. Le besoin le plus important est localisé en Gruyère avec 490 places manquantes, suivi du district du Lac avec 415 places qui font défaut. La région de la Sarine qui présente le taux d'effort consenti le plus élevé (86%) affiche un besoin en places supplémentaires qui atteint les 250 places.

	Places		manquantes
	offertes	nécessaires	
District de la Broye	477	738	262
District de la Glâne	270	464	194
District de la Gruyère	603	1093	490
District de la Sarine	1554	1803	249
District du Lac	317	732	415
District de la Singine	282	568	286
District de la Veveyse	256	473	217
Canton de Fribourg	3'759	5'873	2'113

Tableau 26 : Totaux régionaux de places offertes, de places nécessaires pour la conciliation et de places manquantes par différences entre le besoin et l'offre en accueil préscolaire.

En résumé et si l'on tient compte du principe observé de limite à la valorisation des places d'accueil, l'offre préscolaire permet à ce jour de couvrir 64% des besoins déterminés pour le motif de la conciliation à l'échelle du Canton. Cela correspond à un manque de place qui atteint 2'100 places.

L'ÉTAT DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'offre à destination des âges de la scolarité primaire est constituée des places en accueil extrascolaire, celles au sein des familles d'accueil membres des diverses associations régionales ou locales et celles au sein des mamans de jour indépendantes.

Sous l'angle des structures d'accueil extrascolaire, le canton compte 79 structures d'accueil collectif réparties au sein de 83 communes (sur un total de 126 communes peuplées). Ces structures comptabilisent 5'106 places.

Les places offertes à destination des âges scolaires dans les structures collectives du canton sont synthétisées dans le tableau rapporté ci-contre. Sa lecture fait apparaître la concentration importante de places dans le District de la Sarine, suivi de celui de la Gruyère mettant en évidence l'effet des villes principales du canton sur la mise à disposition de places d'accueil collectif comme relevé auparavant au niveau préscolaire.

District de la Broye	464
District de la Glâne	371
District de la Gruyère	818
District de la Sarine	1991
District du Lac	409
District de la Singine	383
District de la Veveyse	670
Canton de Fribourg	5'106

Tableau 27 : Nombre de places offertes en milieu collectif extrascolaire au sein des différents districts du canton.

Tout comme dans le cas de l'accueil préscolaire, cette lecture doit encore être complétée par les autres formes d'accueil à destination des enfants d'âge scolaire au sein du canton et de ses régions. Les places d'accueil mises à disposition par les associations d'accueil familial de jour (AAFJ) et les milieux indépendants (AFJI) sont synthétisés dans les deux tableaux suivants.

Si le District de la Sarine se démarque également avec un nombre de places en milieu familial important (268 places), celui de la Broye présente à nouveau un cas de figure intéressant. Les places en milieu familial (300 places)

District de la Broye	276
District de la Glâne	100
District de la Gruyère	117
District de la Sarine	214
District du Lac	54
District de la Singine	40
District de la Veveyse	76
Canton de Fribourg	877

Tableau 28 : Nombre de places offertes en milieu familial au sein des différents districts du canton.

District de la Broye	24
District de la Glâne	16
District de la Gruyère	41
District de la Sarine	54
District du Lac	34
District de la Singine	10
District de la Veveyse	24
Canton de Fribourg	203

Tableau 29 : Nombre de places offertes en milieu familial de jour indépendant au sein des différents districts du canton.

y représentent une part significative de l'offre.

Cette forme d'accueil de jour vient compléter l'offre en milieu collectif avec un équivalent de 1'080 places supplémentaires.

En résumé, l'accueil extrascolaire bénéficie à l'heure actuelle d'une offre globale à destination des enfants d'âges de la scolarité primaire de 6'186 places. L'offre en milieu collectif correspond à 82.5% de l'offre extrascolaire globale.

La réponse au besoin extrascolaire associé à la conciliation

Rapportée à la population d'âge correspondant (29'439 enfants d'âge primaire), l'offre en milieu collectif (5'106 places) représente un taux de couverture observé de 17.3% à comparer au taux institutionnel déterminé de 36.3%. Cela revient à dire que les places offertes dans les différentes structures d'accueil extrascolaire du canton permettent à ce jour de couvrir près de la moitié du besoin identifié en lien avec la conciliation, soit un taux d'effort de 47.8%⁹. Ce taux d'effort moyen consenti au niveau cantonal pour couvrir les besoins au moyen de l'accueil collectif masque une forte variabilité entre les districts du canton.

Le tableau rapporté ci-contre le met en évidence. Le District de la Veveyse se démarque largement des autres districts avec un taux d'effort de 76.2%, devant le District de la Sarine (61.9%). Les districts de la Gruyère et de la Glâne présentent des taux d'effort moyens (40.8% respectivement 42.8%). Les autres districts se situent en dessous avec la région du Lac qui ferme la marche (31.4%). De manière générale, on observe que le taux d'effort calculé pour l'accueil extrascolaire est comparable à celui présenté pour l'accueil préscolaire. Toutefois, l'écart entre les régions est moindre. De plus, il est intéressant de relever que les rangs des différentes régions diffèrent, selon le développement de l'offre qu'elles ont connu.

District du Lac	31.4%
District de la Broye	33.6%
District de la Singine	36.8%
District de la Gruyère	40.8%
District de la Glâne	42.8%
Canton de Fribourg	47.8%
District de la Sarine	61.9%
District de la Veveyse	76.2%

Tableau 30 : Taux d'effort pour la couverture du besoin de conciliation calculé comme le rapport entre le taux de couverture observé et le taux de couverture institutionnel à l'échelle des districts du canton.

S'il est tenu compte des places offertes par l'ensemble des formes d'accueil extrascolaire, le taux de couverture observé à l'échelle cantonale est de 21.0%, valeur qui doit être mise en regard du taux institutionnel déterminé de 36.3% en âges scolaires.

La composition de cette offre varie fortement entre les régions avec des concentrations différentes entre les milieux collectifs et familiaux.

Tableau 31 : Répartition du taux de couverture observé entre les différentes formes d'accueil au sein des districts du canton.

	AES	AAFJ	AFJI	TOTAL
District de la Broye	13.9%	8.3%	0.7%	22.9%
District de la Glâne	15.1%	4.1%	0.7%	19.8%
District de la Gruyère	15.1%	2.2%	0.7%	18.0%
District de la Sarine	21.0%	2.3%	0.6%	23.8%
District du Lac	12.4%	1.6%	1.0%	15.1%
District de la Singine	10.9%	1.1%	0.3%	12.3%
District de la Veveyse	34.1%	3.9%	1.2%	39.3%
Canton de Fribourg	17.3%	3.0%	0.7%	21.0%

Tous les districts, à l'exception du District de la Broye et dans une moindre mesure de celui de la Glâne, présentent une structure de l'offre principalement axée sur l'offre en structure d'accueil collectif. La région de la Broye présente une offre fortement axée sur l'accueil familial de jour.

Tenant compte simultanément des trois types d'accueil cités, les taux de couverture observés au sein des différents districts du canton peuvent être confrontés aux taux de couverture institutionnels

⁹ Le taux d'effort en question correspond au rapport entre le taux de couverture observé 17.3% et le taux de couverture institutionnel théorique 36.5%.

précédemment établis dans le but de déterminer la situation dans les régions. Cette analyse est rapportée dans le tableau suivant.

Au niveau cantonal, l'offre en places d'accueil de jour des enfants en âge scolaire permet de couvrir 56.9% des besoins liés à la conciliation de la vie privée et professionnelle. Le taux d'effort observé est dans ce cas plus faible que dans celui du préscolaire.

La situation au sein des différentes régions du canton est contrastée avec des taux d'effort allant de 37.0% dans le District du Lac à 84.3% dans celui de la Veveyse.

Comme dans le cas de l'accueil préscolaire, l'offre pour répondre au besoin de conciliation identifié reste à ce jour plus limitée dans les régions germanophones. La lecture conjointe des diagnostics de l'offre disponible dans les régions pour répondre aux besoins de conciliation permet de faire les constats suivants. De manière générale, le niveau d'offre au sein des régions est cohérent entre les deux groupes d'âges (préscolaire et scolaire) en cela que leur rang au sein du canton reste comparable. Il y a toutefois deux situations pour lesquelles cette observation ne correspond pas. Le premier cas, est celui du District de la Broye qui présente un taux d'effort inférieur pour les âges scolaires. Le second cas concerne le District de la Veveyse qui présente un taux d'effort préscolaire bien en dessous du taux observé pour les âges scolaires.

La part des besoins pour les âges scolaires identifiés comme non-couverts à ce jour (100%-57% soit 43%) sont traduits en places manquantes à l'échelle du canton et de ses régions.

Pour la conciliation, le manque de places déterminé selon la méthode exposée atteint près de 4'700 places à l'échelle du canton. Le besoin le plus important correspond à celui de la Sarine (1'060 places), suivi de celui de la Gruyère (1'030 places). La région de la Veveyse qui présente le taux d'effort consenti le plus élevé (84%) affiche un besoin en places supplémentaires qui se limite à près de 150 places.

	Tx de couverture		Tx d'effort
	observé	théorique	
District du Lac	15.1%	40.8%	37.0%
District de la Singine	12.3%	28.4%	43.3%
District de la Gruyère	18.0%	37.0%	48.7%
District de la Glâne	19.8%	37.1%	53.5%
District de la Broye	22.9%	41.5%	55.4%
Canton de Fribourg	21.0%	36.9%	56.9%
District de la Sarine	23.8%	35.1%	68.0%
District de la Veveyse	39.3%	46.6%	84.3%

Tableau 32 : Confrontation des taux de couverture observé et théorique dans le but de déterminer la situation de la réponse au besoin au moyen du taux d'effort au sein des districts du canton et pour les âges scolaires.

	Places		
	offertes	nécessaires	manquantes
District de la Broye	764	1381	617
District de la Glâne	487	910	423
District de la Gruyère	975	2003	1028
District de la Sarine	2'259	3'322	1'063
District du Lac	497	1'343	846
District de la Singine	432	998	566
District de la Veveyse	771	914	143
Canton de Fribourg	6'186	10'871	4'685

Tableau 33 : Totaux régionaux de places offertes, de places nécessaires pour la conciliation et de places manquantes par différences entre le besoin et l'offre en accueil extrascolaire.

En résumé, l'offre extrascolaire permet à ce jour de couvrir 57% des besoins associés à la conciliation à l'échelle du Canton. Cela correspond à un manque de 4'700 places. Le District de la Veveyse s'approche le plus de la couverture globale des besoins avec un taux d'effort de 84%. Les régions les moins bien couvertes atteignent près de 40%. Le secteur de l'accueil extrascolaire a jusque-là reçu une attention moins soutenue car il présente une couverture plus faible que le secteur préscolaire.

Les limites à l'optimisation des demandes en extrascolaire

Par analogie au principe évoqué pour l'accueil préscolaire, une limite pour l'optimisation des demandes de conciliation dans les structures d'accueil extrascolaire est observée. La valeur limite est la même (90%) étant donné que les phénomènes à son origine sont similaires.

Dans le cas de l'accueil des enfants en âge scolaire également, les besoins déterminés à la section précédente doivent faire l'objet d'une majoration de 11% si l'on veut tenir compte de ce phénomène. Ceci impacte à la baisse le taux d'effort réellement atteint.

A l'échelle du canton, cela implique que le taux d'effort déterminé de 56.9% correspond en réalité à un taux d'effort de 52.1% du fait de la perte de place liée aux limites d'optimisation des ressources.

	Tx de couverture		Tx d'effort
	observé	institutionnel	
District du Lac	5.1%	45.4%	33.3%
District de la Singine	1.3%	31.6%	39.0%
District de la Gruyère	1.0%	41.1%	43.8%
District de la Glâne	1.8%	41.2%	48.2%
District de la Broye	2.9%	46.1%	49.8%
Canton de Fribourg	21.0%	41.0%	51.2%
District de la Sarine	23.8%	39.0%	61.2%
District de la Veveyse	39.3%	51.7%	75.9%

Tableau 34 : Confrontation des taux de couverture observé et théorique dans le but de déterminer la situation de la réponse au besoin au moyen du taux d'effort au sein des districts du canton

La part des besoins pour les âges scolaires identifiés comme non-couverts à ce jour (100%-51% soit 49%) sont traduits en places manquantes à l'échelle du canton et de ses régions.

Pour la conciliation, le manque de places déterminé selon la méthode exposée atteint un peu moins de 5'900 places à l'échelle du canton. Le besoin le plus important est localisé dans la région de la Sarine avec plus de 1'400 places manquantes, suivi du district de la Gruyère avec 1'250 places qui font défaut. La région de la Veveyse qui présente le taux d'effort consenti le plus élevé (76%) affiche un besoin en places supplémentaires qui atteint les 250 places.

	Places		
	offertes	nécessaires	manquantes
District de la Broye	764	1534	770
District de la Glâne	487	1011	524
District de la Gruyère	975	2226	1251
District de la Sarine	2259	3691	1432
District du Lac	497	1492	995
District de la Singine	432	1109	677
District de la Veveyse	771	1015	245
Canton de Fribourg	6'186	12'079	5'893

Tableau 35 : Totaux régionaux de places offertes, de places nécessaires pour la conciliation et de places manquantes par différences entre le besoin et l'offre.

En résumé et si l'on tient compte du principe observé de limite à la valorisation des places d'accueil, l'offre extrascolaire permet à ce jour de couvrir 51% des besoins déterminés pour le motif de la conciliation à l'échelle du Canton. Cela correspond à un manque de place qui atteint 5'700 places. En comparaison à la situation observée dans le cas de l'accueil préscolaire, il apparaît que l'effort consenti à ce jour pour répondre au besoin de conciliation en accueil extrascolaire reste inférieur (52% de satisfaction du besoin contre 64% pour le préscolaire).

LA RÉPONSE AU BESOIN PRÉSCOLAIRE ASSOCIÉ À LA SOCIALISATION

L'offre à destination des enfants pour lesquels un besoin de socialisation est pressenti, essentiellement d'âges préscolaires, est principalement constituée des places en structure d'accueil à temps d'ouverture restreint (TOR).

Sous l'angle des structures TOR, le canton compte 129 structures d'accueil collectif réparties au sein de 72 communes (sur un total de 126 communes peuplées). Ces structures comptabilisent approximativement 1'290 places. Les places offertes au sein des structures TOR n'est pas recensée de manière systématique. Dès lors, la détermination du nombre de place s'appuie sur une moyenne de 10 places par structure à l'échelle cantonale, valeur qui est affinée par la suite au moyen de l'enquête auprès des communes.

L'offre en question varie grandement selon les régions du canton. Elle est clairement prépondérante dans les districts de la Sarine et de la Singine. La situation dans cette dernière est particulière.

En effet, elle est la région du canton avec le besoin en conciliation le plus faible du fait d'un profil culturel qui se distingue de la moyenne cantonale, ce qui semble se reporter sur la conciliation avec une offre très conséquente.

District de la Broye	150
District de la Glâne	130
District de la Gruyère	160
District de la Sarine	340
District du Lac	190
District de la Singine	240
District de la Veveyse	80
Canton de Fribourg	1290

Tableau 36 : Places offertes au sein des structures TOR dans les régions du canton.

Rapportée à la population cible, cette offre permet d'établir que le taux de couverture observé atteint 8.9% à l'échelle cantonale. Le taux en question varie fortement entre les régions.

Comme pressenti à la lecture des places offertes ci-dessus, le taux de couverture observé est très élevé dans le district de la Singine (13.0%) et dans une moindre mesure dans celui du Lac (11.8%) qui partage une appartenance aux régions germanophones du canton.

District de la Gruyère	6.0%
District de la Sarine	7.3%
District de la Veveyse	8.4%
Canton de Fribourg	8.9%
District de la Broye	9.2%
District de la Glâne	11.3%
District du Lac	11.8%
District de la Singine	13.0%

Tableau 37 : Taux de couverture observé pour les places offertes dans les structures TOR du canton et de ses régions.

La Glâne (11.3%) et la Broye (9.2%) présentent également des taux supérieurs à la moyenne cantonale. Si le district de la Veveyse se situe juste en dessous du taux de couverture cantonal avec son offre de 80 places, les districts de la Sarine (7.3%) et de la Gruyère (6.0%) affichent des valeurs bien plus basses.

Ces chiffres sont encore confrontés au besoin identifié et quantifié précédemment. Ce faisant, il apparaît que l'offre en places au sein des structures TOR du canton dépasse largement le besoin en socialisation identifié préalablement. L'offre en question est plus de deux fois supérieure au strict besoin de socialisation identifié. Dès lors cela implique qu'une large part des ressources en question permet de répondre au besoin des familles pour d'autres motifs. La situation au sein des régions du canton est encore une fois disparate. Si à l'échelle du canton, l'offre des structures TOR est 2.4 fois supérieure au strict besoin de conciliation, ce rapport passe du simple au double entre le district de la Gruyère (1.7 fois) et celui du Lac (3.3 fois). Les autres districts se distribuent entre ses deux valeurs : dans l'ordre le district de la Broye (2.2 fois), de la Sarine (2.3 fois), de la Singine (2.6 fois), de la Veveyse et de la Glâne (3.0 fois).

En résumé, l'offre à destination de la socialisation disponible au sein des structures TOR du canton couvre largement le strict besoin de socialisation identifié.

CONCLUSIONS RELATIVES A L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL

Sur la base de la confrontation du besoin en places d'accueil tant pour un motif de conciliation que de socialisation mise en regard de l'offre existante dans les communes du canton, la situation de couverture du besoin par l'offre a été déterminée.

Pour rappel, la situation est disparate selon les besoins considérés (motif, âges) et prend les contours suivants :

- Au motif de la conciliation et à l'échelle du canton, l'offre en places d'accueil préscolaire couvre 71% des besoins identifiés. S'il est tenu compte d'un phénomène de plafonnement à l'utilisation des places pour des raisons d'optimisation alors la situation fait état d'une couverture du besoin qui atteint 64% seulement ;

- Au motif de la conciliation encore et à l'échelle du canton toujours, l'offre en places d'accueil extrascolaire couvre 57% des besoins identifiés. En tenant compte en plus du phénomène de plafonnement de l'utilisation des places, la situation correspond alors à une couverture du besoin de 51% ;
- Au motif de la socialisation et à l'échelle du canton, le nombre de places offertes au sein des structures TOR couvre largement le besoin identifié.

Ce point sur la situation en termes de couverture des besoins des familles du Canton de Fribourg ainsi établi met en avant les enjeux de développement de l'offre d'accueil en particulier au motif de la conciliation.

ÉVOLUTION DU BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL

UNE ÉVOLUTION À PLUSIEURS COMPOSANTES

L'évolution du besoin en places d'accueil à moyen et long termes est dictée par la dynamique de plusieurs composantes complémentaires que sont :

- L'évolution de la population dans sa dimension purement démographique ;
- L'évolution du degré d'autochtonie et son impact sur le taux institutionnel ;
- L'évolution des caractéristiques socio-culturelles et socio-économiques de la population à travers la hausse des taux d'activité au sein des familles pour le besoin de conciliation ou encore la composition sociale de la population.

La dynamique propre à chacune de ces trois composantes est analysée dans le but d'en déduire les tendances futures et les impacts que cela aura sur les places d'accueil des enfants.

Le rôle de l'évolution démographique

De manière purement mathématique et à taux de couverture institutionnel égal, la croissance démographique et l'évolution du nombre d'enfants aura pour effet de faire augmenter dans les mêmes proportions le nombre de places nécessaires.

L'évolution retenue pour la croissance de la population fribourgeoise correspond au scénario « moyen » des projections démographiques 2022-2050 établies par le Service cantonal de la statistique¹⁰. Celle-ci met en évidence une évolution à la hausse de la population du canton qui devrait passer des quelque 339'000 habitants actuels à 346'500 à court terme (soit un taux de croissance annuel de +1.1% à 2025), 360'500 à moyen terme (soit un taux de croissance annuel de +0.8% entre 2025 et 2030) pour atteindre 380'500 habitants à long terme (soit un taux de croissance annuel de +0.5% entre 2030 et 2040). Les hausses régionales et les croissances qui s'y rapportent sont reportées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 38 : Evolution pressentie de la population du canton et de ses districts selon le scénario cantonal « moyen ».

	2023	2025	2030	2035	2040
District de la Broye	35'835	37'001	39'214	41'028	42'603
District de la Glâne	26'321	26'900	27'910	28'656	29'237
District de la Gruyère	60'813	62'708	66'593	69'929	72'923
District de la Sarine	109'749	111'818	115'657	118'574	120'876
District du Lac	39'050	39'820	41'182	42'145	42'826
District de la Singine	45'955	46'519	47'538	48'166	48'520
District de la Veveyse	21'064	21'607	22'478	23'080	23'519
Canton de Fribourg	338'787	346'372	360'572	371'578	380'505

Tableau 39 : Taux de croissance annuels associés à l'évolution de la population du canton et de ses districts selon le scénario cantonal « moyen ».

	2023-25	2025-30	2030-35	2035-40
District de la Broye	16%	12%	0.9%	0.8%
District de la Glâne	1%	0.8%	0.5%	0.4%
District de la Gruyère	16%	12%	10%	0.9%
District de la Sarine	0.9%	0.7%	0.5%	0.4%
District du Lac	10%	0.7%	0.5%	0.3%
District de la Singine	0.6%	0.4%	0.3%	0.1%
District de la Veveyse	13%	0.8%	0.5%	0.4%
Canton de Fribourg	1%	0.8%	0.6%	0.5%

¹⁰ Pour plus d'informations sur le scénario démographique en question, le rapport méthodologique suivant sert de référence : M. Clément, 2022, Projections démographiques pour le canton et les districts 2022-2050, Service la statistique, État de Fribourg, p.12

La lecture de ces évolutions régionales met en évidence la pression démographique plus soutenue qui prévaut dans les districts de la Broye (+1.6%), de la Gruyère (+1.6%) et de la Veveyse (+1.3%). Ces évolutions n'affectent pas de manière homogène les différents âges au sein de la population.

Les évolutions spécifiques à la population cible des 0 à 11 ans compris affichent des tendances à moyen et long termes qui impliquent une baisse des effectifs. Cela s'explique notamment du fait de la croissance récente très soutenue des effectifs en question, laquelle perd en intensité à l'avenir selon le scénario retenu de projections cantonales et régionales.

A court terme, seul le district de la Gruyère entame déjà une évolution à la baisse, comme le met en évidence le tableau rapporté ci-contre. Ceci implique une hausse des effectifs à l'échelle cantonale de l'ordre de 1.0% annuel. Par la suite, la majorité des districts affichent une tendance à la baisse, à l'exception de ceux de la Veveyse et de la Sarine. Seul ce dernier semble se maintenir à long terme.

	2023-25	2025-30	2030-35	2035-40
District de la Broye	0.7%	-0.2%	-0.3%	-0.1%
District de la Gâne	0.9%	-0.2%	-0.3%	0.2%
District de la Gruyère	-0.2%	-0.4%	-0.4%	-0.2%
District de la Sarine	1%	0.1%	0.1%	0.1%
District du Lac	0.4%	-0.3%	-0.2%	-0.1%
District de la Singine	0.8%	-0.4%	-0.7%	-0.3%
District de la Veveyse	0.6%	0.4%	-0.4%	-0.3%
Canton de Fribourg	10%	-0.6%	-0.8%	-0.2%

Tableau 40 : Taux de croissance annuels associés à l'évolution de la population cible à l'échelle du canton et de ses districts selon le scénario cantonal « moyen ».

Ces tendances sectorielles devraient avoir pour effet de faire évoluer les effectifs de population cible passant de 43'900 enfants à 44'700 à court terme (2025), avant de baisser à 44'300 à moyen terme (2030) puis à 43'400 à long terme (2040). De ce fait, la part que représente la population cible au sein de la population totale va progressivement diminuer, quittant la valeur actuelle de 13.1% pour atteindre 12.3% à moyen terme et finalement 11.4% à long terme.

En résumé, ces évolutions pressenties de la population cible devraient engendrer à leur tour une diminution de la pression sur les infrastructures d'accueil.

Le rôle du taux institutionnel

Le taux institutionnel qui permet de restreindre le besoin en places d'accueil à la part qui n'est pas couverte par les prises en charges non-institutionnelles comme précédemment discuté ne présente pas une évolution très importante. Ces cinq dernières années, sa valeur cantonale (69.8%) est restée stable. Une telle situation n'est pas observée dans les cantons voisins pour lesquelles, le taux institutionnel augmente. Cela tient selon toute vraisemblance à la dynamique démographique propre au canton, moins sujet aux migrations intercantionales et internationales que ces voisins.

Quelques évolutions régionales sont relevées impliquant pour la plupart un renforcement de l'ordre de 1%. Le district de la Broye a vu son taux baisser significativement du fait de mouvements de population qui ont eu pour effet de renforcer la représentativité de la population locale.

	2017	2022	delta
District de la Broye	80.8	73.1	-7.7
District de la Gâne	64.6	65.7	+11
District de la Gruyère	65.6	66.8	+12
District de la Sarine	63.7	65.3	+16
District du Lac	79.0	78.9	-0.1
District de la Singine	64.7	65.9	+12
District de la Veveyse	77.4	76.7	-0.7
Canton de Fribourg	68.9	68.9	+0.0

Tableau 41 : Evolution du taux institutionnel à l'échelle du canton et de ses régions

En résumé, le taux institutionnel joue un rôle très limité dans les évolutions du besoin en places d'accueil en dehors de quelques effets locaux.

Le rôle de l'évolution socio-économique

L'évolution du profil socio-économique des ménages fribourgeois comme romands présente une hausse généralisée des taux d'activités, en particulier des mères. Dans le cas du Canton de Fribourg, cette hausse implique un renforcement du besoin de l'ordre +3.7% sur cinq ans entre 2017 et 2022, soit +0.7% annuel. Le rôle de cette évolution sociétale n'est dès lors pas négligeable dans le renforcement à venir des besoins en places d'accueil de jour.

A l'échelle régionale, la hausse des taux d'activité au sein des familles fribourgeoises est observée dans tous les districts.

	2017	2022	delta
District de la Broye	51.5%	56.0%	+4.5%
District de la Glâne	50.1%	54.3%	+4.2%
District de la Gruyère	51.6%	55.6%	+4.1%
District de la Sarine	50.9%	53.9%	+3.0%
District du Lac	48.7%	52.2%	+3.5%
District de la Singine	38.5%	42.2%	+3.7%
District de la Veveyse	54.5%	58.6%	+4.2%
Canton de Fribourg	49.5%	53.1%	+3.7%

L'évolution est toutefois plus modérée dans les districts de la Sarine (+3.0%) et dans une moindre mesure du Lac (+3.5%) qu'elle ne l'est dans les régions de la Veveyse (+4.2%), de la Glâne (4.2%) ou encore de la Broye (+4.5%). Au-delà de ces disparités régionales, l'impact de la hausse du taux de couverture sur le besoin en places s'avère important et atteint une hausse du besoin de l'ordre de +1.5% annuel.

Tableau 42 : Evolution du taux de couverture théorique à l'échelle du canton et de ses régions

En résumé, les changements sociétaux au sein des familles fribourgeoises par le renforcement des taux d'activités ont un impact significatif sur l'évolution des besoins en places de conciliation dans le canton. La hausse en question est de nature à neutraliser la baisse mentionnée et liée à l'évolution démographique.

L'ÉVOLUTION DU BESOIN EN PLACES COMME RÉSULTANTE DES EFFETS CONJUGUÉS

Une fois leurs effets combinés, les trois composantes de l'évolution décrites implique une dynamique du besoin qui va croissant à court, moyen et long terme. Celle-ci est quantifiée pour les enfants d'âge préscolaire d'abord, puis pour les âges scolaires.

Dans le cas des enfants d'âge préscolaire, la dynamique du besoin en question est mise en évidence dans le tableau suivant.

	2023	2025	2030	2035	2040
Le besoin actuel de 5'285 places d'accueil préscolaire pour le motif de la conciliation à l'échelle du canton se renforce sous l'effet des changements sociétaux, lesquels gommement les effets d'une évolution à la baisse de la population cible.					
District de la Broye	665	676	718	748	786
District de la Glâne	418	402	423	432	446
District de la Gruyère	984	1058	1129	1165	1215
District de la Sarine	1623	1652	1750	1772	1817
District du Lac	659	655	669	675	691
District de la Singine	511	517	550	556	569
District de la Veveyse	426	430	434	441	455
Canton de Fribourg	5'285	5'390	5'673	5'788	5'979

Tableau 43 : Evolution pressentie des besoins en places par région et dans le canton

De ce fait, les besoins à court terme atteignent 5'390 places. A moyen et long terme, le besoin augmente encore pour atteindre 5'670 unités à 2030 respectivement 5'980 à 2040. Cette évolution des besoins implique une croissance annuelle de l'ordre de +0.99% à court terme, puis +1.05% à moyen terme et finalement +0.53% à long terme.

Cela se traduit par un nombre supplémentaire de places nécessaires pour couvrir le besoin aux différents horizons. Le tableau rapporté ci-contre illustre ce besoin supplémentaire à l'horizon 2030 au sein des régions du canton.

District de la Broye	+53	+8.0%
District de la Glâne	+5	+1.1%
District de la Gruyère	+146	+14.8%
District de la Sarine	+127	+7.8%
District du Lac	+11	+16%
District de la Singine	+38	+7.5%
District de la Veveyse	+8	+19%
Canton de Fribourg	+387	+7.3%

Tableau 44 : Places supplémentaires nécessaires pour couvrir la croissance du besoin préscolaire entre aujourd'hui et 2030.

En résumé, la dynamique des changements sociétaux observés au sein des familles fribourgeoises annule les effets démographiques sur la population cible et implique une hausse des besoins préscolaires de l'ordre de +7.3% à moyen terme. Cette hausse reste modérée par rapport au manque actuel de places selon le diagnostic exposé précédemment.

Dans le cas des enfants d'âge scolaire, la dynamique du besoin en places d'accueil extrascolaire est mise en évidence dans le tableau suivant.

Le besoin actuel de 10'871 places d'accueil extrascolaire pour le motif de la conciliation à l'échelle du canton se renforce sous l'effet des changements sociétaux, lesquels gomment les effets d'une évolution à la baisse de la population cible, à l'image de ce qui est observé pour les âges préscolaires.		2023	2025	2030	2035	2040
District de la Broye	1381	1448	1535	1548	1574	
District de la Glâne	910	900	937	942	940	
District de la Gruyère	2003	2115	2255	2346	2374	
District de la Sarine	3322	3411	3476	3527	3518	
District du Lac	1343	1422	1480	1453	1434	
District de la Singine	998	1097	1220	1242	1233	
District de la Veveyse	914	928	963	937	930	
Canton de Fribourg	10'871	11321	11867	11996	11999	

Tableau 45 : Evolution pressentie des besoins en places extrascolaires par région et dans le canton

De ce fait, les besoins à court terme atteignent 11'320 places. A moyen et long terme, le besoin augmente encore pour atteindre 11'870 unités à 2030 respectivement 11'999 à 2040. Cette évolution des besoins implique une croissance annuelle de l'ordre de +2.07% à court terme, puis +0.96% à moyen terme et finalement +0.00% à long terme.

Cela se traduit par un nombre supplémentaire de places nécessaires pour couvrir le besoin aux différents horizons. Le tableau rapporté ci-contre illustre ce besoin supplémentaire à l'horizon 2030 au sein des régions du canton.

District de la Broye	+154	+11.2%
District de la Glâne	+27	+3.0%
District de la Gruyère	+252	+12.6%
District de la Sarine	+154	+4.6%
District du Lac	+137	+10.2%
District de la Singine	+222	+22.2%
District de la Veveyse	+49	+5.4%
Canton de Fribourg	+996	+9.2%

Tableau 46 : Places supplémentaires nécessaires pour couvrir la croissance du besoin extrascolaire entre aujourd'hui et 2030.

Le cas du district de la Singine est intéressant en cela qu'il fait état d'un phénomène de rattrapage avec une croissance très importante du besoin en place. Le cas de celui du Lac est dans une moindre mesure similaire. Cela met en évidence que l'écart observé entre les régions francophones et germanophones du canton tend à diminuer.

En résumé, la dynamique des changements sociétaux dans le cas de l'accueil extrascolaire annule également les effets démographiques sur la population cible et implique une hausse des besoins de l'ordre de +9.2% à moyen terme. Cette hausse apparaît comme significative mais n'en reste pas moins modérée par rapport au manque actuel de places selon le diagnostic exposé précédemment.

ÉTAT & ÉVOLUTION DU BESOIN EN PERSONNEL

Le besoin institutionnel en places d'accueil déterminé tant pour aujourd'hui que pour les horizons à venir, il est possible d'apprécier le besoin en personnel formé qui est nécessaire à l'encadrement des places en question. Le calcul de ce besoin s'appuie sur les directives cantonales d'encadrement ainsi que sur les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Cette démarche de conversion des places en personnel formé se borne dans un premier à définir un nombre d'équivalents temp-plein, ou postes, ce qui s'éloigne de la notion de personne étant donné la valeur relativement basse des taux d'activité. Cette analyse est faite pour le besoin considéré dans sa globalité puis à destination de l'accueil collectif uniquement. En effet, l'accueil collectif ne concerne que 68.5% de l'accueil de jour des enfants en préscolaire et 82.5% pour l'accueil extrascolaire, ce qui vient limiter le besoin en postes par rapport à la demande globale.

Dans un second temps, l'analyse pousse plus avant la compréhension des phénomènes qui viennent influencer la relation entre le nombre de postes et le nombre de personnes qui sont impliquées. Les phénomènes retenus sont les suivants :

- La plage horaire d'accueil des enfants pour les âges préscolaires varie de 10 à 12 heures ce qui implique plusieurs personnes pour un même poste avec par chevauchement une présence simultanée sur une partie de la journée. Ceci a pour effet d'augmenter le besoin en personnes pour le même nombre de postes en préscolaire. Dans le cas de l'accueil parascolaire, le fait que la période de midi concentre le maximum des besoins et de l'offre en places gomme cet effet ;
- Une part substantielle des personnes actives dans le secteur de l'accueil de jour des enfants travaille à temps partiel. Le taux d'activité moyen observé à l'échelle du canton est de 64%. Ceci a pour effet également d'augmenter le besoin en personnel pour couvrir les besoins d'un poste. Dès lors pour contrer cet effet, le facteur de correction du nombre de personnes formées nécessaire est de 1.6x. Dans une certaine mesure, cet effet est redondant avec l'effet de la plage horaire décrit ci-dessus ;
- Du point de vue des lieux de résidence et de travail des professionnels de l'accueil de jour, les statistiques mettent en évidence que 25% des résidents fribourgeois travaillent dans un canton voisin, majoritairement Vaud (17%) et Berne (7%). A l'inverse, 9% des emplois dans le domaine de l'accueil sont pris par des résidents des cantons voisins ce qui vient partiellement compenser. En résumé, ce sont 16% des professionnels en question qui échappe au marché fribourgeois et qu'il convient de compenser par un nombre plus important de personnes à trouver et donc former. Le facteur de correction correspondant est de 1.2x ;
- Toujours sous l'angle de la formation et de la disponibilité de personnel, les personnes formées et actives dans le domaine de l'accueil de jour changent de profession ou arrête toute activité durant leur vie professionnelle. Cela implique une perte de personnel potentiel qui atteint 44% des personnes formées qu'il s'agit de compenser par un surplus de formation par rapport aux postes à pourvoir. Le facteur de correction est dans ce cas précis de 1.8x.

Finalement, l'effet conjugué de ces constats sur le besoin en personnel implique que trois facteurs de conversion des postes en personnel requis soient établis :

- Le premier facteur concerne le personnel à engager pour un poste à pourvoir, ce qui implique les deux premiers constats. Dans ce cas de figure, le facteur est de 1.6x, c'est-à-dire qu'il faut 16 personnes pour 10 postes tant pour les âges préscolaires que scolaires ;

- Le second facteur va plus loin en incluant tous les constats et concerne ainsi tant le personnel à engager qu'à former. Sa valeur qui intègre les quatre facteurs quantifiés est de 3.3x, c'est-à-dire qu'il faut 33 personnes formées pour 10 postes à pourvoir.

Ces facteurs sont appliqués à la projection des postes pour en déduire le personnel requis et/ou à former à l'avenir.

LE BESOIN EN PERSONNEL D'ENCADREMENT EN ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Les valeurs de rapport entre le personnel, en termes de postes, et les enfants accueillis fixées par les directives cantonales sur les structures d'accueil préscolaire sont synthétisées dans le tableau suivant pour le cas de l'accueil préscolaire.

Type de structure	Agés des enfants	Rapport en termes de postes
Crèche	0 à 2 ans	1 poste pour 4 enfants présents
	2 à 4 ans	1 poste pour 7 enfants présents
	4 à 6 ans	1 poste pour 12 enfants présents

Tableau 47 : Rapport entre le personnel encadrant et les enfants en accueil préscolaire fixé par les directives cantonales.

Ces valeurs permettent de convertir le nombre de places nécessaires en postes de personnel formé par une simple division et en appliquant un arrondi supérieur à ce résultat.

Le besoin en postes d'encadrement associé aux structures actuelles

Dans le but d'illustrer cette approche, le besoin en postes d'encadrement pour l'accueil préscolaire est estimé sur la base des structures existantes et des places offertes dans les districts fribourgeois et d'un scénario d'ouverture standard tel que mentionné dans la directive.

La valeur ainsi calculée sert également de référence par la suite dans le but d'évaluer les impacts à la fois d'un rattrapage des besoins à couvrir et des besoins générés par les évolutions décrites. La valeur du nombre de postes requis pour l'offre actuelle est synthétisée à l'échelle du canton et de ses districts dans le tableau ci-contre. Ce sont au total près de 465 postes qui sont nécessaires pour couvrir les besoins d'encadrement induit par les places offertes à ce jour dans les structures du canton.

District de la Broye	31
District de la Glâne	25
District de la Gruyère	76
District de la Sarine	224
District du Lac	45
District de la Singine	38
District de la Veveyse	26
Canton de Fribourg	465

Tableau 48 : Postes requis par l'offre actuelle en places dans les structures d'accueil préscolaires.

Le besoin en postes associé au besoin institutionnel quantifié

La même approche est appliquée aux besoins institutionnels identifiés à ce jour et dans le futur. La lecture de ceux-ci se fait à deux niveaux :

- Premièrement, cette analyse permet de quantifier le besoin en postes de personnel nécessaire pour couvrir l'écart entre l'offre actuelle (2'576 places) et le besoin actuel identifié (5'285 places) pour les âges préscolaires ;
- Deuxièmement, l'analyse permet de quantifier le besoin en postes sous l'effet des évolutions démographiques et sociétales décrites.

Les résultats de ce calcul sont synthétisés dans le tableau suivant.

	2023	2025	2030	2035	2040
En première lecture, il apparaît que l'écart entre la situation d'offre actuelle et de besoin actuel implique un peu plus de 570 postes supplémentaires (1'036-465 = 571 postes) soit +120%.					
Par la suite, le besoin quinquennal supplémentaire se monte à environ 35 postes supplémentaires, soit +3.4% par horizon.					
District de la Broye	129	133	142	147	155
District de la Glâne	83	80	84	85	88
District de la Gruyère	194	209	222	229	240
District de la Sarine	317	328	345	349	358
District du Lac	129	129	132	133	136
District de la Singine	100	102	108	110	112
District de la Veveyse	84	84	86	87	90
Canton de Fribourg	1036	1065	1119	1140	1179

Tableau 49 : Postes requis pour couvrir le besoin identifié aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil préscolaire.

Comme relevé en introduction du présent chapitre, une part seulement du besoin en places est à ce jour couvert par l'accueil collectif (68.5%). C'est à cette part uniquement que s'applique dans les faits le besoin en personnel. Dès lors, il y a lieu d'en tenir compte pour établir les besoins en postes d'accueil collectif. Le tableau suivant rapporte les nombres en question.

	2023	2025	2030	2035	2040
Le fait de restreindre cette lecture à la part de l'accueil collectif, sous l'hypothèse que sa part reste stable à l'avenir, limite le besoin en postes supplémentaires à 245 unités (710-465 = 245 postes) soit +55%.					
Par la suite, le besoin quinquennal se monte à +3.5% par horizon.					
District de la Broye	88	91	97	101	106
District de la Glâne	57	55	58	58	60
District de la Gruyère	133	143	152	157	164
District de la Sarine	217	225	236	239	245
District du Lac	88	88	90	91	93
District de la Singine	69	70	74	75	77
District de la Veveyse	58	58	59	60	62
Canton de Fribourg	710	730	767	781	808

Tableau 50 : Postes requis pour couvrir le besoin identifié en milieu collectif aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil préscolaire.

Ce scénario fait par la suite l'objet d'une conversion en personnel sous l'angle des enjeux d'engagement et de formation à l'échelle cantonale et des districts.

Le besoin en personnel d'encadrement pour l'accueil préscolaire

Tenant compte des constats faits en préambule et des enjeux en termes d'engagement et de formation du personnel nécessaire pour l'encadrement des besoins en accueil de jour préscolaire, les postes et leur évolution déterminés précédemment sont ici traduits en personnel formé.

	2023	2025	2030	2035	2040
Pour les enjeux d'engagement, le facteur retenu est de 1.6x sur la base des constats exposés. Cela a pour effet d'impliquer 744 personnes formées pour l'offre en place des structures actuelles. Le besoin actuel implique quant à lui 1'109 personnes formées selon le modèle exposé. L'écart entre les deux situations implique 365 personnes formées.					
District de la Broye	138	142	152	157	166
District de la Glâne	89	86	90	91	94
District de la Gruyère	208	224	238	245	257
District de la Sarine	339	351	369	374	383
District du Lac	138	138	141	142	146
District de la Singine	107	109	116	118	120
District de la Veveyse	90	90	92	93	96
Canton de Fribourg	1109	1140	1198	1221	1262

Tableau 51 : Personnel requis pour couvrir le besoin identifié en milieu collectif aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil préscolaire.

Pour les enjeux de formation, le facteur retenu est de 3.3x sur la base des constats exposés. Cela a pour effet d'impliquer 1'535 personnes formées pour l'offre en place des structures actuelles. Le besoin actuel implique quant à lui 2'358 personnes formées selon le modèle exposé. L'écart entre les deux situations implique 823 personnes formées.

	2023	2025	2030	2035	2040
District de la Broye	294	303	323	335	353
District de la Glâne	189	182	191	193	200
District de la Gruyère	442	476	505	521	546
District de la Sarine	722	747	785	794	815
District du Lac	294	294	300	303	310
District de la Singine	228	232	246	250	255
District de la Veveyse	191	191	196	198	205
Canton de Fribourg	2'358	2'424	2'547	2'595	2'684

Tableau 52 : Personnel requis pour couvrir le besoin identifié en milieu collectif aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil préscolaire.

LE BESOIN EN PERSONNEL D'ENCADREMENT EN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Dans le cas de l'accueil extrascolaire, les valeurs du rapport en question sont reportées dans le tableau ci-dessous.

Type de structure	Personne formée AES	Personne auxiliaire	Nombre d'enfants
Accueil pour écolier	1	0	12
de 4 à 12 ans	1	1	24
	1	2	36
	2	2	48
	2	3	60
	3	3	72

Tableau 53 : Rapport entre le personnel encadrant et les enfants en accueil extrascolaire fixé par les directives cantonales.

Le nombre de postes correspondant à un nombre de places donné pour une région est directement dépendant de la taille moyenne des structures : à places égales, la taille des structures en présence va faire varier le nombre de personnes requises pour des questions d'effet de seuil. De manière synthétique, plus les structures sont petites et donc nombreuses plus le nombre de personnes formées nécessaires sera important à places égales dans la région. A cela s'ajoute l'écart entre la taille des structures et les seuils des classes de dimensionnement de l'encadrement. Dès lors la conversion des places nécessaires identifiées pour aujourd'hui et à l'avenir se doit de tenir compte d'un facteur régional. Sur la base des structures UAPE existantes et le nombre de places que celles-ci offrent, une valeur moyenne de places par personne formée a pu être déterminée.

A l'échelle du canton, une moyenne de 23.3 places par personne formée (e/pf) est calculée pour l'accueil extrascolaire. Cette valeur fluctue selon les régions comme le met en évidence le tableau ci-contre.

Le district de la Singine présente la valeur la plus basse (20.2 e/pf), suivi des districts de la Sarine (22.6 e/pf) et du Lac (22.7 e/pf). A l'opposé, les districts de la Gruyère (23.4 e/pf) et de la Veveyse (23.9 e/pf) se place au-dessus de la moyenne cantonale. Finalement, les districts de la Glâne (26.5 e/pf) et de la Broye (27.3 e/pf) présentent les valeurs les plus élevées.

District de la Singine	20.2
District de la Sarine	22.6
District du Lac	22.7
Canton de Fribourg	23.3
District de la Gruyère	23.4
District de la Veveyse	23.9
District de la Glâne	26.5
District de la Broye	27.3

Tableau 54 : Nombre de places moyen par personne formée dans les structures d'accueil extrascolaire.

Ces valeurs régionales sont utilisées par la suite pour déterminer les besoins en personnel formé selon l'évolution pressentie des places d'accueil extrascolaire.

Le besoin en postes d'encadrement associé aux structures actuelles

Dans le but d'illustrer cette approche, le besoin en postes d'encadrement pour l'accueil extrascolaire est estimé sur la base des structures existantes et des places offertes dans les districts fribourgeois.

A l'image de ce qui a été pratiqué pour le domaine de l'accueil préscolaire, la valeur ainsi calculée sert de référence par la suite dans le but d'évaluer les impacts à la fois d'un rattrapage des besoins à couvrir et des besoins générés par les évolutions décrites. La valeur du nombre de postes requis pour l'offre actuelle est synthétisée à l'échelle du canton et de ses districts dans le tableau ci-contre. Ce sont au total près de 220 postes qui sont nécessaires pour couvrir les besoins d'encadrement induit par les places offertes à ce jour dans les structures du canton.

District de la Broye	17
District de la Glâne	14
District de la Gruyère	35
District de la Sarine	88
District du Lac	18
District de la Singine	19
District de la Veveyse	28
Canton de Fribourg	219

Tableau 55 : Postes requis par l'offre actuelle en places dans les structures d'accueil préscolaires.

Le besoin en postes associé au besoin institutionnel quantifié

Cette même approche est appliquée aux besoins institutionnels identifiés à ce jour et dans le futur. La lecture de ceux-ci se fait également à deux niveaux :

- Premièrement, cette analyse permet de quantifier le besoin en postes de personnel nécessaire pour couvrir l'écart entre l'offre actuelle (5'106 places) et le besoin actuel identifié (10'871 places) pour les âges scolaires ;
- Deuxièmement, l'analyse permet de quantifier le besoin en postes sous l'effet des évolutions démographiques et sociétales décrites.

Les résultats de ce calcul sont synthétisés dans le tableau suivant.

	2023	2025	2030	2035	2040
En première lecture, il apparaît que l'écart entre la situation d'offre actuelle et de besoin actuel implique près de 250 postes supplémentaires (466-219 = 247 postes) soit +112%. Par la suite, le besoin quinquennal supplémentaire se monte à environ 12 postes supplémentaires, soit +2.6% par horizon.					
District de la Broye	59	62	66	66	67
District de la Glâne	39	39	40	40	40
District de la Gruyère	86	91	97	101	102
District de la Sarine	142	146	149	151	151
District du Lac	58	61	63	62	62
District de la Singine	43	47	52	53	53
District de la Veveyse	39	40	41	40	40
Canton de Fribourg	466	486	509	515	515

Tableau 56 : Postes requis pour couvrir le besoin identifié aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil préscolaire.

Comme mentionné en introduction, une part seulement du besoin en places est à ce jour couvert par l'accueil collectif (82.5%). C'est à cette part uniquement que s'applique dans les faits le besoin en personnel. Dès lors, il y a lieu d'en tenir compte pour établir les besoins en postes d'accueil collectif. Le tableau suivant rapporte les nombres en question.

	2023	2025	2030	2035	2040
Le fait de restreindre cette lecture à la part de l'accueil collectif, sous l'hypothèse que sa part reste stable à l'avenir, limite le besoin en postes supplémentaires à près de 165 unités (385-219 = 166 postes) soit +75% pour combler l'écart entre la situation d'offre actuelle et de besoin actuel. Par la suite, le besoin quinquennal se monte à +2.6% par horizon.					
District de la Broye	49	51	54	55	56
District de la Glâne	32	32	33	33	33
District de la Gruyère	71	75	80	83	84
District de la Sarine	118	121	123	125	124
District du Lac	48	50	52	51	51
District de la Singine	35	39	43	44	44
District de la Veveyse	32	33	34	33	33
Canton de Fribourg	385	401	420	424	425

Tableau 57 : Postes requis pour couvrir le besoin identifié en milieu collectif aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil préscolaire.

Ce scénario fait par la suite l'objet d'une conversion en personnel sous l'angle des enjeux d'engagement et de formation.

Le besoin en personnel d'encadrement pour l'accueil extrascolaire

Repartant des constats faits en préambule et des enjeux identifiés en termes d'engagement et de formation du personnel nécessaire pour l'encadrement des besoins en accueil extrascolaire, les postes et leur évolution déterminés précédemment sont ici traduits en personnel formé.

	2023	2025	2030	2035	2040
Pour les enjeux d'engagement, le facteur retenu est de 1.6x sur la base des constats exposés. Cela a pour effet d'impliquer 350 personnes formées pour l'offre en place des structures actuelles. Le besoin actuel implique quant à lui 601 personnes formées selon le modèle exposé. L'écart entre les deux situations implique 250 personnes formées.					
District de la Broye	76	80	85	86	87
District de la Glâne	50	50	52	52	52
District de la Gruyère	111	117	125	130	131
District de la Sarine	184	189	192	195	194
District du Lac	74	79	82	80	79
District de la Singine	55	61	67	69	68
District de la Veveyse	51	51	53	52	51
Canton de Fribourg	601	626	656	663	663

Tableau 58 : Personnel requis pour couvrir le besoin identifié en milieu collectif aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil extrascolaire.

	2023	2025	2030	2035	2040
Pour les enjeux de formation, le facteur retenu est de 3.3x sur la base des constats exposés. Cela a pour effet d'impliquer 723 personnes formées pour l'offre en place des structures actuelles. Le besoin actuel implique quant à lui 1'278 personnes formées selon le modèle exposé. L'écart entre les deux situations implique 555 personnes formées.					
District de la Broye	162	170	180	182	185
District de la Glâne	107	106	110	111	111
District de la Gruyère	235	249	265	276	279
District de la Sarine	390	401	409	415	413
District du Lac	168	167	174	171	169
District de la Singine	117	129	143	146	145
District de la Veveyse	107	109	113	110	109
Canton de Fribourg	1278	1331	1395	1410	1410

Tableau 59 : Personnel requis pour couvrir le besoin identifié en milieu collectif aujourd'hui et dans le futur en termes d'accueil extrascolaire.

UN BESOIN EN PERSONNEL FORMÉ EN CROISSANCE

En résumé, les enjeux associés au besoin à venir en personnel formé tant sous l'angle de l'engagement que de la formation sont importants. A nouveau, ces enjeux sont avant tout concentrés dans l'écart qui est observé entre l'offre en places et les besoins institutionnels actuels. La croissance démographique et sociétale attendue ne vient qu'ajouter un peu de pression par la suite. Si l'écart en question devait être comblé cela impliquerait un besoin de 1'700 personnes supplémentaires pour répondre aux critères d'encadrement. Du point de vue de la formation, cela implique, toutes choses égales par ailleurs, de disposer de 3'600 personnes supplémentaires.

GLOSSAIRE

Accueil collectif : accueil offert au sein des structures institutionnelles ou privées offrant un accueil en groupes, en opposition à l'accueil familial de jour

Accueil familial de jour : accueil offert par des milieux d'accueil familiaux institutionnels AAFJ ou indépendants AFJI

Âges préscolaires : groupe d'âges allant de 0 an à 3 ans compris, soit 4 années

Âges scolaires : groupe d'âges allant de 4 ans à 11 ans compris, soit 8 années

Besoin brut : voir besoin théorique

Besoin net : voir besoin institutionnel

Besoin théorique : besoin en places d'accueil calculé sur la base des modèles familiaux quel que soit le mode d'accueil institutionnel ou non institutionnel considéré

Besoin institutionnel : besoin en places d'accueil calculé sur la base des modèles familiaux et restreint à la part de l'accueil qui relève de l'accueil institutionnel

Degré d'autochtonie : part d'habitants indigènes au sens où les personnes résident dans la localité ou la région où elles sont nées et ont grandi

Echelon local : niveau d'analyse correspondant à celui des communes.

Echelon régional : niveau d'analyse correspondant à celui des districts.

Echelon cantonal : niveau d'analyse correspondant à celui du canton

Facteur explicatif : variable observable pouvant être considérée comme une source d'explication d'un comportement ou d'un processus reconnu et de ses variations.

Foyer multigénérationnel : ménage qui compte, en plus du noyau familial formé par un couple et ses enfants, d'autres personnes de la famille, généralement les grands parents des enfants. Par extension, il peut aussi s'agir d'autres membres apparentés (oncle, tante, arrière grands parents, etc.)

Garde institutionnelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants correspondant aux structures d'accueil collectif, privées ou publiques, ainsi qu'à l'accueil familial de jour

Garde non institutionnelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants par des personnes privées, non organisées en réseau (parenté, voisins, connaissances)

Population brute : voir population cible

Population cible : enfants qui résident dans le canton et d'âge allant de 0 an à 11 ans compris, soit 12 années

Taux de couverture exprimé : rapport entre les places existantes ajoutées aux places présentes sur liste d'attente et la population d'âge correspondant

Taux de couverture observé : rapport entre les places existantes et la population d'âge correspondant

Taux de couverture théorique : rapport entre les places nécessaires pour remplir les besoins de conciliation, de socialisation et d'intégration et la population d'âge correspondant sans considération du mode d'accueil

Taux de couverture institutionnel : rapport entre les places institutionnelles nécessaires pour remplir les besoins de conciliation, de socialisation et d'intégration et la population d'âge correspondant

Taux d'effort : rapport entre le taux de couverture observé, qui correspond à la situation actuelle effective, et le taux de couverture institutionnel, qui constitue la situation idéale

Taux de recours : rapport entre le nombre d'enfants pour lesquels un besoin d'accueil pour un motif de conciliation est identifié et le nombre total d'enfants de la population cible

Taux de satisfaction du besoin : voir taux d'effort

Taux de socialisation : part de la population cible présentant un besoin de socialisation selon la définition en trois axes

Taux institutionnel : voir taux de couverture institutionnel

Taux observé : voir taux de couverture observé

TOR : structures d'accueil à temps d'ouverture restreint